



# Bulletin Officiel

N°6987 Mardi 14 novembre 2023

www.cmf.tn

28<sup>ème</sup> année

ISSN 0330 – 7174

## AVIS DES SOCIETES

### ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

TAWASOL GROUP HOLDING

3

### PROJET DE RESOLUTIONS AGO

TAWASOL GROUP HOLDING

4

### EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

TUNISIE LEASING ET FACTORING 2023-2

6

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

12

## ANNEXE I

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES &amp; ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE (MISE A JOUR EN DATE DU 06/11/2023)

## ANNEXE II

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2021

- TAWASOL GROUP HOLDING

## ANNEXE III

ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2022

- FCPR LES CIMENTS D'OUM EL KELIL
- FCPR GROUPE CHIMIQUE TUNISIEN I
- FCPR GROUPE CHIMIQUE TUNISIEN II
- FCPR L'OFFICE NATIONAL DE L'ASSAINISSEMENT – ONAS –
- FCPR SOCIETE NATIONALE DE CELLULOSE ET DE PAPIER ALFA – SNCPA -
- FCPR SOCIETE NATIONALE D'EXPLOITATION ET DE DISTRIBUTION DES EAUX – SONEDE –
- FCPR SOCIETE TUNISIENNE DE L'ELECTRICITE ET DU GAZ – STEG -

**ANNEXE IV**

**SITUATIONS TRIMESTRIELLES ARRETEES AU 30 SEPTEMBRE 2023**

- AMEN PREMIERE SICAV
- SICAV L'EPARGNANT
- SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE
- UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV

**AVIS DES SOCIÉTÉS**

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

**TAWASOL GROUP HOLDING SA**

**Siège Social :** 20 Rue des Entrepreneurs-ZI Charguia II-2035-Ariana

Le conseil d'administration convoque par la présente tous les actionnaires de la Société TGH à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le Mercredi **06 Décembre 2023** à **11H** du matin au **Pavillon de Gammarth** situé à Avenue Ennozha, zone touristique de Gammarth, en vue de statuer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation du mode et délai de convocation à l'AGO annuelle relative à l'exercice 2021.
2. Entérinement du retard dans la tenue de l'AGO annuelle relative à l'exercice 2021.
3. Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration sur l'activité de la société TGH et du Groupe pour l'exercice 2021
4. Lecture des rapports généraux et spéciaux des commissaires aux comptes relatifs aux états financiers individuels et consolidés de l'exercice 2021
5. Approbation des états financiers individuels et consolidés de l'exercice 2021
6. Approbation des conventions réglementées relevant des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales
7. Affectation des résultats de l'exercice 2021
8. Quitus aux administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2021
9. Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes
10. Ratification de la Délégation des fonctions du président du conseil d'administration
11. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales

Tous les documents destinés à cette Assemblée sont tenus à la disposition des actionnaires au siège de la société.

**AVIS DES SOCIÉTÉS**

**PROJET DE RESOLUTIONS AGO**

**TAWASOL GROUP HOLDING SA**

**Siège Social :** 20 Rue des Entrepreneurs-ZI Charguia II-2035-Ariana

La société Tawasol Group Holding publie ci-dessous le projet de résolutions à soumettre à l'approbation de son Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra 06 décembre 2023.

**PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire constatant que les actionnaires présents ou représentés, réunissent ..... % du capital social, approuve le mode et délai de convocation à l'AGO annuelle relative à l'exercice 2021

**Cette résolution est adoptée .....**

**DEUXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire entérine le retard de tenue de l'Assemblée Générale Ordinaires statuant sur les comptes individuels et consolidés de l'exercice 2021, ainsi que les modalités relatives à la communication des documents y afférents et déclare la régularité de la présente assemblée pour statuer sur son ordre du jour.

**Cette résolution est adoptée .....**

**TROISIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve, d'une manière définitive, le rapport du Conseil d'Administration dans son intégralité, sur l'activité de la société TGH et du Groupe pour l'exercice 2021, tel qu'arrêté par le Conseil d'Administration.

**Cette résolution est adoptée .....**

**QUATRIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après lecture des rapports généraux et spéciaux du commissaire aux comptes, déclare avoir pris connaissance desdits rapports dans tous leurs détails.

**Cette résolution est adoptée .....**

**CINQUIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après lecture et examen des rapports du Conseil d'Administration, des rapports généraux et spéciaux des commissaires aux comptes, approuve les États financiers individuels et consolidés au 31 décembre 2021, tels qu'ils lui ont été présentés.

Les états financiers individuels font apparaître des capitaux propres de **114 366 600 DT** y compris un résultat net bénéficiaire de l'exercice s'élevant à **63 998 DT** et un total du bilan de **138 105 282 DT**.

Les états financiers consolidés font apparaître des capitaux propres de **24 959 374 DT** y compris un résultat net déficitaire de l'exercice s'élevant à **1 903 377 DT** et un total du bilan de **172 320 537 DT**.

**Cette résolution est adoptée .....**

**SIXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après lecture et examen du rapport spécial des commissaires aux comptes relatif aux conventions prévues à l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, conclues au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021, approuve les conventions qui y figurent.

**Cette résolution est adoptée .....**

**SEPTIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le résultat bénéficiaire de l'exercice 2021 pour un montant de **63 998 DT** comme suit :

Résultat de l'exercice 2021	63 998,000
Résultat reporté	3 094 008,000
Résultat à répartir	3 158 006,000
Réserves légales	157 900,300
Résultat reporté	<b>3 000 105,700</b>

**Cette résolution est adoptée .....**

#### **HUITIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire donne sans réserve aux Administrateurs quitus pour leur gestion au titre de l'exercice 2021.

**Cette résolution est adoptée .....**

#### **NEUVIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer le commissaire aux comptes **M.Moez BEN ALI** et ce pour les exercices 2022,2023 et 2024.

**Cette résolution est adoptée .....**

#### **DIXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte du décès du président du conseil d'administration Monsieur **Mohamed CHABCHOUB** survenu le **23/09/2023** et décide de ratifier la délégation de ses fonctions à M. **Ahmed CHABCHOUB**, conformément aux dispositions statutaires de la société.

**Cette résolution est adoptée .....**

#### **ONZIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent Procès-Verbal pour faire tous dépôt et publications que besoin sera.

**Cette résolution est adoptée .....**

**AVIS DES SOCIÉTÉS**

**EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE**

**VISA du Conseil du Marché Financier :**

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

**Emprunt Obligataire  
«TLF 2023-2»**

**DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMISSION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de TUNISIE LEASING et FACTORING réunie le **26/04/2022** a autorisé l'émission d'un ou de plusieurs emprunts obligataires d'un montant total ne dépassant pas 100 millions de dinars dans un délai de deux ans et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Le Conseil d'Administration réuni le **29/08/2023** a décidé d'émettre l'emprunt obligataire « **TLF 2023-2** ». Les caractéristiques et les conditions de cette émission ont été fixées tout en prévoyant un montant de **25 millions de dinars, susceptible d'être porté à 40 millions de dinars**, des durées entre 5 à 10 ans et des taux d'intérêts qui varient entre TMM+2,00% brut l'an au minimum et TMM+3,00% brut l'an au maximum pour le taux variable et entre 9% brut l'an au minimum et 12% brut l'an au maximum pour le taux fixe.

Le Conseil d'Administration a également chargé la Direction Générale de fixer les conditions définitives de l'emprunt à la veille de l'émission pour tenir compte de la situation du marché.

A cet effet, la Direction Générale a fixé la durée et les taux d'intérêt de l'emprunt comme suit : **10,70% et/ou TMM + 2,50% brut l'an sur 5 ans. La souscription au taux variable est limitée à un nombre maximum de 100 000 obligations.**

**RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION :**

**Montant :**

L'emprunt obligataire « **TLF 2023-2** » est d'un montant de 25 Millions de dinars, susceptible d'être porté à 40 Millions de dinars, divisé en 250 000 obligations, susceptibles d'être portés à 400 000 obligations de nominal 100 dinars.

Le montant définitif de l'emprunt « **TLF 2023-2** » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

**Période de souscription et de versement :**

Les souscriptions au présent emprunt obligataire seront ouvertes le **22/11/2023** et clôturées sans préavis au plus tard le **08/01/2024**. Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant maximum de l'émission (40 000 000 DT) est intégralement souscrit.

**L'ouverture des souscriptions à cet emprunt reste, cependant, tributaire de la publication par l'agence de notation Fitch Ratings sur son site de la notation définitive de l'emprunt (cf. Notation de l'emprunt).**

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 400 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 25 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **08/01/2024**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 25 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **08/01/2024**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **19/01/2024** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

**La souscription au taux variable est limitée à un nombre maximum de 100 000 obligations.**

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

**Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public :**

Les souscriptions au présent emprunt obligataire et les versements seront reçus à partir du **22/11/2023** aux guichets de TUNISIE VALEURS (Agence de Tunis Centre Urbain Nord, Agence de Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Menzeh 6, Nabeul, Sousse, Monastir et Sfax), d'Amen Invest (Avenue Mohamed V Immeuble AMEN BANK Tour C) et des autres intermédiaires en Bourse.

**But de l'émission :**

TUNISIE LEASING ET FACTORING, de par son statut d'établissement financier, est appelée à mobiliser d'une manière récurrente les ressources nécessaires au financement de ses concours à l'Économie.

À ce titre, cette émission obligataire permettra à la société de financer son activité et de restructurer sa dette en lui octroyant une ressource mieux adaptée à la nature de ses interventions en termes de maturité.

TUNISIE LEASING ET FACTORING a prévu pour l'année 2023 des mises en force qui s'élèvent à 375 millions de dinars. Ces mises en force seront financées à hauteur de (i) 60 millions de dinars par des emprunts obligataires, (ii) 82 millions de dinars par des crédits bancaires et (iii) 25 millions de dinars par des crédits extérieurs.

**CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS :**

- **Dénomination de l'emprunt :** « TLF 2023-2 »
- **Nature des titres :** Titres de créance.
- **Forme des titres :** Les obligations du présent emprunt seront nominatives.
- **Catégorie des titres :** Ordinaire.
- **Modalités et délais de délivrance des titres :** Le souscripteur au présent emprunt obligataire recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations détenues, délivrée par TUNISIE LEASING ET FACTORING.
- **Législation sous laquelle les titres sont créés :** Code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous-titre 5, chapitre 3 : des obligations.

**Prix de souscription d'émission et modalités de paiement:**

Les obligations souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

**Date de jouissance en intérêts :**

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt obligataire portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **08/01/2024**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, pour toutes les obligations émises servant de base pour les besoins de la cotation en Bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **08/01/2024** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

**Date de règlement :**

Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

**Taux d'intérêt :**

Les obligations « **TLF 2023-2** » seront offertes à deux taux d'intérêt différents au choix du souscripteur fixés comme suit :

- Taux fixe sur 5 ans : Taux annuel brut de **10,70%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

- Taux variable sur 5 ans : **Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +2,50%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 250 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois de **janvier de l'année N-1 au mois de décembre de l'année N-1**. Il est à préciser que la souscription au taux variable est limitée à un nombre maximum de **100 000 obligations**.

**Amortissement-remboursement :**

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année.

L'emprunt sera amorti en totalité le **08/01/2029**.

**Prix de remboursement :**

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

**Paie ment :**

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **8 janvier** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **08/01/2025**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.

**Taux de rendement actuariel et marge actuarielle :**

**Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Ce taux est de **10,70%** l'an.

**Marge actuarielle (souscription à taux variable) :**

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois d'octobre 2023 à titre indicatif, qui est égale à 7,880% et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 10,380%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **2,50%** et ce pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

## **Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :**

### **Durée totale:**

Les obligations de l'emprunt obligataire «TLF 2023-2» sont émises sur une durée de **5 ans**.

### **Durée de vie moyenne:**

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Cette durée est de **3 ans**.

### **Duration de l'emprunt :**

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations de taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,640 années**.

### **Garantie :**

Le présent emprunt ne fait aucune mention de garantie.

### **Notation de la société :**

En date du **3 juillet 2023**, Fitch Ratings a baissé d'un cran la note nationale à long terme attribuée à Tunisie Leasing et Factoring, la ramenant à **BBB - (tun)** avec maintien de la perspective **stable**. L'agence de notation a confirmé la note nationale à court terme à **F3 (tun)**.

Ci-après le lien de Fitch Ratings relatif à cette notation :

<https://www.fitchratings.com/research/non-bank-financial-institutions/fitch-takes-action-on-tunisian-nbfis-national-ratings-following-sovereign-downgrade-03-07-2023>

### **Notation de l'emprunt:**

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué en date du **24/10/2023** la note **provisoire** à long terme **BBB - (EXP) (tun)** à l'emprunt obligataire « TLF 2023-2 ».

**La notation définitive du présent emprunt sera publiée après l'obtention du Visa du Conseil du Marché Financier et avant la période de souscription sur le site internet de l'agence de notation Fitch Ratings : [www.fitchratings.com](http://www.fitchratings.com).**

**Il importe de signaler que les souscriptions à cet emprunt ne peuvent commencer à la date prévue au niveau de la note d'opération qu'à la condition de publication de la notation définitive de l'emprunt par l'agence de notation Fitch Ratings sur son site. A cet égard, l'intermédiaire en bourse en sa qualité de chargé de l'opération s'engage à informer le CMF dès la réalisation de cette publication. Un avis dans ce sens sera publié sur le bulletin officiel du CMF.**

### **Mode de placement :**

L'emprunt obligataire « TLF 2023-2 » est émis par Appel Public à l'Épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée aux guichets de TUNISIE VALEURS (Agence Tunis Centre Urbain Nord, Agence Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Menzeh 6, Nabeul, Sousse, Monastir et Sfax), d'Amen Invest (Avenue Mohamed V Immeuble AMEN BANK Tour C) et des autres intermédiaires en Bourse.

### **Organisation de la représentation des porteurs des obligations :**

Les obligataires peuvent se réunir en assemblée spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès verbal de l'assemblée générale des actionnaires.

L'assemblée générale spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'assemblée générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

#### **Fiscalité des titres :**

Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt sont soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°96-113 du 30 Décembre 1996, portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%.

Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

Conformément à l'article 39 du code de l'IRPP et de l'IS tel que modifié par l'article 24 de la loi de finance 2022, sont déductibles de la base imposable les intérêts perçus par le contribuable au cours de l'année au titre des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques, ou de la Caisse d'Épargne Nationale de Tunisie ou au titre des emprunts obligataires émis à partir du 1er janvier 1992 dans la limite d'un montant annuel de dix mille dinars (10 000 dinars) sans que ce montant n'excède six mille dinars (6 000 dinars) pour les intérêts provenant des comptes spéciaux d'épargne auprès des banques et auprès de la Caisse d'Épargne Nationale de Tunisie.

#### **Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations:**

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues (autres que celles délivrées lors de la souscription à cet emprunt) ainsi que la tenue de registre des obligations de l'emprunt « **TLF 2023-2** » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par **TUNISIE CLEARING**. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera le taux d'intérêt choisi et la quantité y afférente.

#### **Marché des titres :**

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, **TUNISIE LEASING ET FACTORING** s'engage à charger l'intermédiaire en Bourse « **TUNISIE VALEURS** » de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt « **TLF 2023-2** » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

#### **Prise en charge par Tunisie Clearing :**

**TUNISIE LEASING ET FACTORING** s'engage, dès la clôture de l'emprunt « **TLF 2023-2** », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de **TUNISIE CLEARING** en vue de la prise en charge des titres souscrits.

#### **Tribunaux compétents en cas de litige :**

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

#### **Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :**

Selon les règles prudentielles régissant les établissements financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à l'entreprise un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à taux fixe et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait de faire supporter à l'entreprise un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF en date du **07/11/2023** sous le n°**23-1110** et du document de référence « TUNISIE LEASING ET FACTORING 2023 » enregistré auprès du CMF en date du **10/10/2023** sous le n°**23-006**.

La note d'opération et le document de référence susvisés sont mis à la disposition du public sans frais auprès de de TUNISIE LEASING ET FACTORING, Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray, 1082 Tunis Mahrajène, TUNISIE VALEURS, Immeuble Integra - Centre Urbain Nord, 1082 Tunis Mahrajène, Amen Invest, Avenue Mohamed V Immeuble AMEN BANK Tour C - 1002 Tunis et sur le site internet du CMF : [www.cmf.tn](http://www.cmf.tn).

---

2023 - AS - 1274

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2022	VL antérieure	Dernière VL	
<b>OPCVM DE CAPITALISATION</b>						
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>						
1	TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	20/07/92	109,782	115,597	115,617
2	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	16/04/07	151,565	160,551	160,584
3	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI BOURSE	01/02/99	126,025	132,864	132,887
4	SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	STB FINANCE	18/09/17	136,512	144,357	144,385
5	LA GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	01/06/01	131,667	138,282	138,307
6	FIDELITY SICAV PLUS	MAC SA	27/09/18	132,516	141,009	141,037
7	FINA O SICAV	FINA CORP	11/02/08	126,312	132,834	132,858
8	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	50,818	53,416	53,425
9	SICAV BH CAPITALISATION	BH INVEST	22/09/94	36,810	39,027	39,035
10	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	BH INVEST	06/07/09	125,430	132,829	132,854
11	BTK SICAV	BTK CONSEIL	16/10/00	110,505	116,544	116,563
12	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	109,845	116,342	116,366
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>						
13	FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	19,476	20,594	20,597
14	MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	134,447	141,608	141,636
15	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	BH INVEST ****	25/02/08	Suspendu	Suspendu	Suspendu
16	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	TSI	15/11/17	131,868	137,942	137,964
17	UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	12,726	13,263	13,265
18	FCP BNA CAPITALISATION	BNA CAPITAUX	03/04/07	186,791	197,689	197,727
19	FCP SALAMETT PLUS	AFC	02/01/07	12,626	13,126	13,128
20	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	106,102	111,955	111,975
21	ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE	ATTIJARI GESTION	23/08/21	108,943	115,772	115,797
22	FCP PROGRÈS OBLIGATAIRE	BNA CAPITAUX	03/04/07	15,237	16,135	16,138
23	FCP AFC AMANETT	AFC	12/09/23	-	101,423	101,448
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>						
24	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	2,065	2,168	2,171
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>						
25	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	17/05/93	68,472	71,026	71,036
26	SICAV PROSPERITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	25/04/94	145,556	146,824	146,599
27	SICAV OPPORTUNITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	11/11/01	109,328	107,739	107,381
28	AMEN ALLIANCE SICAV	AMEN INVEST	17/02/20	117,537	123,428	123,447
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>						
29	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	150,659	153,503	153,254
30	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	568,728	583,351	582,725
31	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	148,058	150,396	148,905
32	FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	191,998	197,029	196,631
33	FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	06/09/10	102,474	102,416	101,743
34	FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	09/05/11	138,988	144,143	144,046
35	MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	168,818	172,361	171,859
36	MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	154,582	156,715	156,224
37	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	04/06/07	23,797	24,320	24,207
38	STB EVOLUTIF FCP	STB FINANCE	19/01/16	98,082	102,999	102,602
39	FCP GAT VIE MODERE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	1,012	1,071	1,070
40	FCP GAT VIE CROISSANCE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	0,999	1,066	1,062
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>						
41	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	05/02/04	2 390,279	2 480,742	2 485,811
42	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	234,509	241,676	242,394
43	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	3,045	3,145	3,142
44	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	2,742	2,810	2,810
45	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	61,058	53,033	52,799
46	FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	1,377	1,434	1,435
47	FCP HAYETT PLENTITUDE	AMEN INVEST	24/03/15	1,244	1,223	1,224
48	FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	1,238	1,217	1,219
49	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MAC SA	19/05/17	14,344	15,135	15,415
50	FCP BIAT-CEA PNT TUNIS AIR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	06/11/17	11,000	11,301	11,405
51	FCP ILBOURSA CEA	MAC SA	21/06/21	13,909	14,628	14,971
52	FCP VALEURS SERENITE 2028	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	17/04/23	-	5 076,080	5 100,542
<i>SICAV ACTIONS DE CAPITALISATION</i>						
53	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI BOURSE	10/04/00	90,076	91,677	91,214
<i>FCP ACTIONS DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>						
54	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,243		1,236

OPCVM DE DISTRIBUTION								
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2022	VL antérieure	Dernière VL	
			Date de paiement	Montant				
<b>SICAV OBLIGATAIRES</b>								
55 SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	18/05/23	3,846	110,511	111,697	111,722	
56 AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	23/05/23	5,459	101,870	101,043	101,058	
57 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	25/05/23	5,974	108,391	108,139	108,157	
58 ATTJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTJARI GESTION	01/11/00	22/05/23	5,520	105,715	105,634	105,634	
59 TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GEREE	07/05/07	30/05/23	6,786	107,550	106,904	106,924	
60 SICAV AXIS TRESORERIE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	01/09/03	30/05/23	5,601	110,919	110,739	110,760	
61 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	11/05/23	5,881	107,140	107,311	107,332	
62 SICAV TRESOR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	03/02/97	22/05/23	5,613	104,280	104,837	104,859	
63 MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV *	-	12/11/01	31/05/22	2,817	En liquidation	En liquidation	En liquidation	
64 CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	21/03/23	5,805	107,969	108,052	108,074	
65 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	31/05/23	4,635	107,317	108,843	108,866	
66 MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	30/05/23	4,074	105,655	106,717	106,737	
67 SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	17/03/23	5,218	106,115	106,502	106,521	
68 SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	15/05/23	5,617	104,732	105,161	105,182	
69 MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	30/05/23	3,038	107,499	107,771	107,782	
70 SICAV L'EPARGNANT	STB FINANCE	20/02/97	16/05/23	5,547	105,178	105,512	105,517	
71 AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	30/05/23	4,939	103,440	102,223	102,235	
72 SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	01/08/05	22/05/23	4,405	108,359	109,038	109,058	
73 UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI BOURSE	15/11/93	26/04/23	4,655	104,015	104,685	104,702	
<b>FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE</b>								
74 FCP AXIS AAA	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	10/11/08	11/05/23	3,983	113,025	114,496	114,513	
75 FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	26/05/23	5,614	106,705	106,715	106,743	
76 FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	30/05/23	5,394	110,477	110,759	110,785	
77 FCP SMART CASH	SMART ASSET MANAGEMENT	13/03/23	-	-	-	106,611	106,640	
78 FCP GAT OBLIGATAIRE	GAT INVESTISSEMENT	31/08/23	-	-	-	1 008,712	1 008,896	
<b>FCP OBLIGATAIRE - VL HEBDOMADAIRE</b>								
79 FCP HELION SEPTIM	HELION CAPITAL	07/09/18	26/05/23	7,009	111,360	109,908	110,054	
<b>SICAV MIXTES</b>								
80 ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	18/05/23	1,083	65,764	61,184	61,106	
81 SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	11/05/23	3,243	106,071	109,844	109,350	
82 SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	21/03/23	0,777	17,988	17,752	17,737	
83 SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	17/03/23	14,597	310,841	322,439	322,710	
84 STRATEGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	22/05/23	39,656	2 234,206	2 224,118	2 228,697	
85 SICAV L'INVESTISSEUR	STB FINANCE	30/03/94	25/05/23	2,910	70,956	69,133	68,852	
86 SICAV AVENIR	STB FINANCE	01/02/95	18/05/23	2,266	56,220	55,303	55,223	
87 UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI BOURSE	17/05/99	26/04/23	2,237	109,070	108,434	108,438	
<b>FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE</b>								
88 FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	18/05/23	0,205	11,752	11,341	11,353	
89 FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	18/05/23	1,450	15,272	16,221	16,196	
90 ATTJARI FCP CEA	ATTJARI GESTION	30/06/09	29/05/23	0,509	16,885	17,223	17,120	
91 ATTJARI FCP DYNAMIQUE	ATTJARI GESTION	01/11/11	29/05/23	0,410	14,732	15,206	15,128	
92 FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB FINANCE	08/09/08	30/05/23	6,034	105,511	102,611	101,772	
93 FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	10/05/23	1,821	88,841	89,100	88,831	
94 FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	03/05/23	0,381	92,986	93,051	92,772	
95 TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	29/05/23	3,820	104,071	105,421	105,389	
96 UBCI - FCP CEA	UBCI BOURSE	22/09/14	11/04/23	3,291	97,107	96,326	95,721	
97 FCP SMART CEA **	SMART ASSET MANAGEMENT	06/01/17	14/08/23	0,280	10,448	10,730	10,635	
98 FCP BH CEA	BH INVEST	18/12/17	27/02/23	3,983	103,176	100,544	100,056	
99 FCP BIAT EPARGNE ACTIONS ***	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	15/01/07	22/05/23	2,452	77,576	75,046	74,616	
<b>FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE</b>								
100 FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	26/05/22	2,183	96,655	87,797	87,954	
101 FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	26/05/23	0,995	122,668	123,131	123,112	
102 FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	27/05/22	0,963	133,501	147,898	148,573	
103 FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	-	-	149,964	152,314	153,465	
104 MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	29/05/23	2,186	193,326	198,293	199,167	
105 MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	29/05/23	2,072	180,147	186,755	187,832	
106 MAC EPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	29/05/23	5,548	175,611	179,251	180,198	
107 MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	29/05/23	0,240	23,571	24,949	25,308	
108 MAC AL HOUDA FCP *	MAC SA	04/10/10	-	-	148,895	En liquidation	En liquidation	
109 MAC HORIZON 2032 FCP	MAC SA	16/01/23	-	-	-	10 727,255	10 747,624	
110 FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	27/05/20	0,583	154,472	143,045	143,440	
111 FCP AMEN SELECTION	AMEN INVEST	04/07/17	12/07/23	3,189	94,019	95,376	95,174	
112 FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	12/11/18	22/05/23	115,511	4 779,110	4 755,219	4 804,196	
113 FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	SBT	11/02/19	10/04/23	0,367	10,459	10,587	10,599	
114 FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	29/05/23	7,634	172,906	170,812	171,315	
115 FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	16/05/16	22/05/23	337,170	11 156,623	11 101,147	11 188,656	
116 FCP GAT PERFORMANCE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	24/05/23	302,359	10 073,844	10 389,889	10 396,365	
117 FCP JASMIN 2033	MAXULA BOURSE	13/03/23	-	-	-	10 624,125	10 644,023	
118 MAC HORIZON 2033 FCP	MAC SA	08/05/23	-	-	-	10 500,210	10 520,086	
119 FCP FUTURE 10	MAXULA BOURSE	26/06/23	-	-	-	10 365,160	10 384,838	
<b>FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE</b>								
120 FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	30/05/23	5,330	124,612	123,378	122,566	
<b>FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE</b>								
121 FCP SMART TRACKER FUND	SMART ASSET MANAGEMENT	03/01/23	-	-	-	995,406	1 000,584	

\* OPCVM en liquidation anticipée

\*\* Initialement dénommé CGF TUNISIE ACTIONS FCP

\*\*\* La Valeur Liquidative de FCP BIAT EPARGNE ACTIONS a été divisée par deux depuis le 04/08/2023

\*\*\*\* BH INVEST a été désigné comme chargé de l'expédition des affaires courantes de la CGF

**BULLETIN OFFICIEL**  
**DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**  
 Immeuble CMF – Centre Urbain Nord  
 Avenue Zohra Faiza, Tunis -1003  
 Tél : (216) 71 947 062  
 Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

**Publication paraissant**  
**du Lundi au Vendredi sauf jours fériés**  
 www.cmf.tn  
 email : cmf@cmf.tn  
 Le Président du CMF  
**M. Salah ESSAYEL**

<b>COMMUNIQUE</b>
-------------------

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par la radiation du Marché principal de la Cote de la Bourse et le transfert au marché Hors-cote de la « Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA- », la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES  
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE \***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE  
Marché Principal**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
5. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
6.Assurances Maghreb S.A	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
7.Assurances Maghreb Vie	24, rue du Royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
8. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
9. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
10. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank"	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
11.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
12. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	Boulevard Beji Caid Essebsi -lot AFH- DC8, Centre Urbain Nord -1082 TUNIS-	71 112 000
13. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
14.Banque Nationale Agricole "BNA BANK"	Avenue Mohamed V 1002 Tunis	71 830 543
15.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolle Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
16.BH ASSURANCE	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
17. BH BANK	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
18.BH Leasing	Rue Zohra Faiza-Immeuble BH Assurance, Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 700
19.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 <sup>ème</sup> étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
20.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
21. City Cars	31, rue des Usines, Zone Industrielle Kheireddine -2015 La Goulette-	36 406 200
22. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
23. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
24. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac - 1053 Tunis-	71 964 969
25.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
26.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
27.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
28. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
29.Hannibal Lease S.A	Immeuble Hannibal Lease, Rue du Lac Leman, Les Berges du Lac – Tunis-1053	71 139 400

## DERNIERE MISE A JOUR : 06/11/2023

30. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
31. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
32. Maghreb International Publicité « MIP »	Impasse Rue des Entrepreneurs, Z.I Charguia 2, BP 2035, Tunis.	31 327 317
33. Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
34. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
35. One Tech Holding	16 Rue des Entrepreneurs – Zone Industrielle la Charguia 2 – 2035 Ariana.	70 102 400
36. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
37. Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
38. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 Markez Sahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
39. SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I - 2035 Tunis-	70 730 250
40. SMART TUNISIE S.A	9, Bis impasse n°3, rue 8612 Z.I, Charguia 1-2035 Tunis	71 115 600
41. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
42. Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
43. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
44. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
45. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	5, Boulevard Mohamed El Beji Caïd Essebsi – Centre Urbain Nord – 1082-	71 189 200
46. Société Immobilière et de Participations "SIMPAN"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
47. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 <sup>ème</sup> étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
48. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
49. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	6, rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
50. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
51. Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
52. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
53. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
54. Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhaouane -5199 Mahdia –	73 680 435
55. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
56. Société de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
57. Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
58. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
59. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
60. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
61. Société Tunisienne d'Automobiles « STA »	Z.I Borj Ghorbel, la nouvelle médina -2096 Ben Arous-	31 390 290
62. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
63. Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
64. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 - 1080 TUNIS-	71 713 100
65. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhi'af, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957

66. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
67. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
68. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
69. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
70. Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
71. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
72. Tunisie Leasing et Factoring	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
73. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
74. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
75. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
76. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de Kalaa Kébira -4060 Sousse-	73 342 669
77. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
78. Wifack International Bank SA- WIFAK BANK-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

## II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9, Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2 Al Baraka Bank Tunisia ( EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
3. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
4.Alubaf International Bank –AIB -	Avenue de la Bourse, les Berges du Lac- 1053 Tunis-	70 015 600
5. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
6. Arije El Médina	3, Rue El Ksar, Imp1, 3 <sup>ème</sup> étage, BP 95, - 3079 Sfax -	
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac-Lac II	30 300 100
8. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
9. Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
10.Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises -BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
11. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
12. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
13. Banque Tuniso-Koweïtienne -BTK-	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
14. Banque Tuniso-Lybiennne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
15. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
16. BTK Leasing	11, rue Hédi Nouria, 8ème étage -1001 TUNIS-	70 241 402
17. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
18. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
19.Compagnie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
20 . Compagnie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
21 . Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400
22 . Compagnie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23.Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Annecy, les Berges du lac	71 141 420

24. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
25.Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
26. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
27. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	36 409 221
28. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
29.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
30. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
31.International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
32. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
33.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
34. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
35. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
36. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
37. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
38. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
39. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Sciences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	36 005 000
40.Safety Distribution	Résidence El Fel, Rue Hédi Nouira Aiana	71 810 750
41. Société Africaine Distribution Autocar -ADA-	Route El Fejja km2 El Mornaguia –1153 Manouba-	71 550 711
42. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
43. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 <sup>ème</sup> étage Sidi Daoud La Marsa	
44. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
45.Société Al Majed Investissement SA	Avenue de la Livre Les Berges du Lac II -153 Tunis-	71 196 950
46. Société ALMAJED SANTE	Avenue Habib Bourguiba - 9100 Sidi Bouzid -	36 010 101
47.Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
48. Société de Commercialisation des Textiles « SOCOTEX »	5, bis Rue Charles de Gaulle -1000 Tunis-	71 237 186
49. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Suffeitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
50.Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest " SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri –Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
51. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
52. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, Avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
53. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
54.Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
55. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
56. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
57.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
58.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
59.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
60.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211

61.Société IBN ANNAFIS -Polyclinique Ibn Annafis-	Route de Tunis Km 4 -3031 Sfax-	74 215 000
62.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
63.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
64.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
65.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
66.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
67.Société LLOYD Vie	Avenue Tahar Haddad -1053 Les Berges du Lac-	71 963 293
68.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
69.Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
70. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
71.Société Plasticum Tunisie	Z.I Innopark 8 & 9 El Agba -2087 Tunis-	71 646 360
72. Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Téboulba-	73 604 149
73. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila -Sfax El Jadida-	74 401 510
74. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
75.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
76.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
77.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
78. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 <sup>er</sup> étage app n°13-3013 Sfax.-	74 624 424
79.Société STEG International Services	Résidence du Parc, les Jardins de Carthage, 2046 Les Berges du Lac. Tunis	70 247 800
80.Société TECHNOLATEX SA	Lot N°2 Zone Industrielle Sidi Bouteffaha -9000 Béja -	78 449 022
81.Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
82.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
83.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
84.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
85.Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
86.Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	73 221 910
87.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
88.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	71 962 777
89.Société Tunisienne d'Assurance Takaful -El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
90.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
91.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
92.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalie A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
93. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
94.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
95. société Unie des portefaix et Services Port de la Goulette	15, avenue Farhat Hached -2025 Salammbô	71 979 792
96.Société Union de Factoring	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 246 200
97.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400

98.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100
99.Tunisian Saudi Bank -TSB-	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 243 000
100. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
101. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 <sup>er</sup> étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
102.UIB Assurances	Rue du Lac Turkana –Les berges du Lac -1053 Tunis-	
103.Zitouna Takaful	Rue du Travail, immeuble Tej El Molk, Bloc B, 1 <sup>er</sup> étage, ZI Khair-Eddine –Le Kram-	71 971 370

### III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

#### LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
2	AMEN ALLIANCE SICAV	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
3	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
4	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
5	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
6	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac-1053 Tunis
7	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac-1053 Tunis
8	ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac-1053 Tunis
9	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
10	BTK SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BTK CONSEIL	10 bis, Avenue Mohamed V-Immeuble BTK- 1001 Tunis
11	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
12	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST (2)	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
13	FCP AFC AMANETT	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
14	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
15	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
16	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
17	FCP AMEN SELECTION	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
18	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
19	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
20	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
21	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
22	FCP BH CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
23	FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord -1082- Tunis Mahrajène

## DERNIERE MISE A JOUR : 06/11/2023

24	FCP BIAT- ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord -1082- Tunis Mahrajène
25	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord -1082- Tunis Mahrajène
26	FCP BNA CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
27	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
28	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
29	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
30	FCP FUTURE 10	MIXTE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
31	FCP GAT OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
32	FCP GAT PERFORMANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
33	FCP GAT VIE MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
34	FCP GAT VIE CROISSANCE	MIXTE	CAPITALISATION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
35	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
36	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
37	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
38	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
39	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
40	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
41	FCP HÉLION SEPTIM	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
42	FCP ILBOURSA CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
43	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
44	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
45	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
46	FCP JASMIN 2033	MIXTE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
47	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
48	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
49	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
50	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
51	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	ACTIONS	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
52	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
53	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis

## DERNIERE MISE A JOUR : 06/11/2023

54	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
55	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
56	FCP PROGRÈS OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
57	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
58	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
59	FCP SECURITE	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
60	FCP SMART CASH	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
61	FCP SMART CEA (3)	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
62	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
63	FCP SMART TRACKER FUND	ACTIONS	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
64	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord -1082- Tunis Mahrajène
65	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord -1082- Tunis Mahrajène
66	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord -1082- Tunis Mahrajène
67	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord -1082- Tunis Mahrajène
68	FCP VALEURS SERENITE 2028	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord -1082- Tunis Mahrajène
69	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac-1053 Tunis
70	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
71	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
72	FIDELITY SICAV PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
73	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness - Les Berges du Lac -1053 Tunis
74	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac-1053 Tunis.
75	LA GENERALE OBLIG-SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	10, Rue Pierre de Coubertin -1001 Tunis
76	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
77	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
78	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
79	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
80	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
81	MAC HORIZON 2032 FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis

## DERNIERE MISE A JOUR : 06/11/2023

82	MAC HORIZON 2033 FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
83	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
84	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
85	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
86	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
87	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
88	MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV (1)	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	-	-
89	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Haddad- Les Berges du Lac -1053 Tunis
90	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
91	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
92	SICAV AMEN	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
93	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
94	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
95	SICAV BH CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
96	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
97	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Haddad- Les Berges du Lac -1053 Tunis
98	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
99	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord -1082- Tunis Mahrajène
100	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
101	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
102	SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
103	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord -1082- Tunis Mahrajène
104	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord -1082- Tunis Mahrajène
105	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord -1082- Tunis Mahrajène
106	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord -1082- Tunis Mahrajène
107	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
108	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
109	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord -1082- Tunis Mahrajène
110	STB EVOLUTIF FCP	MIXTE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
111	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
112	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

113	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord -1082- Tunis Mahrajène
114	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GEREE	Boulevard Beji Caid Essebsi - Lot AFH -DC8, Centre Urbain Nord - 1082 Tunis
115	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
116	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	ACTIONS	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
117	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
118	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
119	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
120	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
121	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis

(1) OPCVM en liquidation anticipée

(2) BH INVEST a été désigné comme chargé de l'expédition des affaires courantes de la CGF

(3) Initialement dénommé CGF TUNISIE ACTIONS FCP

## LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis

## LISTE DES FONDS D'AMORÇAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
2	SOCIAL BUSINESS	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	CAPITALEASE SEED FUND 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	ANAVA SEED FUND	FLAT6LABS Tunisia	15, Avenue de Carthage, Tunis
5	CAPITAL'ACT SEED FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	START UP MAXULA SEED FUND	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
7	HEALTH TECH FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

## LISTE DES FONDS COMMUNS DE PLACEMENT À RISQUE

		Gestionnaire	Adresse
1	FCPR ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
2	FCPR FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis

4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
17	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
18	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
19	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
21	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
22	FCPR SWING	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
23	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
24	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 & 10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
25	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
26	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
27	FCPR INTILAQ FOR GROWTH	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR INTILAQ FOR EXCELLENCE	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

29	FCPR FONDS CDC CROISSANCE 1	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
30	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
31	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
32	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
33	FCPR AZIMUTS	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
34	FCPR TUNISIA AQUACULTURE FUND	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 -Tunis
35	FCPR MAXULA JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 -Tunis
36	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL II	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
37	FCPR ESSOR FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, 1004-EI Menzah IV
38	FCPR PHENICIA FUND II	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
39	FCPR MAXULA JASMIN PMN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
40	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA I	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis
41	FCPR AMENCAPITAL 4	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
42	FCPR SWING 2	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
43	FCPR GAT PRIVATE EQUITY 1	GAT INVESTISSEMENT	92-94, Avenue Hédi Chaker, Belvédère, 1002-Tunis
44	FCPR STB GROWTH FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, 1004-EI Menzah IV
45	FCPR MOURAFIK	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis
46	FCPR INKADH	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
47	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND IV - MUSANADA	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
48	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND IV – MUSANADA II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
49	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA II	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis
50	FCPR BYRSA FUND I	DIDO CAPITAL PARTNERS	Avenue Neptune, Immeuble la Percée Verte, Bloc B, 5ème étage, Appartement B5.2, Les Jardins De Carthage, 1090-Tunis
51	FCPR TANMYA	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
52	FCPR MOURAFIK II	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis
53	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA III	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis

## LISTE DES FONDS DE FONDS

		Gestionnaire	Adresse
1	FONDS DE FONDS ANAVA	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053-Tunis.

## LISTE DES FONDS D'INVESTISSEMENT SPÉCIALISÉS

		Gestionnaire	Adresse
1	FIS INNOVATECH	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053-Tunis.
2	FIS 216 CAPITAL FUND I	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
3	FIS EMPOWER FUND-B	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

*\* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.*

## **AVIS DES SOCIÉTÉS**

### **ETATS FINANCIERS CONSOLIDES**

#### **SOCIETE TAWASOL GROUP HOLDING SA**

**Siège Social :** 20 Rue des Entrepreneurs-ZI Charguia II-2035-Ariana

La société TAWASOL GROUP HOLDING publie, ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2021 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 06 Décembre 2023. Ces états sont accompagnés du rapport des commissaires aux comptes : M Hedi MELLAKH & M Moncef SELLAMI représentants respectivement les sociétés d'expertise comptable (UNION DES EXPERTS COMPTABLES) &(AUDIT & BUSINESS SERVICES).

## TAWASOL GROUP HOLDING SA.

### BILAN AU 31.12.2021 (exprimé en Dinars Tunisiens)

ACTIFS	NOTES	Au 31/12/2021	Au 31/12/2020
<b>ACTIFS NON COURANTS</b>			
<b>Immobilisations incorporelles</b>			
Immobilisations incorporelles	II-1	6 809 888	6 797 441
Amortissement des immobilisations incorporelles	II-1-2	-3 399 832	-3 113 426
<b>Immobilisations incorporelles nettes</b>		<b>3 410 056</b>	<b>3 684 015</b>
<b>Immobilisations corporelles</b>			
Immobilisations corporelles	II-2	62 745 797	64 301 440
Amortissement des immobilisations corporelles	II-2-1	-33 330 964	-35 868 630
<b>Immobilisations corporelles nettes</b>		<b>29 414 833</b>	<b>28 432 810</b>
<b>Immobilisations financières</b>			
Immobilisations financières	II-3	10 898 551	10 847 332
Titres mis en équivalence	II-3-3	1 704 631	1 716 494
Provisions sur immobilisations financières		-163 685	-163 685
<b>Immobilisations financières nettes</b>		<b>12 439 498</b>	<b>12 400 141</b>
<b>Total des actifs immobilisés</b>		<b>45 264 387</b>	<b>44 516 966</b>
<b>Autres actifs non courants</b>	II-4	<b>296 532</b>	<b>282 180</b>
<b>TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS</b>		<b>45 560 920</b>	<b>44 799 146</b>
<b>ACTIFS COURANTS</b>			
Stocks	II-5	42 529 116	48 718 824
Provision		-5 997 118	-5 654 832
<b>Valeurs d'exploitation nettes</b>		<b>36 531 998</b>	<b>43 063 992</b>
Clients et comptes rattachés	II-6	44 293 245	40 939 681
Provision		-9 106 850	-7 366 481
<b>Clients et comptes rattachés nets</b>		<b>35 186 396</b>	<b>33 573 200</b>
Autres actifs courants	II-7	46 331 321	47 169 060
Provision		-4 151 637	-3 724 502
<b>Autres actifs courants nets</b>		<b>42 179 684</b>	<b>43 444 558</b>
Liquidités et équivalents de liquidités	II-8	12 883 000	13 616 909
Provision		-21 461	-21 461
<b>Liquidités nettes</b>		<b>12 861 540</b>	<b>13 595 448</b>
<b>TOTAL DES ACTIFS COURANTS</b>		<b>126 759 618</b>	<b>133 677 199</b>
<b>TOTAL DES ACTIFS</b>		<b>172 320 537</b>	<b>178 476 345</b>

## TAWASOL GROUP HOLDING SA.

### BILAN AU 31.12.2021 (exprimé en Dinars Tunisiens)

<i>CAPITAUX PROPRES &amp; PASSIFS</i>	NOTES	<i>Au 31/12/2021</i>	<i>Au 31/12/2020</i>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>			
Capital social	III-1	108 000 000	108 000 000
Réserves consolidées	III-1	-82 263 910	-75 580 001
Part des minoritaires dans les réserves	III-2	1 305 209	1 207 549
<b>Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice</b>		<b>27 041 299</b>	<b>33 627 548</b>
Résultat de l'exercice	III-1	-1 903 377	-7 254 712
Part des minoritaires dans le résultat	III-2	-178 548	97 347
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT AFFECTATION</b>		<b>24 959 374</b>	<b>26 470 182</b>
<b>PASSIFS</b>			
<i>Passifs non courants</i>			
Emprunts	III-3	41 674 339	35 467 908
Provisions		5 215 502	7 908 325
<b>Total des passifs non courants</b>		<b>46 889 840</b>	<b>43 376 233</b>
<i>Passifs courants</i>			
Fournisseurs & comptes rattachés	III-4	23 905 176	23 023 113
Autres passifs courants	III-5	29 522 336	21 596 942
Concours bancaires et autres passifs financiers	III-6	47 043 811	64 009 875
<b>Total des passifs courants</b>		<b>100 471 323</b>	<b>108 629 930</b>
<b>TOTAL DES PASSIFS</b>		<b>147 361 163</b>	<b>152 006 162</b>
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</b>		<b>172 320 537</b>	<b>178 476 345</b>

## **TAWASOL GROUP HOLDING SA.**

**ETAT DE RESULTAT AU 31.12.2021 (exprimé en Dinars Tunisiens)**

<i>Désignation</i>	NOTES	<i>Du 01/01/2021 Au 31/12/2021</i>	<i>Du 01/01/2020 Au 31/12/2020</i>
--------------------	-------	--	--

**PRODUITS D'EXPLOITATION**

+ Revenus	IV-1	79 290 388	68 306 608
+ Autres produits d'exploitation		1 309 251	366 821
<b>Total des produits d'exploitation</b>		<b>80 599 640</b>	<b>68 673 429</b>

**CHARGES D'EXPLOITATION**

- Variation de stock de produits finis et encours		-8 246 353	-8 081 201
+ Achats d'approvisionnement consommés	IV-2	-40 370 718	-32 822 732
+ Charges de personnel	IV-3	-11 059 162	-10 401 096
+ Dotations aux amortissements et aux provisions		-6 378 221	-5 338 113
+ Autres charges d'exploitation	IV-4	-10 701 180	-13 330 116
<b>Total des charges d'exploitation</b>		<b>-76 755 634</b>	<b>-69 973 259</b>

**RESULTAT D'EXPLOITATION****3 844 005**      **-1 299 830****AUTRES CHARGES ET PRODUITS ORDINAIRES**

- Charges financières nettes	IV-5	-8 181 893	-10 147 987
+ Produits des placements	IV-6	329 643	1 283 334
+ Autres gains ordinaires	IV-7	4 899 685	5 251 741
+ Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence		-11 862	-146 769
- Autres pertes ordinaires		-2 357 289	-1 734 081

**RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT****-1 477 711**      **-6 793 591**

Impôt sur le bénéfice

-604 215      -363 775

**RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPOT****-2 081 925**      **-7 157 365****RESULTAT NET DE L'EXERCICE****-2 081 925**      **-7 157 365**

Part des minoritaires dans le résultat

-178 548      97 347

**Résultat consolidé - Part du groupe****-1 903 377**      **-7 254 712****TAWASOL GROUP HOLDING SA.****ETAT DE FLUX DE TRESORERIE AU 31.12.2021 (exprimé en Dinars Tunisiens)**

Désignation

V

Du 01/01/2021  
Au 31/12/2021Du 01/01/2020  
Au 31/12/2020**FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION**

+ Résultat consolidé	-1 903 377	-7 254 712
Quote-part des minoritaires dans le résultat de l'exercice	-178 548	97 347

Ajustements pour :

Dotations aux amortissements et provisions	6 378 221	5 338 113
Variation des stocks	6 189 708	6 401 459
Variation des créances	-3 353 564	10 421 779
Variation des autres actifs	2 226 150	-2 782 801
Variation des dettes fournisseurs et autres dettes	-347 097	-9 093 761
Quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence	11 862	146 769
<b>Flux de trésorerie provenant de l'exploitation</b>	<b>9 023 355</b>	<b>3 274 194</b>

#### **FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT**

- Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles & incorporelles	-926 648	-286 098
+ Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles & incorporelles	1 980 236	918 594
- Décaissement affecté à l'acquisition d'immo financières	-51 219	-71 312
+ Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières	0	860 467
- Trésorerie provenant / Affectée aux acquisitions des filiales et de la déconsolidation des sociétés	0	988
<b>Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement</b>	<b>1 002 369</b>	<b>1 422 639</b>

#### **FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT**

+ Décaissement / Encaissement provenant des emprunts	-1 414 686	17 062 582
<b>Flux de trésorerie affectés aux activités de financement</b>	<b>-1 414 686</b>	<b>17 062 582</b>

<b>VARIATION DE TRESORERIE</b>	<b>8 611 038</b>	<b>21 759 415</b>
--------------------------------	------------------	-------------------

<b>Trésorerie au début de l'exercice</b>	<b>-4 759 238</b>	<b>-26 518 652</b>
<b>Trésorerie à la clôture de l'exercice</b>	<b>3 851 800</b>	<b>-4 759 238</b>

## **METHODES COMPTABLES**

### **I- Référentiel d'élaboration des états financiers**

Les états financiers consolidés du groupe TAWASOL GROUP HOLDING SA sont préparés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie tels que définis par la loi 96-112 et le décret 96-2459 du 30 décembre 1996 et compte tenu des hypothèses indiquées ci-dessous. Il s'agit, entre autres :

- du cadre conceptuel ;
- de la norme comptable générale (NCT 1);
- des normes comptables relatives à la consolidation (NCT 35 à 37);
- de la norme comptable relative aux regroupements d'entreprises (NCT 38) et

- de la norme comptable relative aux informations sur les parties liées (NCT 39).

Les états financiers consolidés sont libellés en Dinars Tunisiens et préparés en respectant notamment les hypothèses sous-jacentes et les conventions comptables, plus précisément :

- hypothèse de la continuité de l'exploitation,
- hypothèse de la comptabilité d'engagement,
- convention de la permanence des méthodes,
- convention de la périodicité,
- convention de prudence,
- convention du coût historique, et
- convention de l'unité monétaire.

## **II- Principes de consolidation**

### **II-1-Périmètre de consolidation**

Les états financiers consolidés regroupent les comptes des filiales dont le Groupe détient directement ou indirectement le contrôle exclusif.

Le groupe possède le contrôle exclusif d'une filiale lorsqu'il est en mesure de diriger les politiques financières et opérationnelles de cette filiale afin de tirer avantage de ses activités. Ce contrôle résulte :

- soit de la détention directe ou indirecte, par l'intermédiaire de filiales, de plus de la moitié des droits de vote de l'entreprise consolidée,
- soit du pouvoir sur plus de la moitié des droits de vote en vertu d'un accord avec d'autres investisseurs,
- soit des statuts ou d'un contrat,
- soit du pouvoir de nommer ou de révoquer la majorité des membres du conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent,
- soit du pouvoir de réunir la majorité des droits de vote dans les réunions du conseil d'administration ou l'organe de direction équivalent.

Par ailleurs, le contrôle est présumé exister dès lors que le groupe détient directement ou indirectement 40% au moins des droits de vote dans une autre entreprise, et qu'aucun autre associé n'y détienne une fraction supérieure à la sienne.

Une filiale doit être exclue de la consolidation lorsque :

- (a) le contrôle est destiné à être temporaire parce que la filiale est acquise et détenue dans l'unique perspective de sa sortie ultérieure dans un avenir proche, ou
- (b) la filiale est soumise à des restrictions durables et fortes qui limitent de façon importante sa capacité à transférer des fonds à la mère.

De telles filiales doivent être comptabilisées comme si elles constituaient des placements.

## **II-2- Définition du périmètre de consolidation**

- La société TAWASOL GROUP HOLDING SA est la société mère du groupe à consolider.
- Toute société dont le groupe détient directement ou indirectement 40% au moins des droits de vote, est intégrée dans le périmètre de consolidation.

## **II-3- Méthode de consolidation**

Toutes les sociétés sous contrôle exclusif du groupe sont consolidées selon la méthode d'intégration globale.

L'intégration globale consiste à combiner ligne à ligne les états financiers individuels de la société mère TAWASOL GROUP HOLDING SA et de ses filiales en additionnant les éléments semblables d'actifs, de passifs, de capitaux propres, de produits et de charges.

Afin que les états financiers consolidés présentent l'information financière du groupe comme celle d'une entreprise unique, les étapes ci-dessous sont alors suivies :

- homogénéisation des méthodes d'évaluation et de présentation des états financiers du groupe,
- élimination des opérations intragroupe et des résultats internes,
- détermination de l'impact de la fiscalité différée sur les retraitements ayant une incidence sur le résultat et/ou les capitaux propres consolidés, essentiellement sur l'estimation des marges sur stocks et les subventions d'investissement
- cumul arithmétique des comptes individuels,
- élimination des titres de participation du groupe dans chaque société consolidée et détermination des écarts d'acquisition positif et/ou négatif,
- identification de la « Part du groupe » et des « intérêts minoritaires » dans l'actif net des sociétés consolidées.

Il est à noter qu'en 2021, pour les besoins de la présentation des états financiers consolidés, 14 sociétés font l'objet d'une intégration globale et une société fait l'objet de mise en équivalence.

La liste des sociétés comprises dans le périmètre de consolidation au 31 décembre 2021, figure à la note N° I.

## **II-4- Elimination des opérations intragroupe et des résultats internes**

### **II-4-1-Elimination des opérations sans incidence sur les capitaux propres**

Les créances et dettes réciproques significatives et les produits et charges réciproques significatives entre sociétés du groupe sont éliminés en totalité sans que cette élimination n'ait d'effet ni sur le résultat ni sur les capitaux propres consolidés.

#### **II-4-2-Elimination des opérations ayant une incidence sur les capitaux propres**

- Les marges et les plus ou moins-values, résultant des transactions entre les sociétés du groupe, qui sont comprises dans la valeur d'actifs tels que les stocks ou les immobilisations sont éliminées en totalité.
- Les provisions pour dépréciation des titres constituées sur les sociétés du groupe sont intégralement éliminées, par l'annulation de la dotation pour les provisions constituées au cours de l'exercice et par déduction sur les réserves pour les provisions constituées au cours des exercices antérieurs.

#### **II-5- Ecart de première de consolidation**

L'écart de première de consolidation représente la différence existante, au moment de l'entrée d'une entreprise dans le périmètre de consolidation d'un groupe, entre le coût d'acquisition des titres par la société consolidante et la part correspondante dans les capitaux propres de sa filiale. La différence de première consolidation s'explique d'abord par la reconnaissance d'un écart d'évaluation, à savoir « la différence entre la valeur d'entrée dans le bilan consolidé et la valeur comptable du même élément dans le bilan de l'entreprise contrôlée ».

La seconde composante de la différence de première consolidation est, selon la norme comptable NCT 38, l'écart d'acquisition. Cet écart est habituellement appelé goodwill, ce terme étant retenu par la réglementation internationale.

Son existence s'explique par la prise en considération de multiples facteurs, les uns attachés à la filiale, les autres correspondant aux avantages et synergies, pour la société mère, ou le groupe, de la prise de contrôle. Il correspond à des éléments non identifiables et est calculé de façon résiduelle.

L'écart de première consolidation comprend donc :

- des écarts d'évaluation afférents à certains éléments identifiables, qui sont ainsi réestimés à l'actif du bilan consolidé (terrains, constructions, fonds commerciaux, marques, réseaux commerciaux, parts de marchés, etc.) ;
- un solde, non affecté, appelé écart d'acquisition qui peut être positif ou négatif.

Le « Goodwill positif » est amorti sur une durée n'excédant pas vingt ans à partir de la date d'acquisition.

#### **II-6-Déconsolidation**

Les titres conservés par le Groupe dans une filiale déconsolidée sont comptabilisés à la date de sortie du périmètre, à leur valeur comptable de consolidation, soit la quote-part des capitaux propres consolidés

qu'ils représentent à cette date, augmentés, éventuellement, de la quote-part correspondante dans l'écart d'acquisition résiduel.

La valeur comptable de la participation à la date à laquelle elle cesse d'être une filiale est considérée comme son coût par la suite. Celui-ci est figé, sauf dépréciation ultérieure, lorsque sa valeur d'usage devient inférieure à cette nouvelle valeur comptable.

### **III- Principes de consolidation**

#### **III-1- Immobilisations incorporelles**

Les fonds de commerce, licences, marques, brevets et droits au bail ainsi que les autres actifs incorporels sont comptabilisés à leurs coûts d'acquisition en hors taxes récupérables. Ils sont amortis linéairement en fonction de leurs durées de vie estimées. (Logiciel : 33%).

#### **III-2- Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Elles sont amorties selon la méthode d'amortissement linéaire.

Les dotations sur les acquisitions de l'exercice sont calculées, en respectant la règle du prorata-temporis.

Les plus ou moins-values sur cession d'immobilisations et les marges sur ventes d'immobilisations intergroupes ont été éliminées.

#### **III-3- Stocks**

Les stocks des produits et des travaux en cours sont évalués au plus bas de leur coût de revient et de leurs valeurs de réalisation nette. L'évaluation du coût de revient des stocks de travaux en cours est calculée sur la base du prix de vente moins la marge pratiquée par les différentes sociétés.

#### **III-4- Placements et autres actifs financiers**

Les placements et autres actifs financiers consistent en des placements dont l'intention de détention est égale ou inférieure à douze mois.

Ces placements sont comptabilisés à leurs coûts d'acquisition. Une provision est constatée lorsque ce coût est inférieur à leur valeur de marché à la clôture de l'exercice.

#### **III-5- Impôt sur les sociétés**

Les sociétés du TAWASOL GROUP HOLDING SA sont soumises à l'impôt sur les sociétés (IS) selon les règles et les taux en vigueur en Tunisie.

Les sociétés du Groupe optimisent en général l'IS en faisant recours au réinvestissement des bénéfices.

Il n'a pas été tenu compte d'un impôt différé pour les retraitements de consolidation ayant une incidence sur le résultat et notamment sur les marges sur stocks.

Les effets des redressements fiscaux des sociétés du groupe sont comptabilisés directement sur les capitaux propres des filiales sous la rubrique « Effet des modifications comptables ».

### III-6- Revenus

Les revenus sont soit les rentrées de fonds ou autres augmentations de l'actif d'une entreprise, soit les règlements des dettes de l'entreprise (soit les deux) résultant de la livraison ou de la fabrication de marchandises, de la prestation de services ou de la réalisation d'autres opérations qui s'inscrivent dans le cadre des activités principales ou centrales des sociétés du groupe.

Les revenus sont pris en compte au moment de la livraison aux clients ou au moment de la réalisation de services. Ils sont comptabilisés net de remises et ristournes accordées aux clients.

Des provisions pour dépréciation des créances clients sont constatées lorsque leur recouvrement est jugé improbable.

### III-7- Présentation de l'état de résultat et de l'état de flux de trésorerie

L'état de résultat consolidé est présenté selon le modèle autorisé.

## NOTES EXPLICATIVES

### I- Périmètre de consolidation

Le périmètre de consolidation, les pourcentages de contrôle et d'intérêts ainsi que les méthodes de consolidation utilisées sont présentés dans le tableau suivant :

Sociétés	Pourcentage de contrôle			Pourcentage d'intérêts		
	Au 31/12/2021	Au 31/12/2020	Statut	Au 31/12/2021	Au 31/12/2020	Méthode de consolidation
TGH	100%	100%	Société mère	100%	100%	Intégration globale
HAYATCOM TUNISIE	100%	100%	Filiale	100%	100%	Intégration globale

RETEL TUNISIE	100%	100%	Filiale	100%	100%	Intégration globale
RETEL SERVICES	100%	100%	Filiale	100%	100%	Intégration globale
RETEL TELECOM	51%	51%	Filiale	51%	51%	Intégration globale
TAWASOL INVESTMENT SICAR	100%	100%	Filiale	100%	100%	Intégration globale
RETEL PREFAB	100%	100%	Filiale	100%	100%	Intégration globale
JUPITER IMMOBILIERE	100%	100%	Filiale	100%	100%	Intégration globale
UTS-PALMA	28%	28%	Filiale	100%	28%	Intégration globale
JNAYNET MONTFLEURY	70%	70%	Filiale	70%	70%	Intégration globale
SUD FORAGE	100%	100%	Filiale	100%	100%	Intégration globale
WIN TRAVAUX	100%	100%	Filiale	100%	100%	Intégration globale
HAYATCOM RDC	100%	100%	Filiale	100%	100%	Intégration globale
JNAYNET MANAR	32%	32%	Entreprise associée	32%	32%	Mise en équivalence

### I-1- Changement du périmètre et modification de la structure du groupe

Le périmètre de consolidation du groupe TAWASOL GROUP HOLDING a subi les modifications suivantes durant l'exercice clôturé au 31 décembre 2021 :

#### Création de nouvelles filiales

Création	Capital	Pourcentage d'intérêt
WIN TRAVAUX	1 000 000	100%
HAYATCOM RDC	12 458	100%

### I-2- Profilé Aluminium Maghrébin

L'acquisition de la société PROFILE ALUMINIUM MAGHREBIN est structurée sur plusieurs étapes aboutissant in fine à la prise de contrôle total de la société par le groupe TAWASOL GROUP HOLDING contre un désengagement progressif du Groupe AREM. Un protocole d'accord portant sur la cession de 472 173 actions pour un montant de 2 500 000 dinars a été signé entre les actionnaires de la société PROFILE ALUMINIUM MAGHREBIN d'un côté et la société TAWASOL GROUP HOLDING et la famille CHABCHOUB d'un autre côté. Les premières phases du regroupement ont été réalisées en 2015 à savoir, une prise de participation à hauteur de 18,89 % par le biais d'une augmentation du capital réservée et la nomination de Mr Mohamed Amine CHABCHOUB en tant que directeur général de la société.

Courant 2017, les sociétés PROFILE ALUMINIUM MAGHREBIN et UNITE DE TRAITEMENT DES SURFACES ont finalisé leur projet de fusion entamé en 2016 portant ainsi le pourcentage de participation du groupe dans l'ensemble fusionné à 27,91%. La date d'effet de la fusion a été fixée au 01 janvier 2016.

Depuis février 2021, M. Mohamed Amine CHABCHOUB, continue à participer d'une manière active, à la gestion de la société UTS-PALMA en tant qu'administrateur.

De ce fait, les comptes de l'ensemble fusionné UNITE DE TRAITEMENT DES SURFACES-PROFILE ALUMINIUM MAGHREBIN ont été intégrés globalement dans les états financiers consolidés de TAWASOL GROUP HOLDING.

### I-3- Filiales exclues du périmètre de consolidation

Le groupe TAWASOL GROUP HOLDING n'a pas intégré dans ses comptes consolidés les états financiers de 9 sociétés qui répondent aux critères de l'intégration pour motif d'indisponibilité de l'information financière. Les participations du groupe dans ces 8 filiales se détaillent comme suit :

Filiale	% de contrôle	Montant de la participation	Provision comptabilisée sur les titres détenus
HAYATCOM ALGERIE	50%	37 840	0
RETEL PROJECT	100%	47 084	0
L'AFFICHETTE	37%	269 340	0
RETEL WEST AFRICA	50%	36 104	0
TOUTOUTDIS	70%	148 959	144 614
DEUX PAS	50%	106 400	103 297
ONE TECH ALGERIE	70%	43 995	43 995
GREEN TECHNOLOGIES	76%	8	0
GIE-TAWASOL TELECOM	100%	1 000	0

## II- Actifs

### II-1- Immobilisations incorporelles

La valeur brute des immobilisations incorporelles s'élève au 31 décembre 2021 à 6.809.888 dinars contre 6.797.441 dinars au 31 décembre 2020.

Libellé	Solde au 31/12/2021	Solde au 31/12/2020	Variation
Goodwill	6 429 047	6 429 047	0
Logiciels	285 461	278 737	6 724

Autres immobilisations incorporelles	95 380	89 656	5 724
<b>Total</b>	<b>6 809 888</b>	<b>6 797 441</b>	<b>12 447</b>

### II-1-1 Goodwill

Ce poste correspond à la différence entre le coût d'acquisition des titres et la quote-part du Groupe dans l'actif net des sociétés acquises par le groupe. Il présente au 31 décembre 2021 un solde brut de 6.429.047 dinars et n'a pas subi de variation durant l'exercice.

### II-1-2 Amortissement des Immobilisations incorporelles

La valeur des amortissements des immobilisations incorporelles s'élève au 31 décembre 2021 à 3.399.832 dinars contre 3.113.426 dinars au 31 décembre 2020.

Libellé	Solde au 31/12/2021	Solde au 31/12/2020	Variation
Amortissements des Goodwill	3 115 896	2 875 109	240 787
Amortissements des Logiciels	251 207	214 761	36 446
Amortissements des autres immobilisations incorporelles	32 728	23 556	9 172
<b>Total</b>	<b>3 399 832</b>	<b>3 113 426</b>	<b>286 406</b>

### II-2- Immobilisations corporelles

La valeur brute des immobilisations corporelles s'élève au 31 décembre 2021 à 62.745.797 dinars contre 64.301.440 dinars au 31 décembre 2020. Cette rubrique se détaille comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2021	Solde au 31/12/2020	Variation
Terrains	8 769 529	4 769 529	4 000 000
Constructions	9 144 507	9 144 507	0
Installations techniques matériels et outillages	36 430 037	42 088 252	-5 658 215
Matériels de transport	5 031 723	5 286 791	-255 068
Agencements et aménagements	768 575	774 914	-6 339
Matériel de bureau	291 233	252 439	38 794
Matériel informatique	763 403	653 390	110 013
Immobilisations corporelles en cours	1 546 789	1 331 618	215 171
<b>Total</b>	<b>62 745 797</b>	<b>64 301 440</b>	<b>-1 555 643</b>

### II-2-1- Amortissement des Immobilisations corporelles

La valeur des amortissements des immobilisations corporelles s'élève au 31 décembre 2021 à 33.330.964 dinars contre 35.868.630 dinars au 31 décembre 2020.

Libellé	Solde au 31/12/2021	Solde au 31/12/2020	Variation
---------	---------------------	---------------------	-----------

Amortissements des Constructions	3 953 147	3 530 087	423 060
Amortissements des Installations techniques matériels et outillages	20 958 363	23 946 474	-2 988 111
Amortissements des Matériels de transport	3 697 261	4 760 466	-1 063 205
Amortissements des Agencements et aménagements	1 869 645	1 092 083	777 562
Amortissements des Matériels de bureau	326 486	289 662	36 824
Amortissements des Matériels informatiques	682 380	590 949	91 431
Provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles	1 843 680	1 658 909	184 771
<b>Total</b>	<b>33 330 964</b>	<b>35 868 630</b>	<b>-2 537 666</b>

### II-3- Immobilisations financières

La valeur brute des immobilisations financières s'élève au 31 décembre 2021 à 10.898.551 dinars contre 10.847.332 dinars au 31 décembre 2020. Cette rubrique se détaille comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2021	Solde au 31/12/2020	Variation
Dépôts et cautionnements	3 210 140	3 202 749	7 391
Titres de participation	843 972	799 143	44 828
Titres de participation déconsolidés	6 844 439	6 845 439	-1 000
<b>Total</b>	<b>10 898 551</b>	<b>10 847 332</b>	<b>51 219</b>

#### II-3-1- Titres de participation

Au 31 décembre 2021, les titres de participation se détaillent comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2021
RETEL WEST AFRICA	36 104
SIAM	3 425
SALGATEL	158 665
BAXEL TUNISIE	172 950
SLF	8 000
GROUPEMENT TAWASOL BTP	1 000
L'AFFICHETTE	269 340
HAYATCOM ETHIOPIE	135 235
RETEL SERVICES FRANCE	59 253
<b>Total</b>	<b>843 972</b>

#### II-3-2- Titres déconsolidés

Au 31 décembre 2021, les titres déconsolidés se détaillent comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2021	Solde au 31/12/2020	Variation
---------	---------------------	---------------------	-----------

Titres HAYATCOM ALGERIE	3 917 896	3 917 896	0
Titres RETEL PROJECT	3 021 172	3 021 172	0
Titres RETEL BETON NORD OUEST	11 641	11 641	0
Titres GREEN TECHNOLOGIES	-107 269	-107 269	0
Titres GIE-TAWASOL TELECOM	1 000	2 000	-1 000
<b>Total</b>	<b>6 844 439</b>	<b>6 845 439</b>	<b>-1 000</b>

### II-3-3- Titres mis en équivalence

Au 31 décembre 2021, les titres mis en équivalence se détaillent comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2021	Solde au 31/12/2020	Variation
Titres de participation JNAYNET MANAR	2 300 000	2 300 000	0
Réserves consolidées	-583 506	-436 738	-146 769
Quote-part dans les résultats des titres mis en équivalence	-11 862	-146 769	134 906
<b>Total</b>	<b>1 704 631</b>	<b>1 716 494</b>	<b>-11 862</b>

### II-4- Autres actifs non courants

La valeur nette des autres actifs non courants s'élève au 31 décembre 2021 à 296.532 dinars contre 282.180 dinars au 31 décembre 2020. Cette rubrique se détaille comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2021	Solde au 31/12/2020	Variation
Frais préliminaires nets	296 532	282 180	14 352
<b>Total</b>	<b>296 532</b>	<b>282 180</b>	<b>14 352</b>

### II-5- Stocks

La valeur brute des stocks s'élève au 31 décembre 2021 à 42.529.116 dinars contre 48.718.824 dinars au 31 décembre 2020. Cette rubrique se détaille comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2021	Solde au 31/12/2020	Variation
Stock de travaux en cours	28 897 298	35 798 289	-6 900 991
Stocks de matières et fournitures	1 003 512	819 746	183 766
Stock de marchandises	883 474	775 761	107 713
Stocks de matières premières	3 995 990	3 722 768	273 222
Stocks de produits finis	7 748 842	7 602 261	146 581
<b>Total</b>	<b>42 529 116</b>	<b>48 718 824</b>	<b>-6 189 708</b>

## II-6- Clients et comptes rattachés

Les clients et comptes rattachés bruts s'élèvent au 31 décembre 2021 à 44.293.245 dinars contre 40.939.681 dinars au 31 décembre 2020 et se détaillent comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2021	Solde au 31/12/2020	Variation
Clients ordinaires	34 515 350	30 071 563	4 443 787
Clients, factures à établir	3 387 799	2 806 126	581 673
Clients, effets à recevoir	1 055 981	1 982 499	-926 518
Clients, Retenues de garantie	5 334 115	6 079 493	-745 378
<b>Total</b>	<b>44 293 245</b>	<b>40 939 681</b>	<b>3 353 564</b>

## II-7- Autres actifs courants

Au 31 décembre 2021, les autres actifs courants présentent un solde débiteur brut s'élevant à 46.331.321 dinars contre un solde débiteur brut de 47.169.060 dinars au 31 décembre 2020. Ils se détaillent comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2021	Solde au 31/12/2020	Variation
Avances aux fournisseurs	5 159 017	7 375 030	-2 216 013
Reports d'impôts	13 906 200	13 225 084	681 116
Débiteurs divers	12 401 113	11 789 668	611 445
Charges constatées d'avance	3 223 939	2 575 991	647 948
Produits à recevoir	11 138 907	11 978 242	-839 335
Personnel-Avances et acomptes	365 679	104 815	260 863
Compte d'attente	136 468	120 231	16 237
<b>Total</b>	<b>46 331 321</b>	<b>47 169 060</b>	<b>-837 738</b>

## II-8- Liquidités et équivalents de liquidités

Le solde de cette rubrique a atteint au 31 décembre 2021 un montant de 12.883.000 dinars contre un solde de 13.616.909 dinars au 31 décembre 2020. Ce poste se détaille comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2021	Solde au 31/12/2020	Variation
Placements courants	8 860 710	10 212 867	-1 352 157
Banques	3 551 892	2 810 098	741 793
Caisse	280 985	97 246	183 739
Valeurs à l'encaissement	189 413	496 698	-307 285
<b>Total</b>	<b>12 883 000</b>	<b>13 616 909</b>	<b>-733 909</b>

## III- Capitaux propres, intérêts minoritaires et passifs

### III-1- Capitaux propres du groupe

Les capitaux propres groupe et hors groupe se présentent comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2021	Solde au 31/12/2020	Variation
Capital social	108 000 000	108 000 000	0
Réserves consolidées	-82 263 910	-75 580 001	-6 683 909
Résultat de l'exercice (*)	-1 903 377	-7 254 712	5 351 335
<b>Total</b>	<b>23 832 713</b>	<b>25 165 287</b>	<b>-1 332 574</b>

(\*) Le détail du résultat de l'exercice par société figure dans la note « VI- Résultat et chiffre d'affaires du groupe »

### III-2- Intérêts minoritaires

Les intérêts des minoritaires ont atteint 1.126.662 dinars au 31 décembre 2021 contre un solde de 1.304.895 dinars au 31 décembre 2020. Ils s'analysent comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2021	Solde au 31/12/2020	Variation
Part des minoritaires dans les réserves	1 305 209	1 207 549	97 661
Part des minoritaires dans le résultat	-178 548	97 347	-275 895
<b>Total</b>	<b>1 126 662</b>	<b>1 304 895</b>	<b>-178 234</b>

### III-3- Emprunts

Au 31 décembre 2021, l'encours des emprunts dus par le groupe se détaille comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2021	Solde au 31/12/2020	Variation
Leasing	1 729 547	2 584 387	-854 841
Emprunts	39 944 792	32 883 520	7 061 272
<b>Total</b>	<b>41 674 339</b>	<b>35 467 908</b>	<b>6 206 431</b>

### III-4- Fournisseurs et comptes rattachés

Le solde de cette rubrique a atteint 23.905.176 dinars au 31 décembre 2021 contre un solde de 23.023.113 dinars au 31 décembre 2020. Il s'analyse comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2021	Solde au 31/12/2020	Variation
Fournisseurs ordinaires	16 391 856	13 463 026	2 928 830
Fournisseurs, effets à payer	5 753 427	7 645 604	-1 892 177
Fournisseurs factures non encore parvenues	848 528	811 905	36 623
Fournisseurs étrangers	5 421	103 279	-97 857
Fournisseurs d'immobilisation	905 943	999 300	-93 356
<b>Total</b>	<b>23 905 176</b>	<b>23 023 113</b>	<b>882 063</b>

### III-5- Autres passifs courants

Au 31 décembre 2021, les autres passifs courants présentent un solde créditeur s'élevant à 29.522.336 dinars contre un solde créditeur de 21.596.942 au 31 décembre 2020. Ils se détaillent comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2021	Solde au 31/12/2020	Variation
Avances reçues des clients	14 682 596	6 593 924	8 088 672
Impôts et taxes à payer	10 176 288	10 590 099	-413 811
Charges à payer	2 363 598	2 257 992	105 606
Créditeurs divers	759 727	146 561	613 166
Dettes sur acquisitions d'immobilisations	85 702	87 702	-2 000
CNSS	771 007	980 595	-209 588
Provision pour congés payés	307 521	291 025	16 497
Personnel, rémunération due	293 790	187 141	106 649
Produits comptabilisés d'avance	72 857	111 691	-38 834
Compte d'attente	9 249	350212,465	-340 963
<b>Total</b>	<b>29 522 336</b>	<b>21 596 942</b>	<b>7 925 394</b>

### III-6- Concours bancaires et autres passifs financiers

Le solde créditeur de la rubrique « Concours bancaires et autres passifs financiers » s'élève au 31 décembre 2021 à 47.043.811 dinars contre un solde créditeur de 64.009.875 dinars au 31 décembre 2020. Elle se détaille comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2021	Solde au 31/12/2020	Variation
Emprunts courants	21 670 488	24 050 086	-2 379 598
Concours bancaires	8 187 857	17 246 439	-9 058 582
Echéances à moins d'un an sur emprunts	16 342 124	21 583 642	-5 241 519
Intérêts courus	843 343	1 129 708	-286 365
<b>Total</b>	<b>47 043 811</b>	<b>64 009 875</b>	<b>-16 966 064</b>

## IV- Etat de résultat

### IV-1- Revenus

Le solde de la rubrique « Revenus » s'élève au 31 décembre 2021 à 79.290.388 dinars contre un solde de 68.306.608 dinars au 31 décembre 2020. Elle se détaille comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2019	Solde au 31/12/2018	Variation
Ventes et prestations de services	81 369 906	70 545 290	10 824 616
Autres revenus	1 056 963	888 856	168 107
RRR accordés sur ventes	-3 136 481	-3 127 538	-8 942
<b>Total</b>	<b>79 290 388</b>	<b>68 306 608</b>	<b>10 983 780</b>

(\*) Le détail du chiffre d'affaires par société figure dans la note « VI- Résultat et chiffre d'affaires du groupe »

#### IV-2- Achats d'approvisionnements consommés

Au 31 décembre 2021, les achats consommés s'élèvent à 40.370.718 dinars contre 32.822.732 dinars au 31 décembre 2020. Ils se détaillent comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2021	Solde au 31/12/2020	Variation
Achats de matières premières	25 849 909	16 848 131	9 001 778
Achats de prestations de services	6 195 626	7 822 222	-1 626 596
Achats non stockés de matériaux	7 328 160	5 728 518	1 599 643
Variation de stock des approvisionnements	-476 208	1 432 404	-1 908 612
Achats de travaux de sous-traitance	1 197 068	864 458	332 610
Frais accessoires sur achats	294 019	288 761	5 257
Transfert de charges des achats	-17 857	-161 762	143 905
<b>Total</b>	<b>40 370 718</b>	<b>32 822 732</b>	<b>7 547 985</b>

#### IV-3- Charges du personnel

Au 31 décembre 2021, les charges de personnel s'élèvent à 11.059.162 dinars contre 10.401.096 dinars au 31 décembre 2020. Ils se détaillent comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2021	Solde au 31/12/2020	Variation
Salaires et appointements	9 006 038	9 204 007	-197 969
Charges patronales	1 718 156	1 787 507	-69 351
Autres Charges du personnel	601 789	-486 286	1 088 075
Transfert de charges	-266 820	-104 131	-162 689
<b>Total</b>	<b>11 059 162</b>	<b>10 401 096</b>	<b>658 066</b>

#### IV-4- Autres charges d'exploitation

Au 31 décembre 2021, les autres charges d'exploitation s'élèvent à 10.701.180 dinars contre 13.330.116 dinars au 31 décembre 2020. Ils se détaillent comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2021	Solde au 31/12/2020	Variation
Achats non stockés de consommables	934 404	5 056 867	-4 122 464
Assurances	422 513	651 393	-228 881
Sous-traitance générale	1 255 580	0	1 255 580
Entretien et réparation	794 882	695 022	99 861
Voyages et déplacements	2 192 457	959 729	1 232 728
Rémunération d'intermédiaires et honoraires	1 074 436	850 151	224 286
Transport	503 700	487 305	16 395
Services bancaires et assimilés	849 851	1 395 837	-545 986
Frais postaux et de télécommunication	157 298	124 906	32 392

Charges locatives	823 335	1 563 631	-740 296
Publicité, publications et relations publiques	100 696	44 973	55 722
Personnel extérieur à l'entreprise	225 729	311 185	-85 456
Divers services extérieurs	308 705	591 570	-282 865
Impôts taxes et versements assimilés	1 104 377	691 857	412 519
Transferts de charges d'exploitation	-46 782	-94 311	47 529
<b>TOTAL</b>	<b>10 701 180</b>	<b>13 330 116</b>	<b>-2 628 936</b>

#### IV-5- Charges financières nettes

Les charges financières nettes du groupe s'élèvent au 31 décembre 2021 à 8.181.893 dinars contre un solde de 10.147.987 dinars au 31 décembre 2020 et se détaillent comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2021	Solde au 31/12/2020	Variation
Charges financières, intérêts et agios bancaires	8 092 541	9 988 704	-1 896 164
Pertes de change	120 040	359 097	-239 058
Gains de change et autres produits financiers	-30 687	-199 815	169 128
<b>Total</b>	<b>8 181 893</b>	<b>10 147 987</b>	<b>-1 966 094</b>

#### IV-6- Produits des placements

Les produits des placements du groupe s'élèvent au 31 décembre 2021 à 329.643 dinars contre un solde de 1.283.334 dinars au 31 décembre 2020 et se détaillent comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2021	Solde au 31/12/2020	Variation
Produits des valeurs mobilières	0	41 795	-41 795
Produits des placements	-182 495	674 483	-856 978
Autres produits des placements	512 138	567 056	-54 918
<b>Total Produits des placements</b>	<b>329 643</b>	<b>1 283 334</b>	<b>-953 691</b>

#### IV-7- Autres gains ordinaires

Les autres gains ordinaires du groupe s'élèvent au 31 décembre 2021 à 4.899.685 dinars contre un solde de 5.251.741 dinars au 31 décembre 2020 et se détaillent comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2021	Solde au 31/12/2020	Variation
Plus-value sur cession d'immobilisations	2 655 845	575 607	2 080 238
Divers gains ordinaires	2 243 841	4 676 134	-2 432 294
<b>Total</b>	<b>4 899 685</b>	<b>5 251 741</b>	<b>-352 056</b>

#### V- Etat de flux de trésorerie

La trésorerie est passée de -4.759.238 dinars au 31 décembre 2020 à 3.851.800 dinars au 31 décembre 2021 enregistrant ainsi une variation positive de 8.611.038 dinars affectée aux activités d'exploitation pour un montant 9.023.355 dinars, aux activités d'investissement pour 1.002.369 dinars et aux activités de financement pour -1.414.686 dinars.

L'exploitation a généré un flux positif de 9.023.355 dinars provenant essentiellement de la diminution du BFR de 4.715.197 dinars et du résultat avant amortissement pour un montant de 4.296.296 dinars.

La diminution du BFR est expliquée par la diminution des stocks pour un montant de 6.189.708 dinars, la baisse des autres actifs courants de 2.226.150 dinars et des dettes d'exploitation de 347.097 dinars compensées par l'augmentation des créances pour 3.353.564 dinars.

Les flux d'investissement représentent un encaissement de 1.002.369 dinars provenant essentiellement de flux relatifs aux cessions des immobilisations corporelles et incorporelles pour un montant de 1.980.236 dinars compensés par des décaissements provenant des acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles pour un montant de 926.648 dinars et financières pour un montant de 51.219 dinars.

Les flux provenant des activités de financement s'élèvent à -1.414.686 dinars provenant des flux nets d'encaissement et de décaissement de crédits.

### V-1- Réconciliation des soldes de trésorerie

Les soldes de la trésorerie au 31 décembre 2021 se détaillent comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2020
Liquidités et équivalents de liquidités à l'actif	12 883 000
Concours bancaires au passif	-47 043 811
Emprunts courants	38 012 612
Trésorerie de clôture à l'état de flux de trésorerie	3 851 800
<b>Ecart</b>	<b>0</b>

### VI- Résultat et chiffre d'affaires du groupe

Au 31 décembre 2021, le résultat ainsi que le chiffre d'affaires du groupe se détaille par société comme suit :

Société	Résultat - Part du groupe 2021	Résultat - Part du groupe 2020	Chiffre d'affaires 2021	Chiffre d'affaires 2020
TGH	-1 264 956	-1 058 441	0	0
HAYATCOM TUNISIE	103 701	858 253	5 079 790	13 525 407
HAYATCOM RDC	272 462	0	8 362 641	0
RETEL	-3 905 461	-4 071 988	15 186 727	21 766 546
RETEL SERVICES	-804 049	-886 353	2 677 508	3 087 835
RETEL TELECOM	-18 004	17 249	0	0

TIS	5 883	-6 630	0	0
WIN TRAVAUX	-86 096	0	103 592	0
RETEL PREFAB	-49 236	-23 282	349 129	181 111
JUPITER	-220 584	-217 197	1 486 726	920 354
JNAYNET MONTFLEURY	-368 953	185 474	5 881 204	8 062 779
UTS-PALMA	4 431 916	-2 051 797	40 163 071	20 762 576
<b>Total</b>	<b>-1 903 377</b>	<b>-7 254 712</b>	<b>79 290 388</b>	<b>68 306 608</b>

## APPORT GENERAL

*Avis des auditeurs indépendants*  
*Etats financiers consolidés*  
*Exercice clos au 31 Décembre 2021*

Tunis, le 06/11/2023

A Messieurs les actionnaires de la société TAWASOL GROUP HOLDING S.A,

**I. Rapport sur l'audit des états financiers consolidés**

**1. Opinion**

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la société **TAWASOL GROUP HOLDING** qui comprennent le bilan consolidé arrêté au 31 décembre 2021, ainsi que l'état de résultat consolidé et l'état des flux de trésorerie consolidé pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Ces états financiers consolidés, annexés au présent rapport font apparaître un total du bilan consolidé de **172 320 537** dinars et un résultat consolidé – part du groupe déficitaire de **1 903 377** dinars.

À notre avis, à l'exception de l'incidence des points décrits dans la section « *Fondement de l'opinion avec réserves* » de notre rapport, les états financiers consolidés ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2021, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément à la loi en vigueur relative au système comptable des entreprises.

## 2. *Fondement de l'opinion avec réserves*

**2.1.** L'exécution des travaux des commissaires aux comptes des sociétés RETEL, HAYATCOM TUNISIE et RETEL SERVICES a été limitée par l'absence d'un inventaire physique des immobilisations corporelles à la date de clôture de l'exercice 2021. La valeur comptable nette de ces immobilisations s'élève à la même date à 14 139 220 dinars.

**2.2.** Les participations indirectes de la société TGH dans les sociétés établies en Algérie, comptabilisées au niveau des états financiers consolidés pour un montant net de 6 939 068 dinars, ne sont pas intégrées lors de la préparation des états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2021 et restent inscrites parmi les titres de participation déconsolidés, et ce en raison de l'indisponibilité d'informations financières sur ces sociétés au cours de l'exercice 2021. Nous n'avons pas été en mesure d'obtenir des informations sur les états financiers de ces filiales. Par voie de conséquence, nous ne pouvons pas exprimer une opinion sur la réalité de cet actif.

**2.3.** L'examen des comptes clients et autres comptes d'actifs de la société UTS-PALMA a permis de relever l'existence de créances douteuses relatives à des sociétés apparentées et non apparentées totalisant 3 535 317 dinars au 31 décembre 2021. Ces créances se détaillent comme suit :

Client	Créance compromise	Provision comptabilisée	Complément de provision à comptabiliser
MERIDIANA	681 619	-	681 619
GENERAL ALUMINIUM	414 391	-	414 391
B-VITRE	429 834	-	429 834
Z-ALU	105 821	-	105 821
CLASS ALU	1 313 837	-	1 313 837
COTUMAC	589 815	-	589 815
<b>Total</b>	<b>3 535 317</b>	<b>-</b>	<b>3 535 317</b>

La comptabilisation de la provision pour dépréciation des comptes clients et autres comptes d'actifs précités aurait eu pour incidence de réduire les capitaux propres du groupe de 3 535 317 dinars et le solde net du poste « Clients et comptes rattachés » pour le même montant.

**2.4.** Pour l'établissement des états financiers consolidés, la direction de la société TGH a pris en considération un pourcentage d'intérêt du groupe TGH dans la société UTS-PALMA à hauteur de 100 % au lieu de 28%. Cette situation a eu pour effet de majorer le « Résultat consolidé - Part du groupe » d'un montant de 1.715.883 dinars.

**2.5.** Les dividendes à recevoir par la société RETEL auprès de la société RETEL PROJECT présente un risque de non recouvrement qui n'a pas été couvert par une provision d'un montant de 1 084 600 dinars.

**2.6.** Aucune provision n'a été comptabilisée pour couvrir le risque de non recouvrement des créances de la société RETEL envers la société GHZELA INDUSTRIE. Au 31 décembre 2021, le solde de ces créances s'élève à 2 262 009 dinars.

**2.7.** Des arrêts de travaux de GAZ réalisés par la société RETEL (directement ou indirectement) pour le compte de la STEG ont donné lieu à des demandes d'indemnisation présentées par RETEL et HAYATCOM ALGERIE respectivement le 16 mars 2021 et le 15 mars 2018. Les préjudices subis ont été estimés à 7.689.195 dinars et ont été comptabilisés en tant que produit de l'exercice 2020 pour un montant de 4.000.000 DT.

L'indemnisation n'ayant pas encore été acceptée par la STEG, ce montant ne peut donc être constaté en tant que produit. De ce fait les capitaux propres de la société au 31 décembre 2021 se trouve majoré pour 4.000.000 dinars.

**2.8.** Au 31/12/2021, le report d'impôt sur les sociétés comptabilisé par la société RETEL est supérieur à celui déclaré pour un montant 1.993.514 dinars. Ce montant n'a pas été couvert par une provision et les autres actifs courants figurant dans les états financiers consolidés se trouvent majorés d'égal montant.

**2.9.** Aucune provision n'a été constatée pour couvrir le risque de non recouvrement des créances détenues par la société « RETEL SERVICES » sur la société « RETEL BETON NORD OUEST » ayant, au 31 décembre 2021, une valeur comptable de 641.361 dinars. De ce fait les autres actifs courants figurant dans les états financiers consolidés se trouvent majorés pour 641.361 dinars.

**2.10.** La société « JNAYNET MONTFLEURY SARL » a continué d'incorporer les charges financières relatives aux emprunts bancaires et les frais d'enregistrement au coût des stocks des travaux achevés du lot 13 malgré l'achèvement des travaux. Ces charges financières s'élèvent pour l'exercice 2021 à 863.522 dinars et doivent être comptabilisées parmi les charges de l'exercice et en déduction de la rubrique « Stocks ». Combiné à l'effet de la comptabilisation des charges financières relatives à 2020 en stock, cette situation a eu pour impact de minorer le résultat de 140.731 dinars, de majorer les stocks de 885.082 dinars et de majorer les capitaux propres de 1.025.813 dinars.

**2.11.** Les travaux du commissaire aux comptes de la société HAYATCOM TUNISIE ont été limités par l'absence des états financiers de la société « TRADIN ». Cette situation ne lui a pas permis de s'assurer de la récupération du placement de 827.600 dinars qui a fait l'objet d'une provision à hauteur de 132.416 dinars.

**2.12.** Au cours de l'exercice 2015, la société HAYATCOM TUNISIE a fait l'objet d'un contrôle fiscal approfondi qui a couvert la période 2007 à 2011 pour tous les impôts et taxes. Le 21 décembre 2015, les résultats de la vérification fiscale ont été notifiés à la société et ont abouti à un redressement de l'ordre de 1.221.543 dinars en principal. Suite à l'amnistie fiscale prévue par l'article 73 de la loi de finance pour l'année 2019, la société a bénéficié de cet avantage par l'abandon des pénalités de l'ordre de 335.796 dinars. En date

du 29 décembre 2015, la société HAYATCOM s'est opposée aux résultats de la vérification approfondie. Un expert indépendant est désigné par le tribunal de première instance de l'Ariana et ce dernier a émis son rapport en date du 25 Avril 2018. La société attend toujours une première audience sur le sujet et l'impact définitif sur les états financiers ne peut être estimé de façon précise à la date du présent rapport. Il est à signaler qu'à la date du 31 décembre 2021, le passif comptabilisé non encore payé et relatif à cette affaire s'élève à 494.344 dinars.

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «*Responsabilités du commissaire aux comptes pour l'audit des états financiers*» du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserves.

### **3. Questions clés de l'audit**

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

#### **a. Périmètre de consolidation et sortie du périmètre**

Comme indiqué dans les notes relatives aux méthodes comptables II-1 et II-6 ainsi que dans la note explicative I, les états financiers consolidés du groupe TAWASOL GROUP HOLDING SA regroupent les états financiers de 13 sociétés intégrés globalement et les comptes d'une seule société mise en équivalence.

Nous avons considéré que la délimitation du périmètre de consolidation constitue un point clé d'audit dans la mesure où celle-ci est sensible aux hypothèses et aux interprétations des dispositions normatives et, par conséquent, peut avoir une incidence significative sur les états financiers.

En réponse à ce point clé d'audit, nos travaux ont principalement consisté à :

- ✓ Examiner la régularité et la permanence des méthodes de délimitation du périmètre de consolidation,
- ✓ Analyser les hypothèses retenues pour la circonscription du périmètre,
- ✓ Conduire notre propre analyse en ce qui concerne les sorties et les exclusions du périmètre
- ✓ Contrôler la conformité de l'information communiquée dans les notes sur les méthodes comptables II-1 et II-6 et de la note explicative I aux dispositions normatives.

#### **b. Evaluation des créances clients au 31 décembre 2021**

Les créances clients figurent au bilan au 31 décembre 2021 pour un montant brut de 44.293.245 dinars et provisionnées à hauteur de 9.106.850 dinars. Dans le cadre de l'évaluation du recouvrement de ces

créances, le Groupe détermine à chaque date de clôture s'il y a des indices de dépréciation de ces créances selon des critères quantitatifs et qualitatifs. Le montant de la provision pour dépréciation fait appel au jugement et il est calculé selon la différence entre la valeur comptable de ces créances et la valeur recouvrable estimée au titre de ces créances.

Nous avons examiné la conformité aux normes comptables tunisiennes en vigueur de la méthodologie mise en œuvre par la direction pour l'estimation de la provision pour dépréciation des créances douteuses. Nos procédures d'audit mises en œuvre ont consisté en la revue de l'ancienneté des créances clients, l'historique des règlements (y compris les règlements postérieurs à la clôture), l'existence d'éventuelles garanties ainsi que les éléments qualitatifs retenus par le Management.

#### ***4. Rapport de gestion relatif au groupe de sociétés***

La responsabilité de ce rapport de l'exercice 2021 incombe au conseil d'administration.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas au rapport de gestion relatif au groupe et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du groupe dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers consolidés. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion relatif au groupe et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion du groupe semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion relatif au groupe de sociétés, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

#### ***5. Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers consolidés***

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est au conseil d'administration de la société mère « **TGH SA** » qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le conseil d'administration a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Il incombe au conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière de la société.

#### ***6. Responsabilités des commissaires aux comptes pour l'audit des états financiers consolidés***

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes

internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le conseil, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le conseil du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit ;
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu ;
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée : ce sont les

questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

## **II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

**Tunis, le 06/11/2023**

**Union des experts comptables**

**Hedi Mallekh**

**Audit & Business Services**

**Moncef Sellami**

**RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE  
CLOS LE 31 DECEMBRE 2022**

**MESSIEURS LES SOUSCRIPTEURS DU FONDS D'ESSAIMAGE  
« Les Ciments d'Oum El Kelil »**

**I- Rapport sur l'audit des états financiers :**

**1- Opinion sans réserves:**

En exécution du mandat qui nous a été confié par le 55<sup>ème</sup> Conseil d'Administration du 9 Octobre 2020 de la Société « SAGES CAPITAL S.A » qui gère le Fonds d'Essaimage « Les Ciments d'Oum El Kelil », nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds, qui comprennent le bilan, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net, pour l'exercice clos le 31 décembre 2022, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font ressortir un actif de 258.303 DT, y compris la perte de l'exercice s'élevant à 53.409 DT et une valeur liquidative de 179,081 DT.

A notre avis, les états financiers présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du Fonds d'Essaimage « Les Ciments d'Oum El Kelil » au 31 décembre 2022, ainsi que sa performance financière et les variations de son actif net pour l'exercice clos au 31 décembre 2022, conformément aux principes comptables des entreprises.

**2- Fondement de l'opinion:**

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section <Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers> du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

**3- Observation :**

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les informations suivantes :

- Contrairement aux dispositions de l'article 10 du code des organismes de placement collectif, le fonds d'Essaimage « Les Ciments d'Oum El Kelil » qui est une copropriété de valeurs mobilières, ne comprend qu'un souscripteur unique ;

- Les participations libérées sur le Fonds « Les Ciments d'Oum El Kelil » accusent au 31 décembre 2010 (date limite des affectations), un total de 140.000 DT soit 14% du montant nominal du fonds. Ces affectations ne sont pas conformes à la législation relative aux sociétés d'investissement à capital risque et aux fonds communs de placement à risque et extension de leur champ d'intervention.

#### **4- Durée de vie du fonds :**

Nous attirons l'attention sur le fait que la durée initiale du fonds était de 10 ans à compter de la date de signature du bulletin de souscription, soit en 5 décembre 2006 et que cette durée pourrait être prorogée d'un maximum de deux périodes d'un an sur avis conforme du souscripteur. Conformément, aux dispositions de l'article 2 du règlement intérieur du fonds.

Courant l'exercice 2016, sur la proposition du gestionnaire et avec l'accord du souscripteur, cette durée a été prorogée d'une année, jusqu'au 4 décembre 2017.

Courant l'exercice 2017, un avenant au règlement en date du 2 novembre 2017 a été signé par le gestionnaire la Société « SAGES CAPITAL S.A » et le dépositaire la Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises « BFPME » après accord du souscripteur la société « Les Ciments d'Oum El Kelil », fixant la durée du fonds à quinze années à compter de la date de libération des parts, soit une maturité au 4 Décembre 2022.

**En date du 1<sup>er</sup> Novembre 2022 la société « Les Ciments d'Oum El Kelil » a donné son accord pour la prorogation du délai du fonds au 31 décembre 2023 et le règlement intérieur a été amendé et déposé auprès du Conseil du Marché Financier en Mars 2023.**

**Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de cette question.**

#### **5- Rapport de Gestion :**

La responsabilité du rapport de gestion incombe à la direction de la société de gestion du fonds.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du Code des Organismes de Placement Collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport de gestion du gestionnaire (Rapport aux souscripteurs) par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion du gestionnaire et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion du gestionnaire, nous sommes tenus de signaler ce fait.

**Nous n'avons rien à signaler A cet égard.**

#### **6- Responsabilités du gestionnaire :**

Les organes de direction de la société de gestion du fonds SAGES CAPITAL SA, sont responsables de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est aux souscripteurs du fonds sur proposition du gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la prorogation de la durée de vie du fonds et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf s'ils ont l'intention de liquider le fonds.

Il incombe à la société de gestion de communiquer les informations prévues par le règlement intérieur aux souscripteurs des fonds.

#### **7- Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers :**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Gérance, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Gérance du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons à la Gérance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

## II- Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires :

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Tunis, le 03 Octobre 2023  
Khaled DRIRA

ALBA ACCOUNTING & ASSISTANCE  
BS-1 - Imm. International City Centre 3  
10820 Tunis  
M.E: 890638 L  
Tél.: 70 817 038 / Fax: 70 817 037

**BILAN**  
(exprimés en Dinar Tunisien)

	Note	<u>Au 31/12/2022</u>	<u>Au 31/12/2021</u>
<b>ACTIFS</b>			
AC 1 - Portefeuille titres		26 091	10 888
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		205 000	205 000
Dépréciation des actions, valeurs assimilées et droits rattachés		-205 000	-205 000
a - Actions, valeurs assimilées et droits rattachés nets de dépréciation	5-1-1	0	0
b - Obligations et valeurs assimilées	5-1-2	26 091	10 888
c - Autres valeurs		0	0
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités		232 212	232 103
a - Placements monétaires	5-1-3	232 001	231 866
b - Disponibilités	5-1-4	211	238
AC 3 - Créances d'exploitation		0	0
AC 4 - Autres actifs		0	0
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>258 303</b>	<b>242 991</b>
<b>PASSIF</b>			
PA 1 - Opérateurs créditeurs	5-1-5	74 023	6 923
PA 2 - Autres créditeurs divers	5-1-6	5 199	3 578
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>79 222</b>	<b>10 501</b>
<b>ACTIF NET</b>			
CP 1 - Capital	5-1-7	795 000	795 000
a - Capital		1 000 000	1 000 000
b - Sommes non distribuables		-205 000	-205 000
CP 2 - Résultats Reportés		-615 919	-562 510
a - Résultats Reportés des exercices antérieurs		-562 510	-519 177
b - Résultats Reportés de l'exercice		-53 409	-43 333
<b>ACTIF NET</b>		<b>179 081</b>	<b>232 490</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b>258 303</b>	<b>242 991</b>

**ETAT DE RESULTAT***(exprimés en Dinar Tunisien)*

	Note	<u>Au 31/12/2022</u>	<u>Au 31/12/2021</u>
<i>PR 1 - Revenus du portefeuille titres</i>		998	618
a- Dividendes		0	0
b - Revenus des obligations et valeurs assimilées	5-2-1	998	618
c - Revenus des autres valeurs		0	0
<i>PR 2 - Revenus des placements monétaires</i>		15 523	14 525
<b><i>Total des revenus des placements</i></b>		16 521	15 142
<i>CH 1 - Charges de gestion des placements</i>	5-2-2	66 876	55 591
<b><i>Revenu net des placements</i></b>		-50 355	-40 449
PR 3 - Autres produits		0	0
CH 2 - Autres charges	5-2-3	3 054	2 885
<b><i>Résultat d'exploitation</i></b>		-53 409	-43 333
PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation		0	0
<b><i>Sommes distribuables de l'exercice</i></b>		-53 409	-43 333
PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation		0	0
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		0	0
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		0	0
Frais de négociation		0	0
<b><i>Résultat net de l'exercice</i></b>		-53 409	-43 333

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET  
AU 31 DECEMBRE**

	2022	2021
<b>AN 1 - VARIATION DE L'ACTIF NET RÉSULTANT DES OPÉRATIONS D'EXPLOITATION</b>	<b>-53 409</b>	<b>-43 333</b>
a - Résultat d'exploitation	-53 409	-43 333
b - Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	0	0
c - Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	0	0
d - Frais de négociation de titres	0	0
<b>AN 2 - DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>AN 3 - TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
a- Souscriptions		
Capital	0	0
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	0	0
Régularisation des sommes distribuables	0	0
Droits d'entrée	0	0
b- Rachats	0	0
Capital	0	0
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	0	0
Régularisation des sommes distribuables	0	0
Droits de sortie	0	0
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>-53 409</b>	<b>-43 333</b>
<b>AN 4 - ACTIF NET</b>		
a - en début d'exercice	232 490	275 823
b - en fin d'exercice	179 081	232 490
<b>AN 5 - NOMBRE D'ACTIONNAIRES (ou de parts)</b>		
a - en début d'exercice	1000	1000
b - en fin d'exercice	1000	1000
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<b>179,081</b>	<b>232,490</b>
<b>AN 6 - TAUX DE RENDEMENT ANNUEL</b>	<b>-22,97%</b>	<b>-15,71%</b>

## Notes aux états financiers :

### Note 1. Présentation du Fonds :

#### (a) Présentation du fonds :

Le fonds « Les Ciments d'Oum El Kelil » est un fond commun de placement collectif. C'est un fonds d'essaimage régi par la loi 2005-56 du 18 juillet 2005 et ses textes d'application et par la loi 2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des Organismes de Placement Collectif.

Le fonds a été levé le 5 décembre 2006 pour une durée de 10 ans. Toutefois ce délai est prorogable d'une année renouvelable deux fois, sur avis conforme du souscripteur.

Courant l'exercice 2016, sur proposition du gestionnaire et avec l'accord du souscripteur, cette durée a été prorogée d'une année, jusqu'au 4 décembre 2017.

Courant l'exercice 2017, un avenant au règlement en date du 2 novembre 2017 a été signé par le gestionnaire la Société « SAGES CAPITAL S.A » et le dépositaire la Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises « BFPME » après accord du souscripteur la société « Les Ciments d'Oum El Kelil », fixant la durée du fonds à quinze années à compter de la date de libération des parts, soit une maturité au 4 Décembre 2021.

**En date du 1<sup>er</sup> Novembre 2022 la société « Les Ciments d'Oum El Kelil » a donné son accord pour la prorogation du délai du fonds au 31 décembre 2023 et le règlement intérieur a été amendé et déposé auprès du Conseil du Marché Financier en Mars 2023.**

Le montant initial du fonds a été fixé à 1.000.000 DT, divisé en 1.000 parts d'un montant nominal de 1.000 TND chacune.

La société « Les Ciments d'Oum El Kelil » est le promoteur, souscripteur unique, de ce fonds.

La gestion du fonds a été confiée à la société de gestion de fonds « SAGES Capital S.A », régie par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001, portant promulgation du code des organismes placement collectif.

#### (b) Objet du Fonds :

Le Fonds « Les Ciments d'Oum El Kelil » a pour objet le renforcement des fonds propres d'entreprises innovantes avant la phase de démarrage effectif. Il intervient essentiellement comme un encouragement ou une assistance, accordé à des promoteurs issus du personnel de la société « Les Ciments d'Oum El Kelil » ou venant de l'extérieur et retenu par la cellule d'Essaimage, pour les inciter à créer des entreprises indépendantes ou à poursuivre une activité qu'elle exerçait elle-même auparavant.

#### (c) Rémunération du gestionnaire du fonds :

La gestion du fonds « Les Ciments d'Oum El Kelil » a été confiée à la société « SAGES Capital S.A ». Sa rémunération est fixée conformément au prospectus d'émission du fonds et aux dispositions de l'article 10 du règlement intérieur du FCPR à **5% HTVA de la valeur initiale du fonds** et sont payables trimestriellement et à terme échu, jusqu'à la clôture de la période d'investissement.

**(d) Rémunération du dépositaire du fonds :**

Le dépôt des actifs du fonds « Les Ciments d'Oum El Kelil » a été confié à la Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises « BFPME ». Sa rémunération est fixée à 0,15% HTVA de l'actif net du fonds calculé en début de période et payables à terme échu.

Cette rémunération a fait l'objet d'amendement en Mars 2023. Dans ce cadre, la rémunération de la banque dépositaire « B.F.PME » sur la base d'une commission de dépôt égale à 0,15% de l'actif net avec un minimum de 2500 dinars hors taxes.

**Note 2. Faits marquants de l'exercice :**

- En date du 1<sup>er</sup> Novembre 2022 la société « Les Ciments d'Oum El Kelil » a donné son accord pour la prorogation du délai du fonds au 31 décembre 2023 et le règlement intérieur a été amendé et déposé auprès du Conseil du Marché Financier en Mars 2023.
- La rémunération du dépositaire a été amendée en Mars 2023. Dans ce cadre, la rémunération de la banque dépositaire « B.F.PME » sur la base d'une commission de dépôt égale à 0,15% de l'actif net avec un minimum de 2500 dinars hors taxes.

**Note 3. Référentiel comptable :**

Les états financiers du fonds « Les Ciments d'Oum El Kelil », arrêtés pour l'exercice clos le 31 décembre 2022, ont été établis conformément au système comptable des entreprises promulgué par la loi n° 96-112 du 30 décembre 1996.

Les états financiers annuels ou intermédiaires, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

**Note 4. Bases de mesure et principes comptables pertinents :**

Les bases de mesure et les principes comptables pertinents adoptés par le Fonds pour l'établissement de ses états financiers peuvent être résumés comme suit :

**(a) Bases de mesure :**

Les éléments d'actif et de passif du fonds « Les Ciments d'Oum El Kelil » sont évalués à la valeur de réalisation.

**(b) Unité monétaire :**

Les états financiers du fonds « Les Ciments d'Oum El Kelil » sont libellés en Dinar Tunisien.

**(c) Sommaire des principales méthodes comptables :**

Les principales méthodes comptables utilisées par le fonds pour la préparation de ses états financiers peuvent être récapitulées ci-après.

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

**i- Prise en compte des placements:**

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont pris en compte en comptabilité au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat frais exclus. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

**ii- Comptabilisation des revenus afférents aux placements:**

Les intérêts courus à l'achat sur les obligations et valeurs assimilées sont constatés au bilan pour leur montant net de retenues à la source au titre de l'impôt dans la mesure où celles-ci sont effectuées à titre définitif et libératoire.

Les intérêts précomptés sur les placements sur le marché monétaire, notamment les billets de trésorerie et les certificats de dépôt, sont constatés au bilan pour leur montant net de retenue à la source au titre de l'impôt, dans la mesure où celles-ci sont effectuées à titre définitif et libératoire.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs assimilées et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus pour leur montant net de retenues à la source du fait que ces retenues sont effectuées à titre définitif et libératoire.

**iii- Evaluation à la date d'arrêté des situations :**

Les actions non admises à la côte de la BVMT sont évaluées à leur juste valeur. Cette dernière est déterminée par référence à des critères objectifs tels que le prix stipulé dans des transactions récentes sur les titres considérées et la valeur mathématique des titres.

Les actions non admises à la cote de la BVMT et qui sont négociées dans les mêmes conditions que les actions admises à la cote sont évaluées à leur valeur de marché, qui correspond au cours moyen pondéré du jour de calcul de la valeur liquidative, ou à la date antérieure la plus récente.

**La moins-value potentielle est portée directement, en capitaux propres, en tant que « Sommes non distribuables ». Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.**

**iiii Cession des placements:**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

## Note 5. Notes explicatives des différentes rubriques figurant dans le corps des états financiers :

### 5-1- Notes au bilan :

#### 5-1-1- Actions, valeurs assimilés et droits rattachés :

Les placements en actions et en valeurs assimilées, accusent au 31 décembre 2022 et au 31 décembre 2021 des valeurs brutes de 205.000 DT.

Les dépréciations potentielles portent sur un total de 205.000 DT au 31 décembre 2022 et au 31 décembre 2021 pouvant être détaillées comme suit :

Libellé	Valeur Brute Au 31/12/2022	Dépréciation	Valeur Nette Au 31/12/2022	Valeur Nette Au 31/12/2021
Société « GALVA INOX »	80.000	<80.000>	0	0
Société « ALIMENTS VERTS SAV »	60.000	<60.000>	0	0
Société «SOCABIS»	65.000	<65.000>	0	0
<b>Total</b>	<b>205.000</b>	<b>&lt;205.000&gt;</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

#### 5-1-2- Obligations et valeurs assimilées :

Les Obligations et valeurs assimilées du fonds « Les Ciments d'Oum El Kelil » accusent au 31 décembre 2022 un solde de 26.091 DT contre 10.888 DT au 31 décembre 2021.

Au 31 décembre 2022 le solde des placements monétaires est constitué de 248 actions SICAV Epargnant valorisées au cours de clôture de 105,206 DT.

#### 5-1-3- Placements monétaires :

Figurent sous cet intitulé, les placements monétaires effectués par le fonds qui s'élèvent au 31 décembre 2022 à 232.001 DT (y compris des intérêts courus de 2.001 DT) contre 231.866 DT (y compris des intérêts courus de 1.866 DT).

#### 5-1-4- Disponibilités :

Figurent sous cet intitulé, les disponibilités au nom du fonds, placées auprès de la Société Tunisienne de Banque et qui s'élèvent au 31 décembre 2022 à 211 DT contre 238 DT au 31 décembre 2021.

#### 5-1-5- Opérateurs Créditeurs :

Figurent sous cet intitulé, les dettes du fonds envers le gestionnaire du fonds en l'occurrence la société « SAGES Capital S.A », le dépositaire ainsi que le CMF.

Les dettes envers le gestionnaire du fonds s'élèvent à hauteur de 63.916 DT à fin 2022 contre 14 DT à fin 2021, envers le dépositaire des actifs du fonds à hauteur de 9.650 DT à fin 2022 contre 6.675 DT à fin 2021 ainsi qu'envers le CMF à hauteur de 457 DT à fin 2022 contre 234 DT à fin 2021.

#### 5-1-6- Autres créditeurs divers :

Figurent sous cet intitulé, l'encours des charges à payer afférentes aux honoraires du commissaire aux comptes qui s'élèvent à 5.199 DT au 31 décembre 2022 contre 2.518 DT au 31 décembre 2021 ainsi que des dettes fiscales qui s'élèvent à 0 DT au 31 décembre 2022 contre 1.060 DT au 31 décembre 2021.

**5-1-7- Capital « Montant du Fonds »:**

Le Fonds « Les Ciments d'Oum El Kelil » est un fonds fermé, aucune opération de rachat ou de vente de parts n'a été opérée au cours de durée de vie du fonds qui est estimée à 17 ans (10 ans durée de vie initiale et amendement du règlement intérieur en 2017 et en 2023).

Le montant du fonds peut être présenté comme suit :

<i>Capital Initial</i>	
Montant	<b>1 000 000</b>
Nombre de titres	<b>1 000</b>
Nombre des souscripteurs	<b>01</b>
<i>Souscriptions réalisées en 2022</i>	
Montant	<b>0</b>
Nombre de titres émis	<b>0</b>
Nombre de nouveaux souscripteurs 2022	<b>0</b>
<i>Rachats effectués en 2022</i>	
Montant	<b>0</b>
Nombre de titres rachetés 2022	<b>0</b>
Nombre des souscripteurs sortants 2022	<b>0</b>
<i>Autres mouvements en 2022</i>	
Plus ou moins-values potentielles sur	<b>0</b>
Plus ou moins-values réalisées sur cession	<b>0</b>
Régularisation des sommes non	<b>0</b>
<i>Capital au 31-12-2022</i>	
Montant	<b>1 000 000</b>
Nombre de titres	<b>1 000</b>
Nombre des souscripteurs	<b>01</b>

Les sommes non distribuables englobent la dépréciation sur titres de participation constatée au 31 décembre 2022 pour 205.000 DT au titre :

- de la participation dans le capital de la société « **GALVA INOX** » à hauteur de 80.000 DT ;
- de la participation dans le capital de la société « **ALIMENTS VERTS** » à hauteur de 60.000 DT ;
- de la participation dans le capital de la société « **SOCABIS** » à hauteur de 65.000 DT.

## 5-2- Notes à l'état de résultat :

### 5-2-1- Revenus des obligations et valeurs assimilées :

Les revenus des placements SICAV s'élèvent courant 2022 à 998 DT contre 618 DT courant l'exercice 2021.

### 5-2-2- Charges de gestion du fonds :

Les charges de gestion du fonds qui s'élèvent à fin 2022 à 66.876 DT contre 55.591 DT à fin 2021 se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2022</u>	<u>31/12/2021</u>
La rémunération du gestionnaire	63 901	55 098
La rémunération du dépositaire	2 975	493

### 5-2-3- Autres charges :

Figurent sous cet intitulé, essentiellement, les honoraires du commissaire aux comptes pour l'exécution de son mandat qui s'élèvent à 2.680 DT à fin 2022 contre 2.518 DT à fin 2021, et les charges afférentes à la rémunération du CMF qui s'élèvent à 223 DT à fin 2022 contre 227 DT à fin 2021.

## 6- Les engagements de financement en cours :

Néant



Audit Accounting & Assistance

Société d'Expertise Comptable

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE

CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

**MESSIEURS LES SOUSCRIPTEURS DU FONDS D'ESSAIMAGE  
« Groupe Chimique Tunisien I », en cours de liquidation.**

## I- Rapport sur l'audit des états financiers :

### 1- Opinion sans réserves :

En exécution du mandat qui nous a été confié par le 55<sup>ème</sup> Conseil d'Administration du 9 Octobre 2020 de la société qui gère le **Fonds d'Essaimage « Groupe Chimique Tunisien I »**, nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds, **qui comprennent le bilan, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net**, pour l'exercice clos le 31 décembre 2022, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font ressortir un actif de **44.242 DT**, y compris la perte de l'exercice s'élevant à **703 DT** et une valeur liquidative **nulle**.

A notre avis, les états financiers présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du **Fonds d'Essaimage « Groupe Chimique Tunisien I »** au 31 décembre 2022, ainsi que sa performance financière et les variations de son actif net pour l'exercice clos au 31 décembre 2022, conformément aux principes comptables des entreprises.

### 2- Fondement de l'opinion :

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section <Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers> du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

### 3- Observation:

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci dessus, nous attirons votre attention sur les informations suivantes :

- Contrairement aux dispositions de l'article 10 du code des organismes de placement collectif, le fonds d'Essaimage « **Groupe Chimique Tunisien I** » qui est une copropriété de valeurs mobilières, ne comprend qu'un souscripteur unique ;
- **Les liquidités et équivalents de liquidités ainsi que les placements très liquides, qui s'élèvent au 31 décembre 2022 à 44.242 DT, ne permettent pas au fonds de faire face à ses engagements financiers vis-à-vis du gestionnaire du fonds, de la banque dépositaire ainsi que des honoraires du commissaire aux comptes.**

### 4- Durée de vie du fonds :

Nous attirons l'attention sur le fait que la durée initiale du fonds était de 10 ans à compter de la date de signature du bulletin de souscription, soit en 1<sup>er</sup> décembre 2006 et que cette durée pourrait être prorogée d'un maximum de deux périodes d'un an sur avis conforme du souscripteur. Conformément aux dispositions de l'article 12 des Egléments intérieurs du Fonds.

S.A.R.L au capital de 85.000 DT

Siège Social : B5-1, Immeuble International City Center 3 ,1082, Tunis - Tunisie.

Rapport du Commissaire aux Comptes Tel : +216 70 817 038 - Fax : +216 70 817 037 - E-mail : cabinet.aaa@planet.tn

Page 4/16

RC : B2440512004 - IF : 890638 L/A/M/000

Courant l'exercice 2017, un avenant au règlement en date du 7 Juillet 2017 a été signé par le gestionnaire la Société « SAGES CAPITAL S.A », le dépositaire la Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises « BFPME », après accord du souscripteur unique la société « Groupe Chimique Tunisien », fixant la durée du fonds à quinze années à compter de la date de libération des parts, soit une maturité au 30 Novembre 2021.

**Le Conseil du Marché Financiers a, dans sa décision n°12 du 28 Juin 2022, agréé la liquidation du fonds « Groupe Chimique Tunisien I » et la désignation de la société « SAGES CAPITAL S.A » entant que liquidateur du dit fonds.**

**Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de cette question.**

#### **5- Rapport de Gestion:**

La responsabilité du rapport de gestion incombe à la direction de la société de gestion du fonds. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du Code des Organismes de Placement Collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport de gestion du gestionnaire (Rapport aux souscripteurs) par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion du conseil d'administration du gestionnaire et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion gestionnaire semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion du gestionnaire, nous sommes tenus de signaler ce fait.

**Nous n'avons rien à signaler A cet égard.**

#### **6- Responsabilités du gestionnaire:**

Les organes de direction de la société de gestion du fonds SAGES CAPITAL SA, sont responsables de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est aux souscripteurs du fonds sur proposition du gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la prorogation de la durée de vie du fonds et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf s'ils ont l'intention de liquider le fonds.

Il incombe à la société de gestion de communiquer les informations prévues par le règlement intérieur aux souscripteurs des fonds.

#### **7- Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers:**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Gérance, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Gérance du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons à la Gérance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

## II- Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires:

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Tunis, le 03 Octobre 2023

Khaled DRIRA

*Audit Accounting & Assistance*  
B5-1 - Imp. International City Centre 3  
1082 Tunis  
MP: 800638 L  
Tél.: 70 817 037 - Fax: 70 817 037

**BILAN**  
 (exprimés en Dinar Tunisien)

	Note	<u>Au 31/12/2022</u>	<u>Au 31/12/2021</u>
<b>ACTIFS</b>			
AC 1 - Portefeuille titres		44 081	76 529
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		792 000	792 000
Dépréciation des actions, valeurs assimilées et droits rattachés		-792 000	-792 000
a - Actions, valeurs assimilées et droits rattachés nets de dépréciation	5-1-1	0	0
b - Obligations et valeurs assimilées	5-1-2	44 081	76 529
c - Autres valeurs		0	0
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités		161	102
a - Placements monétaires		0	0
b - Disponibilités		161	102
AC 3 - Créances d'exploitation		0	0
AC 4 - Autres actifs		0	0
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>44 242</b>	<b>76 632</b>
<b>PASSIF</b>			
PA 1 - Opérateurs créditeurs	5-1-3	195 497	195 297
PA 2 - Autres créditeurs divers	5-1-4	18 898	50 784
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>214 395</b>	<b>246 081</b>
<b>ACTIF NET</b>			
CP 1 - Capital	5-1-5	994 875	994 875
a - Capital		1 500 000	1 500 000
b- Sommes non distribuables		-505 125	-505 125
CP 2 - Résultats Reportés		-1 165 028	-1 164 325
a - Résultats Reportés des exercices antérieurs		-1 164 325	-1 140 697
b- Résultats Reportés de l'exercice		-703	-23 627
<b>ACTIF NET</b>		<b>-170 153</b>	<b>-169 450</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b>44 242</b>	<b>76 632</b>

**ETAT DE RESULTAT**  
*(exprimés en Dinar Tunisien)*

	Note	<u>Exercice 2022</u>	<u>Exercice 2021</u>
<i>PR 1 - Revenus du portefeuille titres</i>		5 589	15 139
a- Dividendes		0	0
b - Revenus des obligations et valeurs assimilées		0	0
c - Revenus des autres valeurs	5-2-1	5 589	15 139
<i>PR 2 - Revenus des placements monétaires</i>		0	4 245
<b><i>Total des revenus des placements</i></b>		<b>5 589</b>	<b>19 384</b>
<i>CH 1 - Charges de gestion des placements</i>	5-2-2	0	34 315
<b><i>Revenu net des placements</i></b>		<b>5 589</b>	<b>-14 931</b>
PR 3 - Autres produits		0	0
CH 2 - Autres charges	5-2-3	6 293	8 696
<b><i>Résultat d'exploitation</i></b>		<b>-703</b>	<b>-23 627</b>
PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation		0	0
<b><i>Sommes distribuables de l'exercice</i></b>		<b>-703</b>	<b>-23 627</b>
PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation		0	0
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		0	286 875
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		0	0
Frais de négociation		0	0
<b><i>Résultat net de l'exercice</i></b>		<b>-703</b>	<b>263 248</b>

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET  
AU 31 DECEMBRE**

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
<b>AN 1 - VARIATION DE L'ACTIF NET RÉSULTANT DES OPÉRATIONS D'EXPLOITATION</b>	<b>-703</b>	<b>263 248</b>
a - Résultat d'exploitation	-703	-23 627
b - Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	0	0
c - Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	0	286 875
d - Frais de négociation de titres	0	0
<b>AN 2 - DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>AN 3 - TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
a- Souscriptions		
Capital	0	0
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	0	0
Régularisation des sommes distribuables	0	0
Droits d'entrée	0	0
b- Rachats	0	0
Capital	0	0
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	0	0
Régularisation des sommes distribuables	0	0
Droits de sortie	0	0
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>-703</b>	<b>263 248</b>
<b>AN 4 - ACTIF NET</b>		
a - en début d'exercice	-169 450	-432 697
b - en fin d'exercice	-170 153	-169 450
<b>AN 5 - NOMBRE D'ACTIONS (ou de parts)</b>		
a - en début d'exercice	1 500	1 500
b - en fin d'exercice	1 500	1 500
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>AN 6 - TAUX DE RENDEMENT ANNUEL</b>	<b>-100%</b>	<b>-100%</b>

## Notes aux états financiers :

### Note 1. Présentation du Fonds :

#### (a) Présentation du fonds :

Le fonds « **Groupe Chimique Tunisien** » est un fond commun de placement collectif. C'est un fonds d'essaimage régi par la loi 2005-56 du 18 juillet 2005 et ses textes d'application et par la loi 2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des Organismes de Placement Collectif.

Le fonds a été levé en 1<sup>er</sup> décembre 2006 pour une durée de 10 ans. Toutefois ce délai est prorogeable d'une année renouvelable deux fois, sur avis conforme du souscripteur.

Courant l'exercice 2017, un avenant au règlement en date du 7 Juillet 2017 a été signé par le gestionnaire la Société « **SAGES CAPITAL S.A** », le dépositaire la Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises « **BFPME** », après accord du souscripteur la société « **Groupe Chimique Tunisien** », fixant la durée du fonds à quinze années à compter de la date de libération des parts, soit une maturité au 30 Novembre 2021.

**Le Conseil du Marché Financiers a, dans sa décision n°12 du 28 Juin 2022, agréé la liquidation du fonds « Groupe Chimique Tunisien I » et la désignation de la société « SAGES CAPITAL S.A » entant que liquidateur du dit fonds.**

Le montant initial du fonds a été fixé à **1.500.000 DT**, divisé en **1.500 parts** d'un montant nominal de **1.000 TND** chacune.

Le **Groupe Chimique Tunisien** est le promoteur, souscripteur unique, de ce fonds.

La gestion du fonds a été confiée à la société de gestion de fonds « **SAGES Capital S.A** », régie par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001, portant promulgation du code des organismes placement collectif.

#### (b) Objet du Fonds :

Le Fonds « **Groupe Chimique Tunisien** » a pour objet le renforcement des fonds propres d'entreprises innovantes avant la phase de démarrage effectif. Il intervient essentiellement comme un encouragement ou une assistance, accordé à des promoteurs issus du personnel du « **Groupe Chimique Tunisien** » ou venant de l'extérieur et retenu par la cellule d'Essaimage, pour les inciter à créer des entreprises indépendantes ou à poursuivre une activité qu'elle exerçait elle-même auparavant.

#### (c) Rémunération du gestionnaire du fonds :

La gestion du fonds « **Groupe Chimique Tunisien** » a été confiée à la société « **SAGES Capital S.A** ». Sa rémunération est fixée conformément au prospectus d'émission du fonds et aux dispositions de l'article 10 du règlement intérieur du FCPR à **5% HTVA de la valeur initiale du fonds** et sont payables trimestriellement et à terme échu, jusqu'à la clôture de la période d'investissement.

Courant l'exercice 2017, l'article 10 du règlement intérieur afférent aux frais de fonctionnement du FCPR -GCT1, a été amendé et les frais de gestion de SAGES SA ont été ramenés à 2.5% TTC au lieu de 5% HTVA par an de la valeur initiale du fonds payable trimestriellement a terme échu le 31

mars, 30 juin, 30 septembre et le 31 décembre de chaque année, et ce à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2016.

**Pour l'exercice 2021, les commissions de gestion de fonds ont été facturées conformément aux dispositions de règlement intérieur à la date de maturité du fonds soit le 30 Novembre 2022.**

**Pour l'exercice 2022, les commissions de gestion de fonds sont nulles étant donné que le fonds est en phase de liquidation.**

**(d) Rémunération du dépositaire du fonds :**

Le dépôt des actifs du fonds « Groupe Chimique Tunisien » a été confié à la Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises « BFPME ». Sa rémunération est fixée à 0,15% HTVA de l'actif net du fonds calculé en début de période et payables à terme échu.

**Note 2. Faits marquants de l'exercice :**

Le Conseil du Marché Financiers a, dans sa décision n°12 du 28 Juin 2022, agréé la liquidation du fonds « Groupe Chimique Tunisien I » et la désignation de la société « SAGES CAPITAL S.A » entant que liquidateur du dit fonds.

Les états financiers afférents à l'exercice 2022 ont été établis sur une base de liquidation.

**Note 3. Référentiel comptable :**

Les états financiers du fonds « Groupe Chimique Tunisien », arrêtés pour l'exercice clos le 31 décembre 2022, ont été établis sur une base liquidative, et ce suite à la décision de liquidation du fonds agréée par le Conseil du Marché Financier réuni le 28 Juin 2022.

**Note 4. Bases de mesure et principes comptables pertinents :**

Les bases de mesure et les principes comptables pertinents adoptés par le fonds pour l'établissement de ses états financiers peuvent être résumés comme suit :

**(a) Bases de mesure :**

Les éléments d'actif et de passif du fonds « Groupe Chimique Tunisien » sont évalués à la valeur de liquidation.

**(b) Unité monétaire :**

Les états financiers du fonds « Groupe Chimique Tunisien » sont libellés en Dinar Tunisien.

**(c) Sommaire des principales méthodes comptables :**

Les principales méthodes comptables utilisées par le fonds pour la préparation de ses états financiers peuvent être récapitulées ci-après.

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

**i- Prise en compte des placements:**

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont pris en compte en comptabilité au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat frais exclus. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

**ii- Comptabilisation des revenus afférents aux placements**

Les intérêts courus à l'achat sur les obligations et valeurs assimilées sont constatés au bilan pour leur montant net de retenues à la source au titre de l'impôt dans la mesure où celles-ci sont effectuées à titre définitif et libératoire.

Les intérêts précomptés sur les placements sur le marché monétaire, notamment les billets de trésorerie et les certificats de dépôt, sont constatés au bilan pour leur montant net de retenue à la source au titre de l'impôt, dans la mesure où celles-ci sont effectuées à titre définitif et libératoire.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs assimilées et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus pour leur montant net de retenues à la source du fait que ces retenues sont effectuées à titre définitif et libératoire.

**iii- Evaluation à la date d'arrêté des situations :**

Les actions non admises à la cote de la BVMT sont évaluées à leur juste valeur.

Cette dernière est déterminée par référence à des critères objectifs tels que le prix stipulé dans des transactions récentes sur les titres considérés et la valeur mathématique des titres.

Les actions non admises à la cote de la BVMT et qui sont négociées dans les mêmes conditions que les actions admises à la cote sont évaluées à leur valeur de marché, qui correspond au cours moyen pondéré du jour de calcul de la valeur liquidative, ou à la date antérieure la plus récente.

**La moins value potentielle est portée directement, en capitaux propres, en tant que « Sommes non distribuables ».**

**Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.**

**iiii Cession des placements:**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

## Note 5. Notes explicatives des différentes rubriques figurant dans le corps des états financiers :

### 5-1- Notes au bilan :

#### 5-1-1- Actions, valeurs assimilés et droits rattachés :

Les placements en actions et en valeurs assimilées, accusent au 31 décembre 2022 et au 31 décembre 2021 à une valeur brute de 792.000 DT.

Les dépréciations potentielles s'élèvent au 31 décembre 2022 et au 31 décembre 2021 à la somme de 792.000 DT, d'où des valeurs comptables nettes respectives nulles.

Cette rubrique peut être détaillée comme suit :

Libellé	Valeur Brute Au 31/12/2022	Dépréciation	Valeur Nette Au 31/12/2022	Valeur Nette au 31/12/2021
Société « WAHA METAL S.A »	123 500	<123 500>	0	0
Société « ELENCO S.A»	149 500	<149 500>	0	0
Société « STAR PLAST SA »	150 000	<150 000>	0	0
Société « K-CEM SA »	225 000	<225 000>	0	0
Société « OASIS CONTRÔLE »	144 000	<144 000>	0	0
<b>Total</b>	<b>792 000</b>	<b>&lt;792 000&gt;</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

La participation ULM LOISIR portant sur un total de 225.000 DT a été radiée de l'actif du Bilan du Fonds et ce, suite à la mise en faillite en date du 12 Février 2018 (JORT du n°37 du 27/03/2018).

#### 5-1-2- Obligations et valeurs assimilées :

Les placements monétaires du fonds « Groupe Chimique Tunisien » accusent un solde de 44.081 DT au 31 décembre 2022 contre 76.529 DT au 31 décembre 2021.

Au 31 décembre 2022 le solde des placements monétaires est constitué de 419 actions SICAV Epargnant valorisées au cours de clôture de 105,206 DT.

#### 5-1-3- Opérateurs Créditeurs :

Figurent sous cet intitulé, les dettes du fonds envers le gestionnaire du fonds en l'occurrence la société « SAGES Capital S.A », le dépositaire ainsi que le CMF.

Les dettes envers le gestionnaire du fonds s'élèvent à hauteur de 184.315 DT à fin 2022 et à fin 2021, envers le dépositaire des actifs du fonds à hauteur de 10.782 DT à fin 2022 et à fin 2021, ainsi qu'envers le CMF à hauteur de 400 DT à fin 2022 contre 200 DT à fin 2021.

#### 5-1-4- Autres créditeurs divers :

Figurent sous cet intitulé, l'encours des charges à payer afférents aux honoraires du commissaire aux comptes qui s'élèvent au 31 décembre 2022 à 18.898 DT contre 15.532 DT au 31 décembre 2021, ainsi que les dettes fiscales qui s'élèvent à 0 DT au 31 décembre 2022 contre 35.252 DT au 31 décembre 2021.

**5-1-5- Capital « Montant du Fonds » :**

Le Fonds « Groupe Chimique Tunisien I » est un fonds fermé, aucune opération de rachat ou de vente de parts n'a été opérée au cours de durée de vie du fonds qui est estimée à 15 ans (10 ans durée de vie initiale et amendement du règlement intérieur en 2017).

Le Conseil du Marché Financiers a, dans sa décision n°12 du 28 Juin 2022, agréé la liquidation du fonds « Groupe Chimique Tunisien I » et la désignation de la société « SAGES CAPITAL S.A » entant que liquidateur du dit fonds.

Le montant du fonds peut être présenté comme suit :

<i>Capital Initial</i>	
Montant	1 500 000
Nombre de titres	1 500
Nombre des souscripteurs	01
<i>Souscriptions réalisées en 2022</i>	
Montant	0
Nombre de titres émis	0
Nombre de nouveaux souscripteurs 2022	0
<i>Rachats effectués en 2022</i>	
Montant	0
Nombre de titres rachetés 2022	0
Nombre des souscripteurs sortants 2022	0
<i>Autres mouvements 2022</i>	
Plus ou moins values potentielles sur titres	0
Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	0
Régularisation des sommes non distribuables	0
<i>Capital au 31-12-2022</i>	
Montant	1 500 000
Nombre de titres	1 500
Nombre des souscripteurs	01

Les sommes non distribuables englobent les plus ou moins-values réalisées sur les titres de participations (Sortie « SOZEC ») ainsi que la dépréciation sur titres de participation, constatée au 31 décembre 2022 pour 792.000 DT afférente à:

- « WAHA METAL S.A » à hauteur de 123.500 DT,
- « ELENCO S.A » à hauteur de 149.500 DT,
- « STAR PLAST SA » à hauteur de 150.000 DT,
- « K-CEM SA » à hauteur de 225.000 DT, et
- « OASIS CONTRÔLE » à hauteur de 144.000 DT.

## 5-2- Notes à l'état de résultat :

### 5-2-1- Revenus des autres valeurs :

Les autres revenus totalisent à fin 2022 la somme de 5.589 DT contre 15.139 DT à fin 2021.

### 5-2-2- Charges de gestion du fonds :

Les charges de gestion du fonds s'élèvent à 0 DT à fin 2022 contre 34.315 DT à fin 2021, et se détaillent comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021
La rémunération du gestionnaire	0	34.315
La rémunération du dépositaire	0	0

### 5-2-2- Autres charges :

Figurent sous cet intitulé, essentiellement, les honoraires du commissaire aux comptes pour l'exécution de son mandat qui s'élèvent à la somme de 3.366 DT à fin 2022 contre 3.253 DT à fin 2021 ainsi que la charge afférente à la rémunération du CMF qui s'élève à 200 DT à fin 2022 et à fin 2021

## 6- Les engagements de financement en cours :

Néant.

**RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE  
CLOS LE 31 DECEMBRE 2022**

**MESSIEURS LES SOUSCRIPTEURS DU FONDS D'ESSAIMAGE  
« Groupe Chimique Tunisien II », en cours de liquidation**

**I- Rapport sur l'audit des états financiers :**

**1- Opinion sans réserves:**

En exécution du mandat qui nous a été confié par le 65<sup>ème</sup> Conseil d'Administration du 09 Février 2023, de la société « SAGES CAPITAL S.A », gestionnaire du Fonds d'Essaimage « Groupe Chimique Tunisien II », nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds, qui comprennent le bilan, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net, pour l'exercice clos le 31 décembre 2022, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font ressortir un actif de 314.611 DT, y compris la perte de l'exercice s'élevant à 5.146 DT et une valeur liquidative Nulle.

A notre avis, les états financiers présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du Fonds d'Essaimage « Groupe Chimique Tunisien II » au 31 décembre 2022, ainsi que sa performance financière et les variations de son actif net pour l'exercice clos au 31 décembre 2022, conformément aux principes comptables des entreprises.

**2- Fondement de l'opinion:**

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section <Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers> du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

**3- Observation:**

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci dessus, nous attirons votre attention sur les informations suivantes :

- Contrairement aux dispositions de l'article 10 du code des organismes de placement collectif, le fonds d'Essaimage « Groupe Chimique Tunisien II » qui est une copropriété de valeurs mobilières, ne comprend qu'un souscripteur unique ;
- Les liquidités et équivalents de liquidités ainsi que les placements très liquides, qui s'élèvent au 31 décembre 2022 à 164.081 DT, ne permettent pas au fonds de faire face à ses engagements financiers vis-à-vis du gestionnaire du fonds, de la banque dépositaire ainsi que des honoraires du commissaire aux comptes.

#### **4- Durée de vie du fonds:**

Nous attirons l'attention sur le fait que la durée initiale du fonds était de 10 ans à compter de la date de signature du bulletin de souscription, soit en 17 Mars 2010 et que cette durée pourrait être prorogée d'un maximum de deux périodes d'un an sur avis conforme du souscripteur.

Courant l'exercice 2020, un accord a été établi en date du 19 Novembre 2020 entre le gestionnaire la Société « SAGES CAPITAL S.A », le dépositaire la Société Tunisienne des banques « STB », après accord du souscripteur la société « Groupe Chimique Tunisien », fixant la durée du fonds à douze ans à compter de la date de libération des parts, soit une maturité au 16 Mars 2022.

**Le Conseil du Marché Financiers a, dans sa décision n°13 du 28 Juin 2022, agréé la liquidation du fonds « Groupe Chimique Tunisien II » et la désignation de la société « SAGES CAPITAL S.A » entant que liquidateur du dit fonds.**

**Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de cette question.**

#### **4- Rapport de Gestion:**

La responsabilité du rapport de gestion incombe à la direction de la société de gestion du fonds.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du Code des Organismes de Placement Collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport de gestion du gestionnaire (Rapport aux souscripteurs) par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion du gestionnaire et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion du gestionnaire semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion du gestionnaire, nous sommes tenus de signaler ce fait.

**Nous n'avons rien à signaler A cet égard.**

#### **5- Responsabilités du gestionnaire :**

Les organes de direction de la société de gestion du fonds SAGES CAPITAL SA, sont responsables de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est aux souscripteurs du fonds sur proposition du gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la prorogation de la durée de vie du fonds et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf s'ils ont l'intention de liquider le fonds.

Il incombe à la société de gestion de communiquer les informations prévues par le règlement intérieur aux souscripteurs des fonds.

#### **6- Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers:**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre ce que, individuellement ou collectivement,

elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre:

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Gérance, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Gérance du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons à la Gérance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

## II- Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires :

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Tunis, le 03 Octobre 2023  
Khaled DRIRA

  
Audit Accounting & Assistance  
B5-1, Imn International City Centre 3  
4087/1075  
JNF: 6910391  
Tél: 70 817 058 - Fax: 70 817 037

**BILAN**  
(exprimés en Dinar Tunisien)

	Note	<u>Au 31/12/2022</u>	<u>Au 31/12/2021</u>
<b>ACTIFS</b>			
AC 1 - Portefeuille titres		250 160	204 176
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		1 043 000	1 043 000
Dépréciation des actions, valeurs assimilées et droits rattachés		-892 470	-903 000
a - Actions, valeurs assimilées et droits rattachés nets de dépréciation	5-1-1	150 530	140 000
b - Obligations et valeurs assimilées	5-1-2	99 630	64 176
c - Autres valeurs		0	0
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités		64 451	100 986
a - Placements monétaires	5-1-3	0	100 864
b - Disponibilités	5-1-4	64 451	122
AC 3 - Créances d'exploitation		0	0
AC 4 - Autres actifs		0	0
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>314 611</b>	<b>305 161</b>
<b>PASSIF</b>			
PA 1 - Opérateurs créditeurs	5-1-5	160 496	265 938
PA 2 - Autres créditeurs divers	5-1-6	285 662	176 153
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>446 158</b>	<b>442 091</b>
<b>ACTIF NET</b>			
CP 1 - Capital	5-1-7	607 530	597 000
a - Capital		1 500 000	1 500 000
b - Sommes non distribuables		-892 470	-903 000
CP 2 - Résultats Reportés		-739 077	-733 930
a - Résultats Reportés des exercices antérieurs		-733 930	-702 761
b - Résultats Reportés de l'exercice		-5 147	-31 169
<b>ACTIF NET</b>		<b>-131 547</b>	<b>-136 930</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b>314 611</b>	<b>305 161</b>

**ETAT DE RESULTAT***(exprimés en Dinar Tunisien)*

	Note	<u>Exercice 2022</u>	<u>Exercice 2021</u>
<i>PR 1 - Revenus du portefeuille titres</i>		5 162	3 335
a- Dividendes		0	0
b - Revenus des obligations et valeurs assimilées	5-2-1	5 162	3 335
c - Plus values de cession de titres		0	0
<i>PR 2 - Revenus des placements monétaires</i>		722	864
<b><i>Total des revenus des placements</i></b>		<b>5 884</b>	<b>4 199</b>
<i>CH 1 - Charges de gestion des placements</i>	5-2-2	7 336	35 700
<b><i>Revenu net des placements</i></b>		<b>-1 452</b>	<b>-31 501</b>
PR 3 - Autres produits		0	4 532
CH 2 - Autres charges	5-2-3	3 695	4 201
<b><i>Résultat d'exploitation</i></b>		<b>-5 147</b>	<b>-31 169</b>
PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation		0	0
<b><i>Sommes distribuables de l'exercice</i></b>		<b>-5 147</b>	<b>-31 169</b>
PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation		0	0
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		10 530	67 000
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		0	0
Frais de négociation		0	0
<b><i>Résultat net de l'exercice</i></b>		<b>5 383</b>	<b>35 831</b>

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET**  
**AU 31 DECEMBRE**

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
<b>AN 1 - VARIATION DE L'ACTIF NET RÉSULTANT DES OPÉRATIONS D'EXPLOITATION</b>	<b>5 383</b>	<b>35 831</b>
a - Résultat d'exploitation	-5 147	-31 169
b - Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	10 530	67 000
c - Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	0	0
d - Frais de négociation de titres	0	0
<b>AN 2 - DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>AN 3 - TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
a- Souscriptions		
Capital	0	0
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	0	0
Régularisation des sommes distribuables	0	0
Droits d'entrée	0	0
b- Rachats	0	0
Capital	0	0
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	0	0
Régularisation des sommes distribuables	0	0
Droits de sortie	0	0
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>5 383</b>	<b>35 831</b>
<b>AN 4 - ACTIF NET</b>		
a - en début d'exercice	-136 930	-172 761
b - en fin d'exercice	-131 547	-136 930
<b>AN 5 - NOMBRE D'ACTIONS (ou de parts)</b>		
a - en début d'exercice	1 500	1 500
b - en fin d'exercice	1 500	1 500
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<b>0,000</b>	<b>0</b>
<b>AN 6 - TAUX DE RENDEMENT ANNUEL</b>	<b>-100%</b>	<b>-100%</b>

## Notes aux états financiers :

### Note 1. Présentation du Fonds :

#### (a) Présentation du fonds :

Le fonds « **Groupe Chimique Tunisien II** » est un fond commun de placement collectif à risque. C'est un fonds d'essaimage régi par la loi 2005-56 du 18 Juin 2005 et ses textes d'application et par la loi 2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des Organismes de Placement Collectif.

Le fonds a été levé en 17 Mars 2010 pour une durée de 10 ans. Toutefois ce délai est prorogeable d'une année renouvelable deux fois, sur avis conforme du souscripteur.

Courant l'exercice 2021, un accord a été établi en date du 19 Novembre 2020 entre le gestionnaire la Société « **SAGES CAPITAL S.A** », le dépositaire la Société Tunisienne des banques « **STB** », après accord du souscripteur la société « **Groupe Chimique Tunisien** », fixant la durée du fonds à douze ans à compter de la date de libération des parts, soit une maturité au 16 Mars 2022.

**Le Conseil du Marché Financiers a, dans sa décision n°13 du 28 Juin 2022, agréé la liquidation du fonds « Groupe Chimique Tunisien II » et la désignation de la société « SAGES CAPITAL S.A » entant que liquidateur du dit fonds.**

Le montant initial du fonds a été fixé à **1.500.000 DT**, divisé en **1.500 parts** d'un montant nominal de **1.000 TND** chacune.

Le **Groupe Chimique Tunisien** est le promoteur, souscripteur unique, de ce fonds.

La gestion du fonds a été confiée à la société de gestion de fonds « **SAGES Capital S.A** », régie par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001, portant promulgation du code des organismes placement collectif.

#### (b) Objet du Fonds :

Le Fonds « **Groupe Chimique Tunisien II** » a pour objet de renforcement des fonds propres d'entreprises innovantes avant la phase de démarrage effectif. Il intervient essentiellement comme un encouragement ou une assistance, accordé à des promoteurs issus du personnel du « **Groupe Chimique Tunisien II** » ou venant de l'extérieur et retenu par la cellule d'Essaimage, pour les inciter à créer des entreprises indépendantes ou à poursuivre une activité qu'elle exerçait elle-même auparavant.

Le fonds « **Groupe Chimique Tunisien II** » a pour objet la participation pour le compte des porteurs de parts et en vue de leur rétrocession, au renforcement des opportunités d'investissement et des fonds propres des entreprises. Le fonds est tenu, d'employer 65% au moins de leurs actifs, dans la souscription aux actions ou aux parts sociales nouvellement émises par :

- les entreprises implantées dans les zones de développement telles que fixées par les articles 23 et 34 du code d'incitation aux investissements,
- les projets réalisés dans le cadre de petites et moyennes entreprises, telles que définies par le code d'incitation aux investissements,
- les entreprises des nouveaux promoteurs, tels que définis par le code d'incitation aux investissements,
- les entreprises qui réalisent des investissements permettant de promouvoir la technologie ou sa maîtrise ainsi que l'innovation dans tous les secteurs économiques prévus par le code d'incitation

aux investissements ou dans les activités bénéficiaires des interventions du régime d'incitation à l'innovation dans le domaine de la technologie de l'information,

- les entreprises bénéficiaires des avantages relatifs au réinvestissement des revenus et bénéfices au titre des opérations de transmission des entreprises prévus par la législation en vigueur, dans ce cas, la condition relative aux actions et parts sociales nouvellement émises ne s'applique pas.

- les entreprises objet d'opérations de mise à niveau dans le cadre d'un programme de mise à niveau agréé par le comité de pilotage du programme de mise à niveau,

- les entreprises en difficultés économiques bénéficiaires des avantages fiscaux relatifs au réinvestissement des revenus et bénéfices au titre de la transmission des entreprises prévus par la législation en vigueur, dans ce cas, la condition relative aux actions et parts sociales nouvellement émises ne s'applique pas.

### **(c) Rémunération du gestionnaire du fonds :**

La gestion du fonds « **Groupe Chimique Tunisien II** » a été confiée à la société « **SAGES Capital S.A** ». Sa rémunération est fixée conformément au prospectus d'émission du fonds et aux dispositions de l'article 10 du règlement intérieur du FCPR à **4% HTVA de la valeur initiale du fonds** et sont payables trimestriellement et à terme échu, jusqu'à la clôture de la période d'investissement.

Courant l'exercice 2020, un avenant au règlement intérieur et au prospectus d'émission en date du 19 Novembre 2020 a été signé par le gestionnaire la Société « **SAGES CAPITAL S.A** », le dépositaire la Société Tunisienne de Banque « **STB** », après accord du souscripteur la société « **Groupe Chimique Tunisien** », fixant le taux des frais de gestion à 2% HTVA (au lieu de 4% HTVA) de l'actif net du fonds et ce, à partir du 17 Mars 2020.

Pour l'exercice 2022, les frais de gestion de fonds ont été facturées conformément aux dispositions de règlement intérieur jusqu'à la date de maturité du fonds soit le 16 Mars 2022.

### **(d) Rémunération du dépositaire du fonds :**

Le dépôt des actifs du fonds « **Groupe Chimique Tunisien II** » a été confié à la Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises « **BFPME** ». Sa rémunération est fixée à **0,15% HTVA de l'actif net du fonds** calculé en début de période et payables à terme échu.

### **Note 2. Faits marquants de l'exercice :**

- Courant l'exercice 2022, le fonds a procédé à la reprise sur dépréciation au titre de la participation SAV (Société Art de Verre) pour un montant de 10.530 DT.

- Encaissement des avances au titre de la participation Centre Environnement pour un montant de 255.500 DT au 31 Décembre 2022 et de 160.600 DT au 31 décembre 2021.

- Encaissement des avances au titre de la participation SAV (Société Art de Verre) pour un montant de 10.530 DT au 31 Décembre 2022.

### **Note 3. Référentiel comptable :**

Les états financiers du fonds « **Groupe Chimique Tunisien II** », arrêtés pour l'exercice clos le 31 décembre 2022, ont été établis sur une base liquidative et ce, suite à la décision de liquidation du fonds agréée par le Conseil du Marché Financier réuni le 28 Juin 2022.

Les états financiers annuels ou intermédiaires, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

**Note 4. Bases de mesure et principes comptables pertinents :**

Les bases de mesure et les principes comptables pertinents adoptés par le fonds pour l'établissement de ses états financiers peuvent être résumés comme suit :

**(a) Bases de mesure :**

Les éléments d'actif et de passif du fonds « **Groupe Chimique Tunisien II** » sont évalués à la valeur de réalisation.

**(b) Unité monétaire :**

Les états financiers du fonds « **Groupe Chimique Tunisien II** » sont libellés en Dinar Tunisien.

**(c) Sommaire des principales méthodes comptables :**

Les principales méthodes comptables utilisées par le fonds pour la préparation de ses états financiers peuvent être récapitulées ci-après.

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

**i- Prise en compte des placements:**

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont pris en compte en comptabilité au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat frais exclus. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

**ii- Comptabilisation des revenus afférents aux placements:**

Les intérêts courus à l'achat sur les obligations et valeurs assimilées sont constatés au bilan pour leur montant net de retenues à la source au titre de l'impôt dans la mesure où celles-ci sont effectuées à titre définitif et libératoire.

Les intérêts précomptés sur les placements sur le marché monétaire, notamment les billets de trésorerie et les certificats de dépôt, sont constatés au bilan pour leur montant net de retenue à la source au titre de l'impôt, dans la mesure où celles-ci sont effectuées à titre définitif et libératoire.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs assimilées et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus pour leur montant net de retenues à la source du fait que ces retenues sont effectuées à titre définitif et libératoire.

**iii- Evaluation à la date d'arrêté des situations:**

Les actions non admises à la cote de la BVMT sont évaluées à leur juste valeur. Cette dernière est déterminée par référence à des critères objectifs tels que le prix stipulé dans des transactions récentes sur les titres, considérées et la valeur mathématique des titres.

Les actions non admises à la cote de la BVMT et qui sont négociées dans les mêmes conditions que les actions admises à la cote sont évaluées à leur valeur de marché, qui correspond au cours moyen pondéré du jour de calcul de la valeur liquidative, ou à la date antérieure la plus récente.

**La moins value potentielle est portée directement, en capitaux propres, en tant que « Sommes non distribuables ».**

**Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.**

**iiii Cession des placements:**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le

cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

**iiii Règles de valorisation et de calcul de la valeur liquidative:**

Le portefeuille titres est évalué par référence aux trois critères suivants :

- transactions significatives opérées sur les titres de participations ;
- par référence aux modèles financiers dont notamment l'ANCC et le DCF ;
- au coût historique.

**Note 5. Notes explicatives des différentes rubriques figurant dans le corps des états financiers :**

**5-1- Notes au bilan :**

**5-1-1- Actions, valeurs assimilés et droits rattachés :**

Les placements en actions et en valeurs assimilées, accusent au 31 décembre 2022 et au 31 décembre 2021 une valeur brute de 1.043.000 DT.

Les dépréciations potentielles portent sur un total de 892.470 DT au 31 décembre 2022 contre 903.000 DT au 31 décembre 2021, soit des valeurs comptables nettes respectives de 150.530 DT et de 140.000 DT, pouvant être détaillés comme suit

Libellé	Valeur Brute Au 31/12/2022	Dépréciation	Valeur Nette Au 31/12/2022	Valeur Nette au 31/12/2021
Société « SAV SA »	70 000	<59 470>	10 530	0
Société « CENTRE ENVIRONNEMENT SA»	140 000	0	140 000	140 000
Société « UNIVERS INDUSTRIE SA »	200 000	<200 000>	0	0
Société « CARRE ABID PRINT SA »	93 000	<93 000>	0	0
Société « AECDF SA »	220 000	<220 000>	0	0
Société « BARAKA TOBACCO SA »	225 000	<225 000>	0	0
Société « AHLEM CONSERVES SA »	95 000	<95 000>	0	0
<b>Total</b>	<b>1 043 000</b>	<b>&lt;892.470&gt;</b>	<b>150 530</b>	<b>140 000</b>

**5-1-2- Obligations et valeurs assimilées :**

Les obligations et valeurs assimilées du fonds « Groupe Chimique Tunisien II » accusent au 31 décembre 2022 un solde de 99.630 DT contre 64.176 DT au 31 décembre 2021.

Au 31 décembre 2022 le solde des placements monétaires est constitué de 947 actions SICAV Epargnant valorisées au cours de clôture de 105,206 DT.

**5-1-3- Placements monétaires :**

Figurent sous cet intitulé, les placements monétaires effectués par le fonds qui s'élèvent au 31 décembre 2022 à 0 DT contre 100.864 DT (y compris des intérêts courus de 864 DT) au 31 décembre 2021.

**5-1-4- Disponibilités :**

Figurent sous cet intitulé, le solde des disponibilités au nom du fonds, déposées auprès de la Société Tunisienne des Banques et qui s'élèvent au 31 décembre 2022 à 64.451 DT contre 122 DT au 31 décembre 2021.

**5-1-5- Opérateurs Créditeurs :**

Figurent sous cet intitulé, les dettes du fonds envers le gestionnaire du fonds en l'occurrence la société « SAGES Capital S.A », le dépositaire ainsi que le CMF.

Les dettes envers le gestionnaire du fonds s'élèvent à hauteur de 157.552 DT à fin 2022 contre 263.194 DT à fin 2021, envers le dépositaire des actifs du fonds à hauteur de 2.537 DT à fin 2022 et à fin 2021, ainsi qu'envers le CMF à hauteur de 407 DT à fin 2022 contre 207 DT à fin 2021.

**5-1-6- Autres créditeurs divers :**

Figurent sous cet intitulé :

- Les avances encaissées au titre de la cession des Titres « **CENTRE ENVIRONNEMENT SA** » s'élèvent à un montant de 255.500 DT à fin 2022 contre 160.600 DT à fin 2021 ;
- Les avances encaissées au titre de la cession des Titres « **SAV** » s'élèvent à un montant de 10.530 DT à fin 2022 ;
- L'encours des charges à payer afférents aux honoraires du commissaire aux comptes qui s'élèvent à 12.492 DT au 31 décembre 2022 contre 15.553 DT au 31 Décembre 2021 ; et
- Des dettes fiscales qui s'élèvent à 7.140 DT au 31 décembre 2022 contre 0 DT au 31 décembre 2021.

**5-1-7- Capital « Montant du Fonds » :**

Le fonds « **Groupe Chimique Tunisien II** » est un fonds fermé, aucune opération de rachat ou de vente de parts n'a été opérée au cours de durée de vie du fonds qui est estimée à 12 ans (10 ans durée de vie initiale et prorogation de deux années suite à l'avenant en date du 19 Novembre 2020).

Le Conseil du Marché Financiers a, dans sa décision n°13 du 28 Juin 2022, agréé la liquidation du fonds « **Groupe Chimique Tunisien II** » et la désignation de la société « **SAGES CAPITAL S.A** » entant que liquidateur du dit fonds.

Le montant initial du fonds peut être présenté comme suit:

<b>Capital Initial</b>	
Montant	<b>1 500 000</b>
Nombre de titres	<b>1 500</b>
Nombre des souscripteurs	<b>01</b>
<b>Souscriptions réalisées en 2022</b>	
Montant	<b>0</b>
Nombre de titres émis	<b>0</b>
Nombre de nouveaux souscripteurs 2022	<b>0</b>
<b>Rachats effectués en 2022</b>	<b>0</b>
Montant	<b>0</b>
Nombre de titres rachetés 2022	<b>0</b>
Nombre des souscripteurs sortants 2022	<b>0</b>
<b>Autres mouvements en 2022</b>	<b>0</b>
Plus ou moins values potentielles sur titres	<b>0</b>
Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	<b>0</b>
Régularisation des sommes non distribuables	<b>0</b>
<b>Capital au 31-12-2022</b>	
Montant	<b>1 500 000</b>
Nombre de titres	<b>1 500</b>
Nombre des souscripteurs	<b>01</b>

Les sommes non distribuables englobent la dépréciation sur les titres de participation constatée à fin 2022, et accusent un solde de 903.000 DT, afférentes aux participations dans le capital de :

- La société « **ART DE VERRE SA** », à hauteur de 59.470 DT,
- La société « **UNIVERS INDUSTRIE SA** », à hauteur de 200.000 DT,
- La société « **CARRE ABID PRINT SA** », à hauteur de 93.000 DT,
- La société « **AECDF SA** », à hauteur de 220.000 DT,
- La société « **BARAKA TOBACCO SA** », à hauteur de 225.000 DT; et
- La société « **AHLEM CONSERVES SA** », à hauteur de 95.000 DT.

## 5-2- Notes à l'état de résultat :

### 5-2-1- Revenus des obligations et valeurs assimilées :

Les revenus des placements SICAV s'élèvent courant l'exercice 2022 à 5.162 DT contre 3.335 DT au courant l'exercice 2021.

### 5-2-2- Charges de gestion du fonds :

Les charges de gestion du fonds s'élèvent à fin 2022 à 7.336 DT contre 35.700 DT à fin 2021, se détaillant comme suit :

	<u>31/12/2022</u>	<u>31/12/2021</u>
La rémunération du gestionnaire	7 336	35 700
La rémunération du dépositaire	0	0

### 5-2-3- Autres charges :

Figurent sous cet intitulé, essentiellement, les honoraires du commissaire aux comptes pour l'exécution de son mandat pour 2.884 DT à fin 2022 contre 3.664 DT à fin 2021 ainsi que la charge afférente à la rémunération du CMF pour 200 DT à fin 2022 et à fin 2021.

## 6- Les engagements de financement en cours :

Néant.

**RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE  
CLOS LE 31 DECEMBRE 2022**

**MESSIEURS LES SOUSCRIPTEURS DU FONDS D'ESSAIMAGE  
« L'Office National de l'Assainissement »**

**I- Rapport sur l'audit des états financiers :**

**1- Opinion sans réserve :**

En exécution du mandat qui nous a été confié par le 55<sup>ème</sup> Conseil d'Administration du 9 Octobre 2020, de la société « SAGES CAPITAL S.A », gestionnaire du Fonds d'Essaimage « L'Office National de l'Assainissement », nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds, qui comprennent le bilan, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net, pour l'exercice clos le 31 décembre 2022, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font ressortir un actif net de 423.329 DT, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice qui s'élève à 4.287 DT et une valeur liquidative de 866,182 DT.

A notre avis, les états financiers présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du Fonds d'Essaimage « L'Office National de l'Assainissement » au 31 décembre 2022, ainsi que sa performance financière et les variations de son actif net pour l'exercice clos au 31 décembre 2022, conformément aux principes comptables des entreprises.

**2- Fondement de l'opinion :**

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section <Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers> du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

**3- Observation :**

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci dessus, nous attirons votre attention sur les informations suivantes :

- Contrairement aux dispositions de l'article 10 du code des organismes de placement collectif, le fonds d'Essaimage « L'Office National de l'Assainissement » qui est une copropriété de valeurs mobilières, ne comprend qu'un souscripteur unique ;
- Les participations affectées sur le Fonds « L'Office National de l'Assainissement » accusent au 31 décembre 2010 (date limite des affectations), un solde de 70.000 DT soit 23,33% du montant nominal du fonds. Ces affectations ne sont pas conformes à la législation relative aux sociétés d'investissement à capital risque et aux fonds communs de placement à risque et extension de leur champ d'intervention.

Société d'Expertise Comptable Inscrite au Tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie

S.A.R.L au capital de 85.000 DT

Siège Social : B5-1, Immeuble International City Center 3 ,1082, Tunis - Tunisie.  
Rapport du Commissaire aux Comptes  
Tel : +216 70 817 038 - Fax : +216 70 817 037 - E-mail : cabinet.aaa@planet.tn

Page 4/16

RC : B2440512004 - IF : 890638 L/A/M/000

#### **4- Durée de vie du fonds :**

Nous attirons l'attention sur le fait que la durée initiale du fonds était de 10 ans à compter de la date de signature du bulletin de souscription, soit en 21 décembre 2006 et que cette durée pourrait être prorogée d'un maximum de deux périodes d'un an sur avis conforme du souscripteur. Conformément aux dispositions de l'article 2 du règlement intérieur du fonds.

Courant l'exercice 2016, un avenant au règlement en date du 22 novembre 2016 a été signé par le gestionnaire la Société « SAGES CAPITAL S.A » et le dépositaire la Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises « BFPME » après accord du souscripteur la société « L'Office National de l'Assainissement », fixant la durée du fonds à quinze années à compter de la date de libération des parts, soit une maturité au 20 Décembre 2022.

**En date du 12 Novembre 2021 la société « L'Office National de l'Assainissement » a donné son accord pour la prorogation du délai du fonds au 20 Décembre 2026 et le règlement intérieur a été amendé et déposé auprès du Conseil du Marché Financier en Mars 2023.**

**Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de cette question.**

#### **5- Rapport de Gestion :**

La responsabilité du rapport de gestion incombe à la direction de la société de gestion du fonds. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du Code des Organismes de Placement Collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport de gestion du gestionnaire (Rapport aux souscripteurs) par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion du gestionnaire et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, **ou** encore si le rapport de gestion du gestionnaire semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion du gestionnaire, nous sommes tenus de signaler ce fait.

**Nous n'avons rien à signaler A cet égard.**

#### **6- Responsabilités du gestionnaire :**

Les organes de direction de la société de gestion du fonds SAGES CAPITAL SA, sont responsables de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est aux souscripteurs du fonds sur proposition du gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la prorogation de la durée de vie du fonds et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf s'ils ont l'intention de liquider le fonds.

Il incombe à la société de gestion de communiquer les informations prévues par le règlement intérieur aux souscripteurs des fonds.

#### **7- Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers :**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre:

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Gérance, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Gérance du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons à la Gérance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

## II- Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires:

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Tunis, le 03 Octobre 2023  
Khaled DRIRA

*Khaled DRIRA*  
Audit Accounting & Assistance  
B5-1 - mm - International City Centre 3  
1003 Tunis  
M.C. 097/381  
Tél: 70 817 058 - Fax: 70 817 037

**BILAN**  
(exprimés en Dinar Tunisien)

	Note	<u>Au 31/12/2022</u>	<u>Au 31/12/2021</u>
<b>ACTIFS</b>			
AC 1 - Portefeuille titres		141 419	9 003
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		40 000	40 000
Dépréciation des actions, valeurs assimilées et droits rattachés		0	-40 000
a - Actions, valeurs assimilées et droits rattachés nets de dépréciation	5-1-1	40 000	0
b - Obligations et valeurs assimilées	5-1-2	101 419	9 003
c - Autres valeurs		0	0
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités		281 911	282 341
a - Placements monétaires	5-1-3	281 742	282 060
b - Disponibilités	5-1-4	169	280
AC 3 - Créances d'exploitation		0	0
AC 4 - Autres actifs		0	0
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>423 329</b>	<b>291 344</b>
<b>PASSIF</b>			
PA 1 - Opérateurs créditeurs	5-1-5	17 453	3 224
PA 2 - Autres créditeurs divers	5-1-6	146 022	72 552
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>163 475</b>	<b>75 776</b>
<b>ACTIF NET</b>			
CP 1 - Capital	5-1-7	300 000	260 000
a - Capital		300 000	300 000
b - Sommes non distribuables		0	-40 000
CP 2 - Résultats Reportés		-40 145	-44 432
a - Résultats Reportés des exercices antérieurs		-44 432	-43 864
b - Résultats Reportés de l'exercice		4 287	-568
<b>ACTIF NET</b>		<b>259 855</b>	<b>215 568</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b>423 329</b>	<b>291 344</b>

**ETAT DE RESULTAT**

(exprimés en Dinar Tunisien)

	Note	<u>Exercice 2022</u>	<u>Exercice 2021</u>
<i>PR 1 - Revenus du portefeuille titres</i>		3 043	1 059
a- Dividendes		0	0
b - Revenus des obligations et valeurs assimilées	5-2-1	3 043	1 059
c - Revenus des autres valeurs		0	0
<i>PR 2 - Revenus des placements monétaires</i>		18 232	11 821
<b><i>Total des revenus des placements</i></b>		<b>21 275</b>	<b>12 880</b>
<i>CH 1 - Charges de gestion des placements</i>	5-2-2	14 008	10 773
<b><i>Revenu net des placements</i></b>		<b>7 267</b>	<b>2 107</b>
PR 3 - Autres produits		0	0
CH 2 - Autres charges	5-2-3	2 981	2 675
<b><i>Résultat d'exploitation</i></b>		<b>4 287</b>	<b>-568</b>
PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation		0	0
<b><i>Sommes distribuables de l'exercice</i></b>		<b>4 287</b>	<b>-568</b>
PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation		0	0
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		0	0
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession des titres		40 000	0
Frais de négociation		0	0
<b><i>Résultat net de l'exercice</i></b>		<b>44 287</b>	<b>-568</b>

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET  
 AU 31 DECEMBRE**

	2022	2021
<b>AN 1 - VARIATION DE L'ACTIF NET RÉSULTANT DES OPÉRATIONS D'EXPLOITATION</b>	<b>44 287</b>	<b>-568</b>
a - Résultat d'exploitation	4 287	-568
b - Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	0	0
c - Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	40 000	0
d - Frais de négociation de titres	0	0
<b>AN 2 - DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>AN 3 - TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
a- Souscriptions		
Capital	0	0
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	0	0
Régularisation des sommes distribuables	0	0
Droits d'entrée	0	0
b- Rachats	0	0
Capital	0	0
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	0	0
Régularisation des sommes distribuables	0	0
Droits de sortie	0	0
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>44 287</b>	<b>-568</b>
<b>AN 4 - ACTIF NET</b>		
a - en début d'exercice	215 568	216 136
b - en fin d'exercice	259 855	215 568
<b>AN 5 - NOMBRE D'ACTIONS (ou de parts)</b>		
a - en début d'exercice	300	300
b - en fin d'exercice	300	300
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<b>866,182</b>	<b>718,560</b>
<b>AN 6 - TAUX DE RENDEMENT ANNUEL</b>	<b>20,54%</b>	<b>-0,26%</b>

## NOTES AUX ETATS FINANCIERS

### Note 1. Présentation du Fonds :

#### (a) Présentation du fonds :

Le fonds « **L'Office National de l'Assainissement** » est un fond commun de placement collectif. C'est un fonds d'essaimage régi par la loi 2005-56 du 15 Juin 2005 et ses textes d'application et par la loi 2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des Organismes de Placement Collectif.

Le fonds a été levé le 21 décembre 2006 pour une durée de 10 ans. Toutefois ce délai est prorogeable d'une année renouvelable deux fois, sur avis conforme du souscripteur.

Courant l'exercice 2016, un avenant au règlement en date du 22 novembre 2016 a été signé par le gestionnaire la Société « **SAGES CAPITAL S.A** » et le dépositaire la Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises « **BFPME** » après accord du souscripteur « **L'Office National de l'Assainissement** », fixant la durée du fonds à quinze années à compter de la date de libération des parts, soit une maturité au 20 Décembre 2022.

**En date du 12 Novembre 2021 la société « L'Office National de l'Assainissement » a donné son accord pour la prorogation du délai du fonds au 20 Décembre 2026 et le règlement intérieur a été amendé et déposé auprès du Conseil du Marché Financier en Mars 2023.**

Le montant initial du fonds a été fixé à **300.000 DT**, divisé en **300 parts** d'un montant nominal de **1.000 TND** chacune.

**L'« Office National de l'Assainissement »**, est le promoteur, souscripteur unique, de ce fonds. La gestion du fonds a été confiée à la société de gestion de fonds « **SAGES Capital S.A** », régie par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001, portant promulgation du code des organismes placement collectif.

#### (b) Objet du Fonds :

Le Fonds « **L'Office National de l'Assainissement** » a pour objet le renforcement des fonds propres d'entreprises innovantes avant la phase de démarrage effectif. Il intervient essentiellement comme un encouragement ou une assistance accordé à des promoteurs issus du personnel du l'« **Office National de l'Assainissement** » ou venant de l'extérieur et retenu par la cellule d'Essaimage, pour les inciter à créer des entreprises indépendantes ou à poursuivre une activité qu'elle exerçait elle-même auparavant.

#### (c) Rémunération du gestionnaire du fonds :

La gestion du fonds « **L'Office National de l'Assainissement** » a été confiée à la société « **SAGES Capital S.A** ». Sa rémunération est fixée conformément au prospectus d'émission du fonds et aux dispositions de l'article 10 du règlement intérieur du FCPR à **5% HTVA de la valeur initiale du fonds** et sont payables trimestriellement et à terme échu, jusqu'à la clôture de la période d'investissement.

A compter du 21 décembre 2016 les frais de gestion ont été amendés à **3% HTVA de la valeur initiale du fonds**.

**(d) Rémunération du dépositaire du fonds :**

Le dépôt des actifs du fonds « L'Office National de l'Assainissement » a été confié à la Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises « BFPME ». Sa rémunération est fixée à 0,15% HTVA de l'actif net du fonds calculé en début de période et payables à terme échu.

**Note 2. Faits marquants de l'exercice :**

- En date du 12 Novembre 2022 un accord a été établi entre le gestionnaire la Société « SAGES CAPITAL S.A » et le souscripteur « L'Office National de l'Assainissement », pour proroger la durée de vie du fonds pour une période supplémentaire Cinq ans, soit une maturité au 20 Décembre 2026.

- Courant l'exercice 2022, le fonds a encaissé une avance sur la participation ECO2LAB pour un montant de 71.100 DT.

**Note 3. Référentiel comptable :**

Les états financiers du fonds « L'Office National de l'Assainissement », arrêtés pour l'exercice clos le 31 décembre 2022, ont été établis conformément au système comptable des entreprises, promulgué par la loi n°96-112 du 30 décembre 1996.

Les états financiers annuels ou intermédiaires, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

**Note 4. Bases de mesure et principes comptables pertinents :**

Les bases de mesure et les principes comptables pertinents adoptés par le Fonds pour l'établissement de ses états financiers peuvent être résumés comme suit :

**(a) Bases de mesure :**

Les éléments d'actif et de passif du fonds « L'Office National de l'Assainissement » sont évalués à la valeur de réalisation.

**(b) Unité monétaire :**

Les états financiers du fonds « L'Office National de l'Assainissement » sont libellés en Dinar Tunisien.

**(c) Sommaire des principales méthodes comptables :**

Les principales méthodes comptables utilisées par le Fonds pour la préparation de ses états financiers peuvent être récapitulées ci-après.

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

**i- Prise en compte des placements:**

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont pris en compte en comptabilité au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat frais exclus. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

**ii- Comptabilisation des revenus afférents aux placements:**

Les intérêts courus à l'achat sur les obligations et valeurs assimilées sont constatés au bilan pour leur montant net de retenues à la source au titre de l'impôt dans la mesure où celles-ci sont effectuées à titre définitif et libératoire.

Les intérêts précomptés sur les placements sur le marché monétaire, notamment les billets de trésorerie et les certificats de dépôt, sont constatés au bilan pour leur montant net de retenue à la source au titre de l'impôt, dans la mesure où celles-ci sont effectuées à titre définitif et libératoire.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs assimilées et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus pour leur montant net de retenues à la source du fait que ces retenues sont effectuées à titre définitif et libératoire.

**iii- Evaluation à la date d'arrêté des situations:**

Les actions non admises à la cote de la BVMT sont évaluées à leur juste valeur. Cette dernière est déterminée par référence à des critères objectifs tels que le prix stipulé dans des transactions récentes sur les titres considérées et la valeur mathématique des titres.

Les actions non admises à la cote de la BVMT et qui sont négociées dans les mêmes conditions que les actions admises à la cote sont évaluées à leur valeur de marché, qui correspond au cours moyen pondéré du jour de calcul de la valeur liquidative, ou à la date antérieure la plus récente.

**La moins value potentielle est portée directement, en capitaux propres, en tant que « Sommes non distribuables ».**

**Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.**

**iiii Cession des placements:**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

**Note 5. Notes explicatives des différentes rubriques figurant dans le corps des états financiers:****5-1- Notes au bilan :****5-1-1- Actions, valeurs assimilés et droits rattachés :**

Les placements en actions et en valeurs assimilées, accusent au 31 décembre 2022 et au 31 décembre 2021 une valeur brute de 40.000 DT.

Les dépréciations potentielles portent sur un solde nul au 31 décembre 2022 contre 40.000 DT au 31 décembre 2021 pouvant être détaillées comme suit :

Libellé	Valeur Brute Au 31/12/2022	Dépréciation	Valeur Nette Au 31/12/2022	Valeur Nette Au 31/12/2021
Société « ECO2LAB SA »	40.000	0	40 000	0
<b>Total</b>	<b>40.000</b>	<b>0</b>	<b>40 000</b>	<b>0</b>

**5-1-2- Obligations et valeurs assimilées :**

Les placements monétaires du fonds « L'Office National de l'Assainissement » accusent un solde de 101.419 DT au 31 décembre 2022 contre 9.003 DT au 31 décembre 2021.

Au 31 décembre 2022 le solde des placements monétaires est constitué de 964 actions SICAV Epargnant valorisées au cours de clôture de 105,206 DT.

**5-1-3- Placements monétaires :**

Figurent sous cet intitulé, les placements monétaires effectués par le fonds qui s'élèvent au 31 décembre 2022 à 281.742 DT (y compris des intérêts courus de 1.742 DT) contre 282.060 DT (y compris des intérêts courus de 2.060 DT) au 31 décembre 2021.

**5-1-4- Disponibilités :**

Figurent sous cet intitulé, les disponibilités au nom du fonds, placées auprès de la Société Tunisienne des Banques et qui s'élèvent au 31 décembre 2022 à 169 DT contre 280 DT au 31 décembre 2021.

**5-1-5- Opérateurs Créditeurs :**

Figurent sous cet intitulé, les dettes du fonds envers le gestionnaire du fonds en l'occurrence la société « SAGES Capital S.A », le dépositaire ainsi que le CMF.

Les dettes envers le gestionnaire du fonds s'élèvent à hauteur de 11.038 DT à fin 2022 contre 6 DT à fin 2021, envers le dépositaire des actifs du fonds à hauteur de 5.969 DT à fin 2022 contre 2.994 DT à fin 2021, ainsi qu'envers le CMF à hauteur de 446 DT à fin 2022 contre 223 DT à fin 2021.

**5-1-6- Autres créditeurs divers :**

Figurent sous cet intitulé, l'encours des charges à payer afférents aux honoraires du commissaire aux comptes qui s'élèvent à 4.922 DT à fin 2022 contre 2.315 DT à fin 2021, les dettes fiscales qui s'élèvent à 0 DT à fin 2022 contre 238 DT à fin 2021 et les avances encaissées sur la participation ECO2LAB pour un montant de 141.100 DT au 31 décembre 2022 contre 70.000 DT au 31 décembre 2021.

#### 5-1-7- Capital « Montant du Fonds »:

Le fonds « L'Office National de l'Assainissement » est un fonds fermé, aucune opération de rachat ou de vente de parts n'a été opérée au cours de durée de vie du fonds qui est estimée à 15 ans (10 ans durée de vie initiale et amendement du règlement intérieur en 2016).

En date du 12 Novembre 2021 la société « L'Office National de l'Assainissement » a donné son accord pour la prorogation du délai du fonds au 20 Décembre 2026 et le règlement intérieur a été amendé et déposé auprès du Conseil du Marché Financier en Mars 2023.

Le montant initial du fonds peut être présenté comme suit :

<b><i>Capital Initial</i></b>	
Montant	300 000
Nombre de titres	300
Nombre des souscripteurs	01
<b><i>Souscriptions réalisées 2022</i></b>	
Montant	0
Nombre de titres émis	0
Nombre de nouveaux souscripteurs 2022	0
<b><i>Rachats effectués 2022</i></b>	
Montant	0
Nombre de titres rachetés 2022	0
Nombre des souscripteurs sortants 2022	0
<b><i>Autres mouvements 2022</i></b>	
Plus ou moins values potentielles sur titres	0
Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	0
Régularisation des sommes non distribuables	0
<b><i>Capital au 31-12-2022</i></b>	
Montant	300 000
Nombre de titres	300
Nombre des souscripteurs	01

## 5-2- Notes à l'état de résultat :

### 5-2-1- Revenus des obligations et valeurs assimilées :

Les revenus des placements SICAV s'élèvent à fin 2022 à 3.043 DT contre 1.059 DT à fin 2021.

### 5-2-2- Charges de gestion du fonds :

Les charges de gestion du fonds s'élèvent à fin 2022 à 14.008 DT contre 10.773 DT à fin 2021 et se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2022</u>	<u>31/12/2021</u>
La rémunération du gestionnaire	10.333	10.387
La rémunération du dépositaire	2.975	386

### 5-2-3- Autres charges :

Figurent sous cet intitulé, essentiellement, les honoraires du commissaire aux comptes pour l'exécution de son mandat qui s'élèvent à 2.607 DT à fin 2022 contre 2.314 DT à fin 2021 ainsi que la charge afférente à la rémunération du CMF qui s'élèvent à 222 DT à fin 2022 et à fin 2021.

## 6- Les engagements de financement en cours :

Néant.

**RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE  
CLOS LE 31 DECEMBRE 2022**

**MESSIEURS LES SOUSCRIPTEURS DU FONDS D'ESSAIMAGE  
« Société Nationale de Cellulose et de Papier ALFA », en cours de liquidation**

**I- Rapport sur l'audit des états financiers :**

**1- Opinion sans réserves :**

En exécution du mandat qui nous a été confié par le 55<sup>ème</sup> Conseil d'Administration du 9 Octobre 2020, de la société « SAGES CAPITAL S.A », gestionnaire du Fonds d'Essaimage « Société Nationale de Cellulose et de Papier ALFA », nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds, qui comprennent le bilan, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net, pour l'exercice clos le 31 décembre 2022, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font ressortir un actif de 1.714 DT, y compris la perte de l'exercice s'élevant à 2.714 DT et une valeur liquidative de Nulle.

A notre avis, les états financiers présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du Fonds d'Essaimage « Société Nationale de Cellulose et de Papier ALFA » au 31 décembre 2022, ainsi que sa performance financière et les variations de son actif net pour l'exercice clos au 31 décembre 2022, conformément aux principes comptables des entreprises.

**2- Fondement de l'opinion:**

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section <Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers> du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

**3- Observation:**

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci dessus, nous attirons votre attention sur les informations suivantes :

- Contrairement aux dispositions de l'article 10 du code des organismes de placement collectif, le fonds d'Essaimage « Société Nationale de Cellulose et de Papier ALFA » qui est une copropriété de valeurs mobilières, ne comprend qu'un souscripteur unique ;
- Les participations affectées sur le Fonds « Société Nationale de Cellulose et de Papier ALFA » accusent au 31 décembre 2010 (date limite des affectations), un solde de 15.000 DT soit 15% du montant nominal du fonds. Ces affectations ne sont pas conformes à la législation relative aux sociétés d'investissement à capital risque et aux fonds communs de placement à risque et extension de leur champ d'intervention.

Société d'Expertise Comptable Inscrite au Tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie  
S.A.R.L au capital de 85.000 DT

Siège Social : B5-1, Immeuble International City Center 3 ,1082, Tunis - Tunisie.  
Rapport du Commissaire aux Comptes  
Tel : +216 70 817 038 - Fax : +216 70 817 037 - E-mail : cabinet.aaa@planet.tn

- Les liquidités et équivalents de liquidités ainsi que les placements très liquides, qui s'élevaient au 31 décembre 2022 à 188 DT, ne permettent pas au fonds de faire face à ses engagements financiers vis-à-vis du gestionnaire du fonds, de la banque dépositaire ainsi que des honoraires du commissaire aux comptes.

#### **4- Durée de vie du fonds:**

Nous attirons l'attention sur le fait que la durée initiale du fonds était de 10 ans à compter de la date de signature du bulletin de souscription, soit en 29 Novembre 2006 et que cette durée pourrait être prorogée d'un maximum de deux périodes d'un an sur avis conforme du souscripteur et ce conformément aux dispositions de l'article 2 du règlement intérieur du fonds.

Courant l'exercice 2016, un avenant au règlement intérieur en date du 22 Novembre 2016 a été signé par le gestionnaire la Société « SAGES CAPITAL S.A » et le dépositaire la Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises « BFPME » après accord du souscripteur « Société Nationale de Cellulose et de Papier ALFA », fixant la durée du fonds à quinze années à compter de la date de libération des parts, soit une maturité au 28 Novembre 2021.

**Le Conseil du Marché Financiers a, dans sa décision n°14 du 28 Juin 2022, agréé la liquidation du fonds « Société Nationale de Cellulose et de Papier ALFA » et la désignation de la société « SAGES CAPITAL S.A » entant que liquidateur du dit fonds.**

**Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de cette question.**

#### **5- Rapport de Gestion:**

La responsabilité du rapport de gestion incombe à la direction de la société de gestion du fonds. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du Code des Organismes de Placement Collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport de gestion du gestionnaire (Rapport aux souscripteurs) par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion du gestionnaire et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, **ou** encore si le rapport de gestion du gestionnaire semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion du gestionnaire, nous sommes tenus de signaler ce fait.

**Nous n'avons rien à signaler A cet égard.**

#### **6- Responsabilités du gestionnaire:**

Les organes de direction de la société de gestion du fonds SAGES CAPITAL SA, sont responsables de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est aux souscripteurs du fonds sur proposition du gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la prorogation de la durée de vie du fonds et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf s'ils ont l'intention de liquider le fonds.

Il incombe à la société de gestion de communiquer les informations prévues par le règlement intérieur aux souscripteurs des fonds.

## 7- Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers:

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Gérance, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Gérance du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons à la Gérance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

## II- Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires:

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Tunis, le 03 Octobre 2023  
Khaled DRIRA

*Audit Accounting & Assistance*  
B5-1 - Imm. International City Centre 3  
1047 Tunis  
M: 890638 L  
Tel.: 70 817 038 - Fax: 70 817 037

**BILAN**  
*(exprimés en Dinar Tunisien)*

	Note	<u>Au 31/12/2022</u>	<u>Au 31/12/2021</u>
<i>ACTIFS</i>			
AC 1 - Portefeuille titres		1 526	1 000
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		15 000	15 000
Dépréciation des actions, valeurs assimilées et droits rattachés		-14 000	-14 000
a - Actions, valeurs assimilées et droits rattachés nets de dépréciation	▾ 5-1-1	1 000	1 000
b - Obligations et valeurs assimilées	▾ 5-1-2	526	0
c - Autres valeurs		0	0
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités		188	848
a - Placements monétaires		0	0
b - Disponibilités	▾ 5-1-3	188	848
AC 3 - Créances d'exploitation		0	0
AC 4 - Autres actifs		0	0
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>1 714</b>	<b>1 848</b>
<i>PASSIF</i>			
PA 1 - Opérateurs créditeurs	▾ 5-1-4	1 769	1 569
PA 2 - Autres créditeurs divers	▾ 5-1-5	5 640	3 260
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>7 409</b>	<b>4 829</b>
<i>ACTIF NET</i>			
CP 1 - Capital	▾ 5-1-6	86 000	86 000
a - Capital		100 000	100 000
b- Sommes non distribuables		-14 000	-14 000
CP 2 - Résultats Reportés		-91 695	-88 981
a - Résultats Reportés des exercices antérieurs		-88 981	-81 171
b- Résultats Reportés de l'exercice		-2 714	-7 811
<b>ACTIF NET</b>		<b>-5 695</b>	<b>-2 981</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b>1 714</b>	<b>1 848</b>

**ETAT DE RESULTAT**  
 (exprimés en Dinar Tunisien)

	Note	<u>Exercice 2022</u>	<u>Exercice 2021</u>
<i>PR 1 - Revenus du portefeuille titres</i>		28	190
a- Dividendes		0	0
b - Revenus des obligations et valeurs assimilées	▼ 5-2-1	28	190
c - Revenus des autres valeurs		0	0
<i>PR 2 - Revenus des placements monétaires</i>		3	1
<b><i>Total des revenus des placements</i></b>		<b>31</b>	<b>191</b>
<i>CH 1 - Charges de gestion des placements</i>	▼ 5-2-2	0	5 403
<b><i>Revenu net des placements</i></b>		<b>31</b>	<b>-5 211</b>
PR 3 - Autres produits		0	0
CH 2 - Autres charges	▼ 5-2-3	2 745	2 599
<b><i>Résultat d'exploitation</i></b>		<b>-2 714</b>	<b>-7 811</b>
PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation		0	0
<b><i>Sommes distribuables de l'exercice</i></b>		<b>-2 714</b>	<b>-7 811</b>
PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation		0	0
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		0	1 000
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		0	0
Frais de négociation		0	0
<b><i>Résultat net de l'exercice</i></b>		<b>-2 714</b>	<b>-6 811</b>

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET  
 AU 31 DECEMBRE**

	2022	2021
<b>AN 1 - VARIATION DE L'ACTIF NET RÉSULTANT DES OPÉRATIONS D'EXPLOITATION</b>	<b>-2 714</b>	<b>-6 811</b>
a - Résultat d'exploitation	-2 714	-7 811
b - Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	0	1 000
c - Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	0	0
d - Frais de négociation de titres	0	0
<b>AN 2 - DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>AN 3 - TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
a- Souscriptions		
Capital	0	0
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	0	0
Régularisation des sommes distribuables	0	0
Droits d'entrée	0	0
b- Rachats	0	0
Capital	0	0
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	0	0
Régularisation des sommes distribuables	0	0
Droits de sortie	0	0
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>-2 714</b>	<b>-6 811</b>
<b>AN 4 - ACTIF NET</b>		
a - en début d'exercice	-2 981	3 829
b - en fin d'exercice	-5 695	-2 981
<b>AN 5 - NOMBRE D' ACTIONS (ou de parts)</b>		
a - en début d'exercice	100	100
b - en fin d'exercice	100	100
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>
<b>AN 6 - TAUX DE RENDEMENT ANNUEL</b>	<b>-100,00%</b>	<b>-100,00%</b>

## Notes aux états financiers :

### Note 1. Présentation du Fonds :

#### (a) Présentation du fonds :

Le fonds « **Société Nationale de Cellulose et de Papier ALFA** » est un fond commun de placement collectif. C'est un fonds d'essaimage régi par la loi 2005-56 du 18 juillet 2005 et ses textes d'application et par la loi 2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des Organismes de Placement Collectif.

Le fonds a été levé le 29 novembre 2006 pour une durée de 10 ans. Toutefois ce délai est prorogeable d'une année renouvelable deux fois, sur avis conforme du souscripteur.

Courant l'exercice 2016, un avenant au règlement intérieur en date du 22 Novembre 2016 a été signé par le gestionnaire la **Société « SAGES CAPITAL S.A »** et le dépositaire la Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises « **BFPME** » après accord du souscripteur la « **Société Nationale de Cellulose et de Papier ALFA** », fixant la durée du fonds à quinze années à compter de la date de libération des parts, soit une maturité au 28 Novembre 2021.

**Le Conseil du Marché Financiers a, dans sa décision n°14 du 28 Juin 2022, agréé la liquidation du fonds « Société Nationale de Cellulose et de Papier ALFA » et la désignation de la société « SAGES CAPITAL S.A » entant que liquidateur du dit fonds.**

Le montant initial du fonds a été fixé à **100.000 DT**, divisé en **100 parts** d'un montant nominal de **1.000 TND** chacune.

La « **Société Nationale de Cellulose et de Papier ALFA** », est le promoteur et le souscripteur unique de ce fonds.

La gestion du fonds a été confiée à la société de gestion de fonds « **SAGES Capital S.A** », régie par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001, portant promulgation du code des organismes placement collectif.

#### (b) Objet du Fonds :

Le Fonds « **Société Nationale de Cellulose et de Papier ALFA** » a pour objet le renforcement des fonds propres d'entreprises innovantes avant la phase de démarrage effectif. Il intervient essentiellement comme un encouragement ou une assistance accordé à des promoteurs issus du personnel de la « **Société Nationale de Cellulose et de Papier ALFA** » ou venant de l'extérieur et retenu par la cellule d'Essaimage, pour les inciter à créer des entreprises indépendantes ou à poursuivre une activité qu'elle exerçait elle-même auparavant.

#### (c) Rémunération du gestionnaire du fonds :

La gestion du fonds « **Société Nationale de Cellulose et de Papier ALFA** » a été confiée à la société « **SAGES Capital S.A** ». Sa rémunération est fixée conformément au prospectus d'émission du fonds et aux dispositions de l'article 10 du règlement intérieur du FCPR à **5% HTVA de la valeur initiale du fonds** et sont payables trimestriellement et à terme échu, jusqu'à la clôture de la période d'investissement.

**(d) Rémunération du dépositaire du fonds :**

Le dépôt des actifs du fonds «**Société Nationale de Cellulose et de Papier ALFA**» a été confié à la Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises «**BFPME**». Sa rémunération est fixée à **0,15% HTVA de l'actif net du fonds** calculé en début de période et payables à terme échu.

**Note 2. Faits marquants de l'exercice :**

- **Le Conseil du Marché Financiers a, dans sa décision n°14 du 28 Juin 2022, agréé la liquidation du fonds « Société Nationale de Cellulose et de Papier ALFA » et la désignation de la société « SAGES CAPITAL S.A » entant que liquidateur du dit fonds.**

- Les états financiers afférents à l'exercice 2022 ont été établis sur une base de liquidation.

**Note 3. Référentiel comptable :**

Les états financiers du fonds « **Société Nationale de Cellulose et de Papier ALFA** », arrêtés pour l'exercice clos le 31 décembre 2022, ont été établis sur une base liquidative et ce, suite à la décision de liquidation du fonds agréée par le Conseil du Marché Financier réuni le 28 Juin 2022.

**Note 4. Bases de mesure et principes comptables pertinents :**

Les bases de mesure et les principes comptables pertinents adoptés par le Fonds pour l'établissement de ses états financiers peuvent être résumés comme suit :

**(a) Bases de mesure :**

Les éléments d'actif et de passif du fonds « **Société Nationale de Cellulose et de Papier ALFA** » sont évalués à la valeur de réalisation.

**(b) Unité monétaire**

Les états financiers du fonds « **Société Nationale de Cellulose et de Papier ALFA** » sont libellés en Dinar Tunisien.

**(c) Sommaire des principales méthodes comptables**

Les principales méthodes comptables utilisées par le Fonds pour la préparation de ses états financiers peuvent être récapitulées comme suit :

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

**i- Prise en compte des placements**

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont pris en compte en comptabilité au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat frais exclus. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

**ii- Comptabilisation des revenus afférents aux placements**

Les intérêts courus à l'achat sur les obligations et valeurs assimilées sont constatés au bilan pour leur montant net de retenues à la source au titre de l'impôt dans la mesure où celles-ci sont effectuées à titre définitif et libératoire.

Les intérêts précomptés sur les placements sur le marché monétaire, notamment les billets de trésorerie et les certificats de dépôt, sont constatés au bilan pour leur montant net de retenue à la source au titre de l'impôt, dans la mesure où celles-ci sont effectuées à titre définitif et libératoire.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs assimilées et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus pour leur montant net de retenues à la source du fait que ces retenues sont effectuées à titre définitif et libératoire.

**iii- Evaluation à la date d'arrêté des situations :**

Les actions non admises à la cote de la BVMT sont évaluées à leur juste valeur. Cette dernière est déterminée par référence à des critères objectifs tels que le prix stipulé dans des transactions récentes sur les titres considérées et la valeur mathématique des titres.

Les actions non admises à la cote de la BVMT et qui sont négociées dans les mêmes conditions que les actions admises à la cote sont évaluées à leur valeur de marché, qui correspond au cours moyen pondéré du jour de calcul de la valeur liquidative, ou à la date antérieure la plus récente.

**La moins value potentielle est portée directement, en capitaux propres, en tant que « Sommes non distribuables ».**

**Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.**

**iiii Cession des placements**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

## **Note 5. Notes explicatives des différentes rubriques figurant dans le corps des états financiers :**

### **5-1- Notes au bilan :**

#### **5-1-1- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés**

Les placements en actions et en valeurs assimilées, accusent au 31 décembre 2022 et 2021 une valeur brute de 15.000 DT afférente à la prise d'une participation au capital de la société « **SIMCO SA** ».

Les dépréciations potentielles au titre de cette participation ont porté sur le montant de 14.000 DT au 31 décembre 2022 et au 31 Décembre 2021, soit des valeurs comptables nettes respectives 1.000 DT.

#### **5-1-2- Obligations et valeurs assimilées :**

Les obligations et valeurs assimilées du fonds « **Société Nationale de Cellulose et de Papier ALFA** » accusent au 31 décembre 2022 un solde de 526 DT contre un solde Nul au 31 décembre 2021.

#### **5-1-3- Disponibilités :**

Figurent sous cet intitulé, le solde des fonds disponibles au nom du fonds auprès de la Société Tunisienne des Banques et qui s'élèvent au 31 décembre 2022 à 188 DT contre 848 DT au 31 décembre 2021.

#### **5-1-4- Opérateurs Créditeurs :**

Figurent sous cet intitulé, les dettes envers le gestionnaire du fonds en l'occurrence la société « **SAGES Capital S.A** », le dépositaire ainsi que le CMF.

Les dettes envers le gestionnaire du fonds s'élèvent à hauteur de 964 DT à fin 2022 et à fin 2021, envers le dépositaire des actifs du fonds à hauteur de 404 DT à fin 2022 et à fin 2021 ainsi qu'envers le CMF à hauteur de 400 DT à fin 2022 contre 201 DT à fin 2021.

#### **5-1-5- Autres créditeurs divers :**

Figurent sous cet intitulé, l'encours des charges à payer afférents aux honoraires du commissaire aux comptes qui s'élèvent à 4.640 DT au 31 décembre 2022 contre 2.260 DT au 31 décembre 2021.

Les avances encaissées au titre de la cession des Titres « **SIMCO SA** » s'élèvent à un montant de 1.000 DT à fin 2022 et à fin 2021.

#### 5-1-6- Capital « Montant du Fonds »:

Le Fonds «Société Nationale de Cellulose et de Papier ALFA» est un fonds fermé, aucune opération de rachat ou de vente de parts n'a été opérée au cours de durée de vie du fonds qui est estimée à 15 ans (10 ans durée de vie initiale et avenant au règlement intérieur en 2016).

**Le Conseil du Marché Financiers a, dans sa décision n°14 du 28 Juin 2022, agréé la liquidation du fonds « Société Nationale de Cellulose et de Papier ALFA » et la désignation de la société « SAGES CAPITAL S.A » entant que liquidateur du dit fonds.**

Le montant initial du fonds peut être présenté comme suit :

<b>Capital Initial</b>	
Montant	<b>100 000</b>
Nombre de titres	<b>100</b>
Nombre des souscripteurs	<b>01</b>
<b>Souscriptions réalisées en 2022</b>	
Montant	<b>0</b>
Nombre de titres émis	<b>0</b>
Nombre de nouveaux souscripteurs 2022	<b>0</b>
<b>Rachats effectués en 2022</b>	
Montant	<b>0</b>
Nombre de titres rachetés 2022	<b>0</b>
Nombre des souscripteurs sortants 2022	<b>0</b>
<b>Autres mouvements en 2022</b>	
Plus ou moins values potentielles sur titres	<b>0</b>
Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	<b>0</b>
Régularisation des sommes non distribuables	<b>0</b>
<b>Capital au 31-12-2022</b>	
Montant	<b>100 000</b>
Nombre de titres	<b>100</b>
Nombre des souscripteurs	<b>01</b>

Les sommes non distribuables englobent la dépréciation sur titres de participation constatée au 31 décembre 2022 pour 14.000 DT afférente à la participation dans le capital de la société « SIMCO SA ».

## 5-2- Notes à l'état de résultat :

### 5-2-1- Revenus des obligations et valeurs assimilées :

Les revenus des placements SICAV s'élèvent courant l'exercice 2022 à 28 DT contre 190 DT courant 2021.

### 5-2-2- Charges de gestion du fonds :

Les charges de gestion du fonds s'élèvent en 2022 à 0 DT contre 5.403 DT en 2021 et se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2022</u>	<u>31/12/2021</u>
La rémunération du gestionnaire	0	5 396
La rémunération du dépositaire	0	7

### 5-2-3- Autres charges :

Figurent sous cet intitulé, essentiellement, les honoraires du commissaire aux comptes pour l'exécution de son mandat qui s'élèvent à 2.380 DT au cours de l'exercice 2022 contre 2.260 DT au cours de l'exercice 2021 ainsi que la charge afférente à la rémunération du CMF qui s'élève à 200 DT à fin 2022 et à fin 2021.

## 6- Les engagements de financement en cours :

Néant

**RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE  
CLOS LE 31 DECEMBRE 2022**

**MESSIEURS LES SOUSCRIPTEURS DU FONDS D'ESSAIMAGE  
« Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux »**

**I- Rapport sur l'audit des états financiers:**

**1- Opinion sans réserves:**

En exécution du mandat qui nous a été confié par le 55<sup>ème</sup> Conseil d'Administration du 9 Octobre 2020, de la société «SAGES CAPITAL S.A», gestionnaire du Fonds d'Essaimage «Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux», nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds, qui comprennent le bilan, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net, pour l'exercice clos le 31 décembre 2022, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font ressortir un actif de 230.216 DT, y compris la perte de l'exercice s'élevant à 10.305 DT et une valeur liquidative Nulle.

A notre avis, les états financiers présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du Fonds d'Essaimage « Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux » au 31 décembre 2022, ainsi que sa performance financière et les variations de son actif net pour l'exercice clos au 31 décembre 2022, conformément aux principes comptables des entreprises.

**2- Fondement de l'opinion :**

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section <Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers> du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

**3- Observation:**

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci dessus, nous attirons votre attention sur les informations suivantes :

- Contrairement aux dispositions de l'article 10 du code des organismes de placement collectif, le fonds d'Essaimage « Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux » qui est une copropriété de valeurs mobilières, ne comprend qu'un souscripteur unique ;

- Les liquidités et équivalents de liquidités ainsi que les placements très liquides, qui s'élèvent au 31 décembre 2022 à 4.682 DT, ne permettent pas au fonds de faire face à ses engagements financiers vis-à-vis du gestionnaire du fonds, de la banque dépositaire ainsi que des honoraires du commissaire aux comptes

du commissaire aux comptes Inscrite au Tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie

S.A.R.L au capital de 85.000 DT

Siège Social : B5-1, Immeuble International City Center 3 ,1082, Tunis - Tunisie.

Rapport du Commissaire aux Comptes Tel : +216 70 817 038 - Fax : +216 70 817 037 - E-mail : cabinet.aaa@planet.tn

Page 4/16

RC : B2440512004 - IF : 890638 L/A/M/000

#### **4- Durée de vie du fonds :**

Nous attirons l'attention sur le fait que la durée initiale du fonds était de 10 ans à compter de la date de signature du bulletin de souscription, soit en 28 Novembre 2006 et que cette durée pourrait être prorogée d'un maximum de deux périodes d'un an sur avis conforme du souscripteur. Conformément aux dispositions de l'article 2 du règlement intérieur du fonds.

Courant l'exercice 2016, un avenant au règlement en date du 22 Novembre 2016 a été signé par le gestionnaire la Société « SAGES CAPITAL S.A » et le dépositaire la Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises « BFPME » après accord du souscripteur la « Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux », fixant la durée du fonds à quinze années à compter de la date de libération des parts, soit une maturité au 30 Novembre 2022.

**Courant l'exercice 2022, un accord de la part du souscripteur a été signifié prorogeant ainsi la durée du fonds de cinq années supplémentaires, rendant ainsi la maturité du fonds le 30 Novembre 2026. Le règlement intérieur a été amendé en conséquence et déposé auprès du CMF en Mars 2023.**

#### **Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de cette question.**

#### **5- Rapport de Gestion :**

La responsabilité du rapport de gestion incombe à la direction de la société de gestion du fonds. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du Code des Organismes de Placement Collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport de gestion du gestionnaire (Rapport aux souscripteurs) par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion du gestionnaire et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, **ou** encore si le rapport de gestion du gestionnaire semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion du gestionnaire, nous sommes tenus de signaler ce fait.

**Nous n'avons rien à signaler à cet égard.**

#### **6- Responsabilités du gestionnaire :**

Les organes de direction de la société de gestion du fonds SAGES CAPITAL SA, sont responsables de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est aux souscripteurs du fonds sur proposition du gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la prorogation de la durée de vie du fonds et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf s'ils ont l'intention de liquider le fonds.

Il incombe à la société de gestion de communiquer les informations prévues par le règlement intérieur aux souscripteurs des fonds.

#### **7- Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers:**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Gérance, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Gérance du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons à la Gérance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

## **II- Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires:**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Tunis, le 03 Octobre 2023

Khaled DRIRA

*Audit Accounting & Assistance*  
65-1 - Imm. International City Centre 3  
1082 Tunis  
Tel.: 70 817 038 - MF: 890638 L  
- Fax: 70 817 037

**BILAN**  
(exprimés en Dinar Tunisien)

	Note	Au 31/12/2022	Au 31/12/2021
<i>ACTIFS</i>			
AC 1 - Portefeuille titres		230 034	10 800
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		461 735	461 735
Dépréciation actions, valeurs assimilées et droits rattachés		-386 985	-450 935
a - Actions, valeurs assimilées et droits rattachés nets de dépréciation	5-1-1	74 750	10 800
b - Obligations et valeurs assimilées		155 284	0
c - Autres valeurs		0	0
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités		182	0
a - Placements monétaires		0	0
b - Disponibilités		182	0
AC 3 - Créances d'exploitation		0	0
AC 4 - Autres actifs		0	0
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>230 216</b>	<b>10 800</b>
<i>PASSIF</i>			
PA 1 - Opérateurs créditeurs	5-1-2	242 647	231 495
PA 2 - Autres créditeurs divers	5-1-3	174 626	20 008
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>417 274</b>	<b>251 503</b>
<i>ACTIF NET</i>			
CP 1 - Capital	5-1-4	213 015	149 065
a - Capital		600 000	600 000
b- Sommes non distribuables		-386 985	-450 935
CP 2 - Résultats Reportés		-400 073	-389 768
a - Résultats Reportés des exercices antérieurs		-389 768	-373 810
b- Résultats Reportés de l'exercice		-10 305	-15 958
<b>ACTIF NET</b>		<b>-187 058</b>	<b>-240 703</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b>230 216</b>	<b>10 800</b>

## ETAT DE RESULTAT

(exprimés en Dinar Tunisien)

	Note	<u>Exercice 2022</u>	<u>Exercice 2021</u>
<i>PR 1 - Revenus du portefeuille titres</i>	5-2-1	4 643	0
a- Dividendes		0	0
b - Revenus des obligations et valeurs assimilées		4 643	0
c - Revenus des autres valeurs		0	0
<i>PR 2 - Revenus des placements monétaires</i>		38	0
<b><i>Total des revenus des placements</i></b>		<b>4 682</b>	<b>0</b>
<i>CH 1 - Charges de gestion des placements</i>	5-2-2	10 952	13 167
<b><i>Revenu net des placements</i></b>		<b>-6 271</b>	<b>-13 167</b>
PR 3 - Autres produits		0	0
CH 2 - Autres charges	5-2-3	4 034	2 791
<b><i>Résultat d'exploitation</i></b>		<b>-10 305</b>	<b>-15 958</b>
PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation		0	0
<b><i>Sommes distribuables de l'exercice</i></b>		<b>-10 305</b>	<b>-15 958</b>
PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation		0	0
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		63 950	0
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		0	0
Frais de négociation		0	0
<b><i>Résultat net de l'exercice</i></b>		<b>53 645</b>	<b>-15 958</b>

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET  
POUR LES EXERCICES CLOS LE 31 DECEMBRE**

	2022	2021
<b>AN 1 - VARIATION DE L'ACTIF NET RÉSULTANT DES OPÉRATIONS D'EXPLOITATION</b>	<b>53 645</b>	<b>-15 958</b>
a - Résultat d'exploitation	-10 305	-15 958
b - Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	63 950	0
c - Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	0	0
d - Frais de négociation de titres	0	0
<b>AN 2 - DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>AN 3 - TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
a- Souscriptions		
Capital	0	0
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	0	0
Régularisation des sommes distribuables	0	0
Droits d'entrée	0	0
b- Rachats	0	0
Capital	0	0
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	0	0
Régularisation des sommes distribuables	0	0
Droits de sortie	0	0
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>53 645</b>	<b>-15 958</b>
<b>AN 4 - ACTIF NET</b>		
a - en début d'exercice	-240 703	-224 745
b - en fin d'exercice	-187 058	-240 703
<b>AN 5 - NOMBRE D'ACTIONS (ou de parts)</b>		
a - en début d'exercice	600	600
b - en fin d'exercice	600	600
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>
<b>AN 6 - TAUX DE RENDEMENT ANNUEL</b>	<b>-100,00%</b>	<b>-100,00%</b>

## Notes aux états financiers

### Note 1. Présentation du Fonds :

#### (a) Présentation du fonds :

Le fonds « **Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux** » est un fond commun de placement collectif. C'est un fonds d'essaimage régi par la loi 2005-56 du 18 juillet 2005 et ses textes d'application et par la loi 2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des Organismes de Placement Collectif.

Le fonds a été levé le 28 Novembre 2006 pour une durée de 10 ans. Toutefois ce délai est prorogeable d'une année renouvelable deux fois, sur avis conforme du souscripteur.

Courant l'exercice 2016, un avenant au règlement en date du 22 Novembre 2016 a été signé par le gestionnaire la Société « **SAGES CAPITAL S.A** » et le dépositaire la Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises « **BFPME** » après accord du souscripteur la société « **Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux** », fixant la durée du fonds à quinze année à compter de la date de libération des parts, soit une maturité au 30 Novembre 2022.

**Courant l'exercice 2022, un accord de la part du souscripteur a été signifié prorogeant ainsi la durée du fonds de cinq années supplémentaires, rendant ainsi la maturité du fonds le 30 Novembre 2026. Le règlement intérieur a été amendé en conséquence et déposé auprès du CMF en Mars 2023.**

Le montant initial du fonds a été fixé à **600.000 DT**, divisé en **600 parts** d'un montant nominal de **1.000 TND** chacune.

La Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux, est le promoteur, souscripteur unique, de ce fonds.

La gestion du fonds a été confiée à la société de gestion de fonds « **SAGES Capital S.A** », régie par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001, portant promulgation du code des organismes placement collectif.

#### (b) Objet du Fonds :

Le Fonds « **Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux** » a pour objet le renforcement des fonds propres d'entreprises innovantes avant la phase de démarrage effectif. Il intervient essentiellement comme un encouragement ou une assistance, accordé à des promoteurs issus du personnel du « **Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux** » ou venant de l'extérieur et retenu par la cellule d'Essaimage, pour les inciter à créer des entreprises indépendantes ou à poursuivre une activité qu'elle exerçait elle-même auparavant.

#### (c) Rémunération du gestionnaire du fonds :

La gestion du fonds « **Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux** » a été confiée à la société « **SAGES Capital S.A** ». Sa rémunération est fixée conformément au prospectus d'émission du fonds et aux dispositions de l'article 10 du règlement intérieur du FCPR à **5% HTVA de la valeur initiale du fonds** et sont payables trimestriellement et à terme échu, jusqu'à la clôture de la période d'investissement.

A compter du 1<sup>er</sup> décembre 2016 les frais de gestion ont été amendés à 2% HTVA de la valeur initiale du fonds.

Par courrier du souscripteur daté de janvier 2022, la prorogation du délai du fonds a été subordonnée à l'amendement des frais de gestion qui seront de 0,5% (pour les quatre projets en arrêt totalisant un brut de 203.735 DT) et de 2% (pour les trois projets en activités totalisant un brut de 253.000 DT). Cet amendement prend effet partir du 1<sup>er</sup> Décembre 2021.

**(d) Rémunération du dépositaire du fonds :**

Le dépôt des actifs du fonds « Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux » a été confié à la Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises « BFPME ». Sa rémunération est fixée à 0,15% HTVA de l'actif net du fonds calculé en début de période et payables à terme échu.

**Note 2. Faits marquants de l'exercice :**

- Courant l'exercice 2022, un accord de la part du souscripteur a été signifié prorogeant ainsi la durée du fonds de cinq années supplémentaires, rendant ainsi la maturité du fonds le 30 Novembre 2026.
- En Novembre 2022, le fonds « Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux » a conclu un accord de cession totale des titres SLAFORAMA pour un montant de 108.000 DT moyennant un paiement échelonné.
- Courant l'exercice 2022, il a été procédé à la reprise de la dépréciation de la participation « SLAFORAMA » pour un montant de 52.200 DT, et la reprise de la dépréciation de la participation « SETFOR » pour un montant de 11.750 DT

**Note 3. Référentiel comptable :**

Les états financiers du fonds « Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux », arrêtés pour l'exercice clos le 31 décembre 2022, ont été établis conformément au système comptable des entreprises, promulgué par la loi n° 96-112 du 30 décembre 1996.

Les états financiers annuels ou intermédiaires, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

**Note 4. Bases de mesure et principes comptables pertinents :**

Les bases de mesure et les principes comptables pertinents adoptés par le Fonds pour l'établissement de ses états financiers peuvent être résumés comme suit :

**(a) Bases de mesure :**

Les éléments d'actif et de passif du fonds « Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux » sont évalués à la valeur de réalisation.

**(b) Unité monétaire**

Les états financiers du fonds « Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux » sont libellés en Dinar Tunisien.

**(c) Sommaire des principales méthodes comptables**

Les principales méthodes comptables utilisées par le Fonds pour la préparation de ses états financiers peuvent être récapitulées ci-après.

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

**i- Prise en compte des placements**

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont pris en compte en comptabilité au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat frais exclus. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

**ii- Comptabilisation des revenus afférents aux placements**

Les intérêts courus à l'achat sur les obligations et valeurs assimilées sont constatés au bilan pour leur montant net de retenues à la source au titre de l'impôt dans la mesure où celles-ci sont effectuées à titre définitif et libératoire.

Les intérêts précomptés sur les placements sur le marché monétaire, notamment les billets de trésorerie et les certificats de dépôt, sont constatés au bilan pour leur montant net de retenue à la source au titre de l'impôt, dans la mesure où celles-ci sont effectuées à titre définitif et libératoire.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs assimilées et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus pour leur montant net de retenues à la source du fait que ces retenues sont effectuées à titre définitif et libératoire.

**iii- Evaluation à la date d'arrêté des situations :**

Les actions non admises à la cote de la BVMT sont évaluées à leur juste valeur. Cette dernière est déterminée par référence à des critères objectifs tels que le prix stipulé dans des transactions récentes sur les titres, considérées et la valeur mathématique des titres.

Les actions non admises à la cote de la BVMT et qui sont négociées dans les mêmes conditions que les actions admises à la cote sont évaluées à leur valeur de marché, qui correspond au cours moyen pondéré du jour de calcul de la valeur liquidative, ou à la date antérieure la plus récente.

**La moins value potentielle est portée directement, en capitaux propres, en tant que «Sommes non distribuables».**

**Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.**

**iiii Cession des placements**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

**Note 5. Notes explicatives des différentes rubriques figurant dans le corps des états financiers :**

**5-1- Notes au bilan :**

**5-1-1- Actions, valeurs assimilés et droits rattachés**

Les placements en actions et en valeurs assimilées, accusent au 31 décembre 2022 et au 31 décembre 2021 des valeurs brutes de 461.735 DT.

Les dépréciations potentielles portent sur un total de 386.985 DT au 31 décembre 2022 contre 450.935 DT au 31 décembre 2021, d'où des valeurs comptables nettes respectives de 74.750 DT et de 10.800 DT pouvant être détaillés comme suit

Libellé	Valeur Brute Au 31/12/2022	Dépréciation	Valeur Nette Au 31/12/2022	Valeur Nette au 31/12/2021
Société «STD SA»	38.710	<38.710>	0	0
Société «AZAEIZ DES TRAVAUX DES EAUX SA»	47.025	<47.025>	0	0
Société «SMTH RAWAFED SA»	78.000	<78.000>	0	0
Société «SOMOTES SA »	75.400	<75.400>	0	0
Société «ST2S SA»	42.600	<42.600>	0	0
Société «SLAFORAMA SA»	90.000	<27.000>	63.000	10.800
Société «SETFOR SA»	90.000	<78.250>	11.750	0
<b>Total</b>	<b>461.735</b>	<b>&lt;386.985&gt;</b>	<b>74.750</b>	<b>10.800</b>

**5-1-2- Opérateurs Créditeurs :**

Figurent sous cet intitulé, les dettes du fonds envers le gestionnaire du fonds en l'occurrence la société « SAGES Capital S.A», le dépositaire ainsi que le CMF.

Les dettes envers le gestionnaire du fonds s'élèvent à hauteur de 237.414 DT à fin 2022 contre 229.437 DT à fin 2021, envers le dépositaire des actifs du fonds à hauteur de 4.733 DT à fin 2022 contre 1.758 à fin 2021, ainsi qu'envers le CMF à hauteur de 500 DT à fin 2022 et 300 DT à fin 2021.

**5-1-3- Autres créditeurs divers :**

Figurent sous cet intitulé, l'encours des charges à payer afférents aux honoraires du commissaire aux comptes qui s'élèvent à 22.626 DT à fin 2022 contre 19.663 DT à fin 2021 et le compte débiteur auprès de la STB qui accusent un solde de 345 DT au 31 décembre 2021.

Figurent également les avances encaissées sur cession des titres SLAFORAMA à hauteur de 152.000 DT y compris la partie FOPRODI.

#### 5-1-4- Capital «Montant du Fonds»:

Le Fonds « Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux» est un fonds fermé, aucune opération de rachat ou de vente de parts n'a été opérée au cours de durée de vie du fonds qui est estimée à 15 ans (10 ans durée de vie initiale et amendement du règlement intérieur en 2016).

Le montant du fonds peut être présenté comme suit :

<b>Capital Initial</b>	
Montant	<b>600 000</b>
Nombre de titres	<b>600</b>
Nombre des souscripteurs	<b>01</b>
<b>Souscriptions réalisées en 2022</b>	
Montant	<b>0</b>
Nombre de titres émis	<b>0</b>
Nombre de nouveaux souscripteurs 2022	<b>0</b>
<b>Rachats effectués en 2022</b>	
Montant	<b>0</b>
Nombre de titres rachetés 2022	<b>0</b>
Nombre des souscripteurs sortants 2022	<b>0</b>
<b>Autres mouvements en 2022</b>	
Plus ou moins values potentielles sur titres	<b>0</b>
Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	<b>0</b>
Régularisation des sommes non distribuables	<b>0</b>
<b>Capital au 31-12-2022</b>	
Montant	<b>600 000</b>
Nombre de titres	<b>600</b>
Nombre des souscripteurs	<b>01</b>

Les sommes non distribuables englobent la dépréciation sur titres de participation constatée au 31 décembre 2022 pour 386.985 DT afférente à :

- la société «**STD SA**» à hauteur de 38.710 DT,
- la société «**AZAEIZ DES TRAVAUX DES EAUX SA**» à hauteur de 47.025 DT,
- la société «**SMTH RAWAFED SA**» à hauteur de 78.000 DT,
- la société «**SOMOTES SA** » à hauteur de 75.400 DT,
- la société «**ST2S SA**» à hauteur de 42.600 DT,
- la société «**SLAFORAMA SA**» à hauteur de 27.000 DT ; et
- et à la Société «**SETFOR SA**» à hauteur de 78.250 DT.

## 5-2- Notes à l'état de résultat :

### 5-2-1- 5-2-1- Revenus des obligations et valeurs assimilées :

Les revenus des placements SICAV s'élèvent à fin 2022 à 4.643 DT contre 0 DT à fin 2021.

### 5-2-2- Charges de gestion du fonds :

Les charges de gestion du fonds s'élèvent à 10.952 DT à fin 2022 contre 13.167 à fin 2021 et se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2022</u>	<u>31/12/2021</u>
La rémunération du gestionnaire	7 977	13 167
La rémunération du dépositaire	2 975	0

### 5-2-3- Autres charges :

Figurent sous cet intitulé, essentiellement, les provisions pour honoraires du commissaire aux comptes pour l'exécution de son mandat qui s'élèvent à 2.963 DT à fin 2022 contre 2.542 DT à fin 2021 ainsi que la charge afférente à la rémunération du CMF qui s'élèvent à 200 DT à fin 2022 et à fin 2021.

## 6- Les engagements de financement en cours :

Néant

**RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE  
CLOS LE 31 DECEMBRE 2022**

**MESSIEURS LES SOUSCRIPTEURS DU FONDS D'ESSAIMAGE  
« Société Tunisienne de l'Electricité et du Gaz »**

**I- Rapport sur l'audit des états financiers:**

**1- Opinion sans réserves:**

En exécution du mandat qui nous a été confié par le 55<sup>ème</sup> Conseil d'Administration du 9 Octobre 2020, de la société « SAGES CAPITAL S.A », gestionnaire du Fonds d'Essaimage « Société Tunisienne de l'Electricité et du Gaz », nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds, qui comprennent le bilan, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net, pour l'exercice clos le 31 décembre 2022, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font ressortir un actif de 428.075 DT, y compris la perte de l'exercice s'élevant à 6.556 DT et une valeur liquidative de 369,318 DT.

A notre avis, les états financiers présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du Fonds d'Essaimage « Société Tunisienne de l'Electricité et du Gaz » au 31 décembre 2022, ainsi que sa performance financière et les variations de son actif net pour l'exercice clos au 31 décembre 2022, conformément aux principes comptables des entreprises.

**2- Fondement de l'opinion :**

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section <Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers> du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

**3- Observation:**

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci dessus, nous attirons votre attention sur les informations suivantes :

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci dessus, nous attirons votre attention sur les informations suivantes :

- Contrairement aux dispositions de l'article 10 du code des organismes de placement collectif, le fonds d'Essaimage « Société Tunisienne de l'Electricité et du Gaz » qui est une copropriété de valeurs mobilières, ne comprend qu'un souscripteur unique ;

- Les participations libérées sur le Fonds « Société Tunisienne de l'Electricité et du Gaz » accusent au 31 décembre 2010 (date limite des affectations), un solde de 101.500 DT soit 20,30% du montant nominal du fonds. Ces affectations ne sont pas conformes à la législation S.A.R.L au capital de 85.000 DT

relative aux sociétés d'investissement à capital risque et aux fonds communs de placement à risque et extension de leur champ d'intervention.

#### **4- Durée de vie du fonds :**

Nous attirons l'attention sur Le fait que la durée initiale du fonds était de 10 ans à compter de la date de signature du bulletin de souscription, soit en 18 Novembre 2006 et que cette durée pourrait être prorogée d'un maximum de deux périodes d'un an sur avis conforme du souscripteur conformément aux dispositions de l'article 2 du règlement intérieur du fonds.

Courant l'exercice 2016, un avenant au règlement en date du 22 Novembre 2016 a été signé par le gestionnaire la Société « SAGES CAPITAL S.A » et le dépositaire la Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises « BFPME » après accord du souscripteur « Société Tunisienne de l'Electricité et du Gaz », fixant la durée du fonds à quinze années à compter de la date de libération des parts, soit une maturité au 28 Novembre 2021.

**Courant l'exercice 2022, un accord de la part du souscripteur a été signifié prorogeant ainsi la durée du fonds de deux années supplémentaires, rendant ainsi la maturité du fonds le 28 Novembre 2023. Ainsi le règlement intérieur a été amendé en conséquence et déposé auprès du CMF en date de Mars 2023.**

**Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de cette question.**

#### **5- Rapport de Gestion :**

La responsabilité du rapport de gestion incombe à la direction de la société de gestion du fonds. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du Code des Organismes de Placement Collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport de gestion du gestionnaire (Rapport aux souscripteurs) par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion du gestionnaire et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion du gestionnaire semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion du gestionnaire, nous sommes tenus de signaler ce fait.

**Nous n'avons rien à signaler A cet égard.**

#### **6- Responsabilités du gestionnaire :**

Les organes de direction de la société de gestion du fonds SAGES CAPITAL SA, sont responsables de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est aux souscripteurs du fonds sur proposition du gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la prorogation de la durée de vie du fonds et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf s'ils ont l'intention de liquider le fonds.

Il incombe à la société de gestion de communiquer les informations prévues par le règlement intérieur aux souscripteurs des fonds.

#### **7- Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers :**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Gérance, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Gérance du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons à la Gérance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

## II- Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires :

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Tunis, le 03 Octobre 2023

Khaled DRIRA



Audit Accounting & Assistance  
B5-1 - Imm. International City Centre 3  
1082 Tunis  
MF: 890638 L  
Tél.: 70 817 038 - Fax: 70 817 037

**BILAN**  
*(exprimés en Dinar Tunisien)*

	Note	<u>Au 31/12/2022</u>	<u>Au 31/12/2021</u>
<b>ACTIFS</b>			
AC 1 - Portefeuille titres		273 208	108 158
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		227 500	227 500
Dépréciation des actions, valeurs assimilées et droits rattachés		-152 500	-167 500
a - Actions, valeurs assimilées et droits rattachés nets de dépréciation	5-1-1	75 000	60 000
b - Obligations et valeurs assimilées	5-1-2	198 208	48 158
c - Autres valeurs		0	0
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités		154 867	155 554
a - Placements monétaires	5-1-3	151 306	151 217
b - Disponibilités	5-1-4	3 561	4 337
AC 3 - Créances d'exploitation		0	0
AC 4 - Autres actifs		0	0
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>428 075</b>	<b>263 712</b>
<b>PASSIF</b>			
PA 1 - Opérateurs créditeurs	5-1-5	26 396	3 740
PA 2 - Autres créditeurs divers	5-1-6	217 020	83 758
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>243 416</b>	<b>87 497</b>
<b>ACTIF NET</b>			
CP 1 - Capital	5-1-7	347 500	332 500
a- Capital		500 000	500 000
b- Résultats non distribuable		-152 500	-167 500
CP 2 - Résultats Reportés		-162 841	-156 285
a - Résultats Reportés des exercices antérieurs		-156 285	-147 152
b- Résultats Reportés de l'exercice		-6 556	-9 133
<b>ACTIF NET</b>		<b>184 659</b>	<b>176 215</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b>428 075</b>	<b>263 712</b>

## *ETAT DE RESULTAT*

*(exprimés en Dinar Tunisien)*

	Note	<u>Exercice 2022</u>	<u>Exercice 2021</u>
<i>PR 1 - Revenus du portefeuille titres</i>		9 417	1 902
a- Dividendes		0	0
b - Revenus des obligations et valeurs assimilées	5-2-1	5 073	1 902
c - Autres Revenus		4 344	0
<i>PR 2 - Revenus des placements monétaires</i>		10 031	8 365
<b><i>Total des revenus des placements</i></b>		<b>19 448</b>	<b>10 267</b>
<i>CH 1 - Charges de gestion des placements</i>	5-2-2	22 439	16 529
<b><i>Revenu net des placements</i></b>		<b>-2 990</b>	<b>-6 262</b>
PR 3 - Autres produits		0	0
CH 2 - Autres charges	5-2-3	3 565	2 871
<b><i>Résultat d'exploitation</i></b>		<b>-6 556</b>	<b>-9 133</b>
PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation		0	0
<b><i>Sommes distribuables de l'exercice</i></b>		<b>-6 556</b>	<b>-9 133</b>
PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation		0	0
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		0	0
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		15 000	21 333
Frais de négociation		0	0
<b><i>Résultat net de l'exercice</i></b>		<b>8 444</b>	<b>12 200</b>

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET  
 POUR LES EXERCICES CLOS LE 31 DECEMBRE**

	2022	2021
<b>AN 1 - VARIATION DE L'ACTIF NET RÉSULTANT DES OPÉRATIONS D'EXPLOITATION</b>	<b>8 444</b>	<b>12 200</b>
a - Résultat d'exploitation	-6 556	-9 133
b - Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	15 000	21 333
c - Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	0	0
d - Frais de négociation de titres	0	0
<b>AN 2 - DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>AN 3 - TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
a- Souscriptions		
Capital	0	0
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	0	0
Régularisation des sommes distribuables	0	0
Droits d'entrée	0	0
b- Rachats	0	0
Capital	0	0
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	0	0
Régularisation des sommes distribuables	0	0
Droits de sortie	0	0
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>8 444</b>	<b>12 200</b>
<b>AN 4 - ACTIF NET</b>		
a - en début d'exercice	176 215	164 015
b - en fin d'exercice	184 659	176 215
<b>AN 5 - NOMBRE D'ACTIONS (ou de parts)</b>		
a - en début d'exercice	500	500
b - en fin d'exercice	500	500
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<b>369,318</b>	<b>352,429</b>
<b>AN 6 - TAUX DE RENDEMENT ANNUEL</b>	<b>4,79%</b>	<b>7,44%</b>

## Notes aux états financiers :

### Note 1. Présentation du Fonds :

#### (a) Présentation du fonds :

Le fonds « **Société Tunisienne de l'Electricité et du Gaz** » est un fond commun de placement collectif. C'est un fonds d'essaimage régi par la loi 2005-56 du 18 juillet 2005 et ses textes d'application et par la loi 2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des Organismes de Placement Collectif.

Le fonds a été levé le 18 novembre 2006 pour une durée de 10 ans. Toutefois ce délai est prorogeable d'une année renouvelable deux fois, sur avis conforme du souscripteur.

Courant l'exercice 2016, un avenant au règlement en date du 22 Novembre 2016 a été signé par le gestionnaire la Société « **SAGES CAPITAL S.A** » et le dépositaire la Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises « **BFPME** » après accord du souscripteur « **Société Tunisienne de l'Electricité et du Gaz** », fixant la durée du fonds à quinze années à compter de la date de libération des parts, soit une maturité au 28 Novembre 2021.

**Courant l'exercice 2022, un accord de la part du souscripteur a été signifié prorogeant ainsi la durée du fonds de deux années supplémentaires, rendant ainsi la maturité du fonds le 28 Novembre 2023. Ainsi le règlement intérieur a été amendé en conséquence et déposé auprès du CMF en date de Mars 2023.**

Le montant initial du fonds a été fixé à **500.000 DT**, divisé en **500 parts** d'un montant nominal de **1.000 TND** chacune.

La « **Société Tunisienne de l'Electricité et du Gaz** », est le promoteur, souscripteur unique, de ce fonds.

La gestion du fonds a été confiée à la société de gestion de fonds « **SAGES Capital S.A** », régie par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001, portant promulgation du code des organismes placement collectif.

#### (b) Objet du Fonds :

Le Fonds « **Société Tunisienne de l'Electricité et du Gaz** » a pour objet le renforcement des fonds propres d'entreprises innovantes avant la phase de démarrage effectif. Il intervient essentiellement comme un encouragement ou une assistance, accordé à des promoteurs issus du personnel du Société Tunisienne de l'Electricité et du Gaz ou venant de l'extérieur et retenu par la cellule d'Essaimage, pour les inciter à créer des entreprises indépendantes ou à poursuivre une activité qu'elle exerçait elle-même auparavant.

#### (c) Rémunération du gestionnaire du fonds :

La gestion du fonds « **Société Tunisienne de l'Electricité et du Gaz** » a été confiée à la société « **SAGES Capital S.A** ». Sa rémunération est fixée conformément au prospectus d'émission du fonds et aux dispositions de l'article 10 du règlement intérieur du FCPR à **5% HTVA de la valeur initiale du fonds** et sont payables trimestriellement et à terme échu, jusqu'à la clôture de la période d'investissement.

A compter du 29 novembre 2017 les frais de gestion ont été amendés à 3% HTVA de la valeur initiale du fonds payables trimestriellement et à terme échu.

**(d) Rémunération du dépositaire du fonds :**

Le dépôt des actifs du fonds « Société Tunisienne de l'Electricité et du Gaz » a été confié à la Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises « BFPME ». Sa rémunération est fixée à 0,15% HTVA de l'actif net du fonds calculé en début de période et payables à terme échu.

**Note 2. Faits marquants de l'exercice :**

Courant l'exercice 2022, il a été procédé à la prise de la dépréciation de la participation Société « ELECTRICITE DU NORD » pour un montant de 15.000 DT.

Le fonds a encaissé courant l'exercice 2022, des avances sur cession des titres de la participation « AQUACHIM M.M.I » pour un montant de 102.630 DT contre 54.210 DT à fin 2021, sur cession des titres de la participation « MECANUMERIQUE » pour un montant de 64.005 DT à fin 2022 contre 26.770 DT à fin 2021 ; et sur cession des titres de la participation « ELECTRICITE DU NORD » pour un montant de 45.000 DT à fin 2022

**Note 3. Référentiel comptable :**

Les états financiers du fonds « Société Tunisienne de l'Electricité et du Gaz », arrêtés pour l'exercice clos le 31 décembre 2022, ont été établis conformément au système comptable des entreprises, promulgué par la loi n° 96-112 du 30 décembre 1996.

Les états financiers annuels ou intermédiaires, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

**Note 4. Bases de mesure et principes comptables pertinents :**

Les bases de mesure et les principes comptables pertinents adoptés par le Fonds pour l'établissement de ses états financiers peuvent être résumés comme suit :

**(a) Bases de mesure :**

Les éléments d'actif et de passif du fonds « Société Tunisienne de l'Electricité et du Gaz » sont évalués à la valeur de réalisation.

**(b) Unité monétaire**

Les états financiers du fonds « Société Tunisienne de l'Electricité et du Gaz » sont libellés en Dinar Tunisien.

**(c) Sommaire des principales méthodes comptables**

Les principales méthodes comptables utilisées par le Fonds pour la préparation de ses états financiers peuvent être récapitulées ci-après.

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

**i- Prise en compte des placements**

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont pris en compte en comptabilité au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat frais exclus. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

## **ii- Comptabilisation des revenus afférents aux placements**

Les intérêts courus à l'achat sur les obligations et valeurs assimilées sont constatés au bilan pour leur montant net de retenues à la source au titre de l'impôt dans la mesure où celles-ci sont effectuées à titre définitif et libératoire.

Les intérêts précomptés sur les placements sur le marché monétaire, notamment les billets de trésorerie et les certificats de dépôt, sont constatés au bilan pour leur montant net de retenue à la source au titre de l'impôt, dans la mesure où celles-ci sont effectuées à titre définitif et libératoire.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs assimilées et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus pour leur montant net de retenues à la source du fait que ces retenues sont effectuées à titre définitif et libératoire.

## **iii- Evaluation à la date d'arrêté des situations :**

Les actions non admises à la cote de la BVMT sont évaluées à leur juste valeur. Cette dernière est déterminée par référence à des critères objectifs tels que le prix stipulé dans des transactions récentes sur les titres, considérées et la valeur mathématique des titres.

Les actions non admises à la cote de la BVMT et qui sont négociées dans les mêmes conditions que les actions admises à la cote sont évaluées à leur valeur de marché, qui correspond au cours moyen pondéré du jour de calcul de la valeur liquidative, ou à la date antérieure la plus récente.

**La moins-value potentielle est portée directement, en capitaux propres, en tant que « Sommes non distribuables».**

**Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.**

## **iiii Cession des placements**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

**Note 5. Notes explicatives des différentes rubriques figurant dans le corps des états financiers :**

**5-1- Notes au bilan :**

**5-1-1- Actions, valeurs assimilés et droits rattachés**

Les placements en actions et en valeurs assimilées, accusent au 31 décembre 2022 et au 31 décembre 2021 une valeur brute de 227.500 DT.

Les dépréciations potentielles portent sur un total de 152.500 DT au 31 décembre 2022 contre 167.500 DT au 31 décembre 2021, soit des valeurs comptables nettes respectives de 75.000 DT et de 60.000 DT.

Cette rubrique peut être détaillée comme suit :

Libellé	Valeur Brute au 31/12/2022	Dépréciation	Valeur Nette au 31/12/2022	Valeur Nette au 31/12/2021
Société « SMEG S.A»	19 500	<19 500>	0	0
Société « GAZ INSTRUMENT SA »	30 000	<30 000>	0	0
Société « CMEM »	30 000	<30.000>	0	0
Société « MECANUMERIQUE »	30 000	0	30 000	30 000
Société « INTERNATIONAL GAZ TUNISIE »	28 000	<28 000>	0	0
Société « ELECTRICITE DU NORD »	30 000	<15 000>	15.000	0
Société « AQUACHIM M.M.I»	30 000	0	30 000	30 000
Société « SHAMS TECHNOLOGY »	30 000	<30 000>	0	0
<b>Total</b>	<b>227 500</b>	<b>&lt;152 500&gt;</b>	<b>75 000</b>	<b>60 000</b>

**5-1-2- Obligations et valeurs assimilées :**

Les Obligations et valeurs assimilées du fonds « Société Tunisienne de l'Electricité et du Gaz » accusent un solde de 198.208 DT au 31 décembre 2022 contre 48.158 DT au 31 décembre 2021.

Au 31 décembre 2022 le solde des placements monétaires est constitué de 1.884 actions SICAV Epargnant valorisées au cours de clôture de 105,206 DT.

**5-1-3- Placements monétaires :**

Figurent sous cet intitulé, les placements monétaires effectués par le fonds qui s'élèvent au 31 décembre 2022 à 151.306 DT (y compris 1.306 DT d'intérêts courus) contre 151.217 DT (y compris 1.217 DT d'intérêts courus) au 31 décembre 2021.

**5-1-4- Disponibilités :**

Figurent sous cet intitulé, les disponibilités du fonds placées auprès de la Société Tunisienne des Banques et qui s'élèvent au 31 décembre 2022 à 3.561 DT contre 4.337 DT au 31 décembre 2021.

**5-1-5- Opérateurs Créditeurs :**

Figurent sous cet intitulé, les dettes du fonds le gestionnaire du fonds en l'occurrence la société « SAGES Capital S.A», le dépositaire ainsi que le CMF.

Les dettes envers le gestionnaire du fonds s'élèvent à hauteur de 19.472 DT à fin 2022 contre 8 DT à fin 2021, envers le dépositaire des actifs du fonds à hauteur de 6.487 DT à fin 2022 contre 3.512 DT à fin 2021 ainsi qu'envers le CMF à hauteur de 437 DT à fin 2022 contre 220 DT à fin 2021.

#### 5-1-6- Autres créiteurs divers :

Figurent sous cet intitulé, l'encours des charges à payer afférents aux honoraires du commissaire aux comptes qui s'élèvent à 5.385 DT à fin 2022 contre 2.489 DT à fin 2021 et des dettes fiscales de 289 DT à fin 2021.

De plus figurent parmi les autres créiteurs divers des avances sur cession des titres de la participation « **AQUACHIM M.M.I** » pour un montant de 102.630 DT contre 54.210 DT à fin 2021, sur cession des titres de la participation « **MECANUMERIQUE** » pour un montant de 64.005 DT à fin 2022 contre 26.770 DT à fin 2021 ; et sur cession des titres de la participation « **ELECTRICITE DU NORD** » pour un montant de 45.000 DT à fin 2022

#### 5-1-6- Capital « Montant du Fonds » :

Le Fonds « **Société Tunisienne de l'Electricité et du Gaz** » est un fonds fermé, aucune opération de rachat ou de vente de parts n'a été opérée au cours de durée de vie du fonds qui est estimée à 15 ans (10 ans durée de vie initiale et amendement du règlement intérieur en 2016).

**Courant l'exercice 2022, un accord de la part du souscripteur a été signifié prorogeant ainsi la durée du fonds de deux années supplémentaires, rendant ainsi la maturité du fonds le 28 Novembre 2023.**

Le montant du fonds peut être présenté comme suit :

<b>Capital Initial</b>	
Montant	500 000
Nombre de titres	500
Nombre des souscripteurs	01
<b>Souscriptions réalisées en 2022</b>	
Montant	0
Nombre de titres émis	0
Nombre de nouveaux souscripteurs 2022	0
<b>Rachats effectués en 2022</b>	
Montant	0
Nombre de titres rachetés 2022	0
Nombre des souscripteurs sortants 2022	0
<b>Autres mouvements en 2022</b>	
Plus ou moins values potentielles sur titres	0
Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	0
Régularisation des sommes non distribuables	0
<b>Capital au 31-12-2022</b>	
Montant	500 000
Nombre de titres	500
Nombre des souscripteurs	01

Les sommes non distribuables englobent la dépréciation sur titres de participation constatée en 2022 pour 152.500 DT afférente à :

- La Société « **SMEG S.A** » à hauteur de 19.500 DT ;
- La société « **GAZ INSTRUMENT SA** » à hauteur de 30.000 DT ;
- La société « **CMEM** » à hauteur de 30.000 DT ;
- La société « **INTERNATIONAL GAZ TUNISIE** » à hauteur de 28.000 DT ;
- La société « **ELECTRICITE DU NORD** » à hauteur de 15.000 DT ; et
- La société « **SHAMS TECHNOLOGY** » à hauteur de 30.000 DT.

## 5-2- Notes à l'état de résultat :

### 5-2-1- Revenus des obligations et valeurs assimilées :

Les revenus des placements SICAV s'élèvent à 5.073 DT courant 2022 contre 1.902 DT courant 2021.

### 5-2-2- Charges de gestion du fonds :

Les charges de gestion du fonds s'élèvent courant l'exercice 2022 à 22.439 DT contre 16.529 DT courant l'exercice 2021 se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2022</u>	<u>31/12/2021</u>
La rémunération du gestionnaire	19 464	16 236
La rémunération du dépositaire	2 975	293

### 5-2-4- Autres charges :

Figurent sous cet intitulé, essentiellement, les honoraires du commissaire aux comptes pour l'exécution de son mandat qui s'élèvent à 2.896 D à fin 2022 contre 2.489 DT à fin 2021 ainsi que la charge afférente à la rémunération du CMF qui s'élèvent à 218 D à fin 2022 contre 216 DT à fin 2021.

## 6- Les engagements de financement en cours :

Néant.

## AMEN PREMIERE SICAV

### SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 SEPTEMBRE 2023

#### RAPPORT D'EXAMEN LIMITE

#### SUR LES ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES AU 30 SEPTEMBRE 2023

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons procédé à une revue limitée des états financiers intermédiaires de la société AMEN PREMIERE SICAV pour la période allant du 1<sup>er</sup> Janvier au 30 Septembre 2023, tels qu'annexés au présent rapport, et faisant apparaître un total Bilan de 39.662.892 DT et un résultat de la période de 1.683.884 DT.

#### **I. – Rapport sur les états financiers intermédiaires : Introduction :**

Nous avons effectué l'examen limité des états financiers intermédiaires ci-joints de la société AMEN PREMIERE SICAV, comprenant le bilan au 30 Septembre 2023, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net pour la période de trois mois close à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers intermédiaires, conformément au système comptable des entreprises. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces états financiers intermédiaires.

#### **Etendue de l'examen limité :**

Nous avons effectué cet examen selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410, "*Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité*". Un examen limité de l'information financière intermédiaire consiste à prendre des renseignements, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables ainsi qu'à appliquer des procédures analytiques et autres aux données financières. L'étendue d'un examen limité est considérablement moindre que celle d'un audit effectué conformément aux normes internationales d'audit et en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

## **Conclusion :**

Sur la base de notre examen limité nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires de la société AMEN PREMIERE SICAV arrêtés au 30 Septembre 2023, ne présentent pas sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

## **Paragraphes d'observation :**

Nous attirons l'attention sur :

- la note 3.2 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la société « AMEN PREMIERE SICAV » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées par le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence de différentes parties prenantes. Ce traitement comptable, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable. Notre opinion ne comporte pas de réserves sur cette question.

## **//. – Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires**

Les liquidités et quasi-liquidités représentent au 30 Septembre 2023, 18,73% de l'actif de la société Amen Première Sicav, soit 1,27% au-dessous du seuil de 20% prévu par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 du code des organismes de placement collectif, tel que modifié et complété par les textes subséquents.

Par ailleurs, la valeur comptable des placements en valeurs mobilières s'élève à 32.221.708 DT au 30 Septembre 2023, et représente une quote-part de 81,24% de l'actif de la société Amen Première Sicav, soit 1,24% au-dessus du seuil de 80% prévu par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 du code des organismes de placement collectif, tel que modifié et complété par les textes subséquents.

Tunis, le 31 Octobre 2023

**Le Commissaire aux Comptes :**

**FMBZ - KPMG TUNISIE**

EMNA RACHIKOU

**BILAN**

(Unité : en DT)

	Note	30/09/2023	30/09/2022	31/12/2022	
<b><u>ACTIF</u></b>					
<b><u>AC1</u></b>	<b><u>Portefeuille Titres</u></b>	<b><u>4.1</u></b>	<b><u>32 221 707,803</u></b>	<b><u>35 058 454,790</u></b>	<b><u>36 721 760,983</u></b>
a-	Actions et valeurs assimilées		102 279,429	0,000	0,000
b-	Obligations et valeurs assimilées		32 119 428,374	35 058 454,790	36 721 760,983
<b><u>AC2</u></b>	<b><u>Placements monétaires et disponibilités</u></b>		<b><u>7 428 862,993</u></b>	<b><u>13 175 470,424</u></b>	<b><u>9 608 223,159</u></b>
a-	Placements monétaires	<b><u>4.2</u></b>	0,000	1 495 201,267	1 013 594,937
b-	Disponibilités	<b><u>4.3</u></b>	7 428 862,993	11 680 269,157	8 594 628,222
<b><u>AC4</u></b>	<b><u>Autres actifs</u></b>	<b><u>4.4</u></b>	<b><u>12 321,395</u></b>	<b><u>34 724,335</u></b>	<b><u>15 303,391</u></b>
<b>TOTAL ACTIF</b>			<b>39 662 892,191</b>	<b>48 268 649,549</b>	<b>46 345 287,533</b>
<b><u>PASSIF</u></b>					
<b><u>PA1</u></b>	<b><u>Dettes sur opérations de pension livrées</u></b>	<b><u>4.5</u></b>	<b><u>0,000</u></b>	<b><u>0,000</u></b>	<b><u>0,000</u></b>
<b><u>PA2</u></b>	<b><u>Opérateurs créditeurs</u></b>	<b><u>4.6</u></b>	<b><u>32 133,876</u></b>	<b><u>74 479,123</u></b>	<b><u>45 961,909</u></b>
a-	Opérateurs créditeurs		32 133,876	74 479,123	45 961,909
<b><u>PA3</u></b>	<b><u>Autres créditeurs divers</u></b>	<b><u>4.7</u></b>	<b><u>105 201,924</u></b>	<b><u>104 298,918</u></b>	<b><u>110 303,814</u></b>
a-	Autres créditeurs divers		105 201,924	104 298,918	110 303,814
<b>TOTAL PASSIF</b>			<b>137 335,800</b>	<b>178 778,041</b>	<b>156 265,723</b>
<b><u>ACTIF NET</u></b>					
<b><u>CP1</u></b>	<b><u>Capital</u></b>	<b><u>4.8</u></b>	<b><u>37 912 962,065</u></b>	<b><u>46 095 190,868</u></b>	<b><u>43 714 293,559</u></b>
<b><u>CP2</u></b>	<b><u>Sommes distribuables</u></b>	<b><u>4.9</u></b>	<b><u>1 612 594,326</u></b>	<b><u>1 994 680,640</u></b>	<b><u>2 474 728,251</u></b>
a-	Sommes distribuables des exercices antérieurs		94,635	341,391	323,754
b-	Sommes distribuables de l'exercice en cours		1 612 499,691	1 994 339,249	2 474 404,497
<b>ACTIF NET</b>			<b>39 525 556,391</b>	<b>48 089 871,508</b>	<b>46 189 021,810</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>			<b>39 662 892,191</b>	<b>48 268 649,549</b>	<b>46 345 287,533</b>

## ETAT DE RESULTAT

(Unité : en DT)

	Note	Période du 01/07/2023 au 30/09/2023	Période du 01/01/2023 au 30/09/2023	Période du 01/07/2022 au 30/09/2022	Période du 01/01/2022 au 30/09/2022	Période du 01/01/2022 au 31/12/2022
<b>Revenus du portefeuille-titres</b>	<b>4.1</b>	<u>525 378,765</u>	<u>1 713 339,456</u>	<u>534 992,972</u>	<u>2 054 344,096</u>	<u>2 591 288,865</u>
<b>Revenus des placements monétaires</b>	<b>4.2</b>	<u>90 897,048</u>	<u>383 989,726</u>	<u>407 421,881</u>	<u>702 251,472</u>	<u>886 138,697</u>
<b>Total des revenus des placements</b>		<b><u>616 275,813</u></b>	<b><u>2 097 329,182</u></b>	<b><u>942 414,853</u></b>	<b><u>2 756 595,568</u></b>	<b><u>3 477 427,562</u></b>
<b>Intérêts des mises en pension</b>	<b>4.10</b>	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>
<b>Charges de gestion des placements</b>	<b>4.11</b>	<u>-90 526,732</u>	<u>-295 021,790</u>	<u>-131 064,614</u>	<u>-369 023,631</u>	<u>-470 734,571</u>
<b>Revenu net des placements</b>		<b><u>525 749,081</u></b>	<b><u>1 802 307,392</u></b>	<b><u>811 350,239</u></b>	<b><u>2 387 571,937</u></b>	<b><u>3 006 692,991</u></b>
<b>Autres charges</b>	<b>4.12</b>	<u>-18 367,769</u>	<u>-56 896,542</u>	<u>-31 085,383</u>	<u>-68 988,322</u>	<u>-89 254,704</u>
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b><u>507 381,312</u></b>	<b><u>1 745 410,850</u></b>	<b><u>780 264,856</u></b>	<b><u>2 318 583,615</u></b>	<b><u>2 917 438,287</u></b>
<b>Régularisation du résultat d'exploitation</b>		<b><u>-418 265,177</u></b>	<b><u>-132 911,159</u></b>	<b><u>-386 129,601</u></b>	<b><u>-324 244,366</u></b>	<b><u>-443 033,790</u></b>
<b>Sommes distribuables de la période</b>		<b><u>89 116,135</u></b>	<b><u>1 612 499,691</u></b>	<b><u>394 135,255</u></b>	<b><u>1 994 339,249</u></b>	<b><u>2 474 404,497</u></b>
<b>Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</b>		<b><u>418 265,177</u></b>	<b><u>132 911,159</u></b>	<b><u>386 129,601</u></b>	<b><u>324 244,366</u></b>	<b><u>443 033,790</u></b>
<b>Variation des plus ou moins values potentielles sur titres</b>		<u>-19 850,673</u>	<u>-19 572,195</u>	<u>-1 701,000</u>	<u>-54 621,000</u>	<u>-56 493,000</u>
<b>Plus ou moins values réalisées sur cession de titres</b>		<u>36 828,036</u>	<u>-41 954,261</u>	<u>2 450,000</u>	<u>-280 350,739</u>	<u>-277 760,739</u>
<b>Frais de négociation de titres</b>		<u>0,000</u>	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>
<b>Résultat net de la période</b>		<b><u>524 358,675</u></b>	<b><u>1 683 884,394</u></b>	<b><u>781 013,856</u></b>	<b><u>1 983 611,876</u></b>	<b><u>2 583 184,548</u></b>

## ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Unité : en DT)

	Période du 01/07/2023 au 30/09/2023	Période du 01/01/2023 au 30/09/2023	Période du 01/07/2022 au 30/09/2022	Période du 01/01/2022 au 30/09/2022	Période du 01/01/2022 au 31/12/2022	
<b>AN1</b>	<b><u>Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u></b>					
a-	<u>524 358,675</u>	<u>1 683 884,394</u>	<u>781 013,856</u>	<u>1 983 611,876</u>	<u>2 583 184,548</u>	
	Résultat d'exploitation	507 381,312	1 745 410,850	780 264,856	2 318 583,615	2 917 438,287
b-	<u>-19 850,673</u>	<u>-19 572,195</u>	<u>-1 701,000</u>	<u>-54 621,000</u>	<u>-56 493,000</u>	
	Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres					
c-	<u>36 828,036</u>	<u>-41 954,261</u>	<u>2 450,000</u>	<u>-280 350,739</u>	<u>-277 760,739</u>	
	Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	36 828,036	-41 954,261	2 450,000	-280 350,739	-277 760,739
d-	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>	
	Frais de négociation de titres	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
<b>AN2</b>	<b><u>Distributions de dividendes</u></b>					
	<u>0,000</u>	<u>-2 474 362,717</u>	<u>0,000</u>	<u>-2 099 758,068</u>	<u>-2 099 758,068</u>	
<b>AN3</b>	<b><u>Transactions sur le capital</u></b>					
a-	<u>8 879 349,530</u>	<u>64 514 961,730</u>	<u>38 423 284,512</u>	<u>115 535 754,166</u>	<u>137 742 967,013</u>	
	Souscriptions	8 879 349,530	64 514 961,730	38 423 284,512	115 535 754,166	137 742 967,013
-	<u>8 607 120,236</u>	<u>61 543 793,064</u>	<u>37 351 297,346</u>	<u>110 971 762,153</u>	<u>132 249 235,370</u>	
	Capital	8 607 120,236	61 543 793,064	37 351 297,346	110 971 762,153	132 249 235,370
-	<u>-14 020,266</u>	<u>-47 827,834</u>	<u>-273 413,747</u>	<u>-384 926,578</u>	<u>-540 189,205</u>	
	Régularisation des sommes non distribuables	-14 020,266	-47 827,834	-273 413,747	-384 926,578	-540 189,205
-	<u>286 249,560</u>	<u>3 018 996,500</u>	<u>1 345 400,913</u>	<u>4 948 918,591</u>	<u>6 033 920,848</u>	
	Régularisation des sommes distribuables	286 249,560	3 018 996,500	1 345 400,913	4 948 918,591	6 033 920,848
b-	<u>-23 707 894,111</u>	<u>-70 387 948,826</u>	<u>-45 987 855,623</u>	<u>-124 735 209,094</u>	<u>-149 442 844,311</u>	
	Rachats	-23 707 894,111	-70 387 948,826	-45 987 855,623	-124 735 209,094	-149 442 844,311
-	<u>-23 043 965,074</u>	<u>-67 291 838,068</u>	<u>-44 582 667,668</u>	<u>-119 406 241,578</u>	<u>-143 082 806,072</u>	
	Capital	-23 043 965,074	-67 291 838,068	-44 582 667,668	-119 406 241,578	-143 082 806,072
-	<u>40 621,684</u>	<u>56 067,800</u>	<u>326 395,727</u>	<u>381 168,879</u>	<u>553 907,474</u>	
	Régularisation des sommes non distribuables	40 621,684	56 067,800	326 395,727	381 168,879	553 907,474
-	<u>-704 550,721</u>	<u>-3 152 178,558</u>	<u>-1 731 583,682</u>	<u>-5 710 136,395</u>	<u>-6 913 945,713</u>	
	Régularisation des sommes distribuables	-704 550,721	-3 152 178,558	-1 731 583,682	-5 710 136,395	-6 913 945,713
	<b>Variation de l'actif net</b>	<b>-14 304 185,906</b>	<b>-6 663 465,419</b>	<b>-6 783 557,255</b>	<b>-9 315 601,120</b>	<b>-11 216 450,818</b>
<b>AN4</b>	<b><u>Actif net</u></b>					
a-	<u>53 829 742,297</u>	<u>46 189 021,810</u>	<u>54 873 428,763</u>	<u>57 405 472,628</u>	<u>57 405 472,628</u>	
	En début de période	53 829 742,297	46 189 021,810	54 873 428,763	57 405 472,628	57 405 472,628
b-	<u>39 525 556,391</u>	<u>39 525 556,391</u>	<u>48 089 871,508</u>	<u>48 089 871,508</u>	<u>46 189 021,810</u>	
	En fin de période	39 525 556,391	39 525 556,391	48 089 871,508	48 089 871,508	46 189 021,810
<b>AN5</b>	<b><u>Nombre d'actions</u></b>					
a-	<u>543 411</u>	<u>453 310</u>	<u>552 449</u>	<u>564 834</u>	<u>564 834</u>	
	En début de période	543 411	453 310	552 449	564 834	564 834
b-	<u>393 704</u>	<u>393 704</u>	<u>478 007</u>	<u>478 007</u>	<u>453 310</u>	
	En fin de période	393 704	393 704	478 007	478 007	453 310
	<b>Valeur liquidative</b>	<b>100.394</b>	<b>100.394</b>	<b>100.605</b>	<b>100.605</b>	<b>101.893</b>
<b>AN6</b>	<b><u>Taux de rendement annualisé</u></b>					
	<b>5,35%</b>	<b>5,20%</b>	<b>5,10%</b>	<b>4,56%</b>	<b>4,68%</b>	

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS**  
**TRIMESTRIELS ARRETES AU 30-09-2023**

**1- Présentation de la société**

AMEN PREMIERE SICAV est une SICAV obligataire de distribution constituée le 24 Avril 1993 et entrée en exploitation le 02 Octobre 1995.

**2- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS**

Les états financiers arrêtés au 30-09-2023 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

**3- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES**

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

**3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents**

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires ainsi que sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres d'OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

**3.2- Evaluation des placements**

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- à la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;

- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 30 Septembre 2023, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Le portefeuille de la société Amen Première Sicav ne comprend pas de souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018 et ne comprend pas la ligne de BTA « juillet 2032 ».

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

Les placements en titres d'OPCVM sont évalués à la date d'arrêté de la situation à la valeur liquidative à cette même date. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

### **3.3- Cession des placements**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

### **3.4- Traitement des opérations de pension livrée**

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste «AC1-Portefeuille-titres ».

A la date d'arrêté, ces titres restent évalués et leurs revenus pris en compte selon les mêmes règles développées dans les paragraphes précédents.

La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « Dettes sur opérations de pensions livrées » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Intérêts des mises en pension ».

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. La valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC2- Placements monétaires et disponibilités ». A la date d'arrêté, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « PR2- Revenus des placements monétaires » et individualisés au niveau des notes aux états financiers.

#### 4- NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

##### 4.1- Portefeuille titres et revenus y afférents :

Le portefeuille titres est composé au 30-09-2023 d'obligations, d'actions et valeurs assimilées et de bons de trésor assimilables. Le solde de ce poste est réparti ainsi :

Actions et valeurs assimilées	1	102 279,429
Obligations	2	5 376 084,827
BTA et Obligations de l'ETAT	3	26 743 343,547
<b>Total</b>		<b>32 221 707,803</b>

Le détail de ces valeurs est présenté ci-après :

##### (1) Actions et valeurs assimilées:

Code ISIN	Désignation	Quantité	Prix de revient net	Valeur au 30/09/2023	En % de l'actif net
TNGUV3GCXU41	FCP MCP SAFE FUND	729	100 059,62	102 279,43	0,26%
	<b>TOTAL</b>		<b>100 059,62</b>	<b>102 279,43</b>	<b>0,26%</b>

##### (2) Obligations:

Code ISIN	Désignation	Quantité	Prix de revient	Valeur au 30/09/2023	En % de l'actif net	Garantie bancaire
TN0003400348	AB 2009 CA	18 000	119 790,000	119 804,400	0,30%	
TN0003400355	AB 2009 CB	13 000	86 515,000	86 535,800	0,22%	
TN0003400660	AB 2020-3	10 000	600 000,000	627 944,000	1,59%	
TN0003400686	AB SUB 2021-01	5 000	500 000,000	517 564,000	1,31%	
TN0003400322	AB2008 TA	25 000	51,830	96,313	0,00%	
TN0003400322	AB2008 TAA	40 000	85,300	85,300	0,00%	
TN0003400330	AB2008 TB	15 000	375 000,000	382 632,000	0,97%	
TN0003600574	ATB 2009 TB1	5 000	50 000,000	50 836,000	0,13%	
TNFUHZ3R7VR5	ATL 2021 -1	3 000	240 000,000	253 180,800	0,64%	
TN8DSPQCBC06	ATL 2022 -1	3 000	300 000,000	322 948,800	0,82%	
TNMA55MMDD46	ATL 2023 -1	2 000	200 000,000	210 080,000	0,53%	
TN06F5NFW3K1	ATL 2023 -2	3 000	300 000,000	304 151,014	0,77%	
TN4J4VCBM140	ATTIJARI LEASING 2022-1 A	2 000	160 000,000	160 315,200	0,41%	

	BATAM 2001 (i)	20 000	2 000 000,000	0,000	0,00%
TN8J8QFA4123	BIAT SUB 2022-1 CATD T-FIXE	2 000	200 000,000	204 825,600	0,52%
TN0003100674	BNA 2009	10 000	66 580,000	67 972,000	0,17%
TN0003100674	BNA 20091	10 000	66 580,000	67 972,000	0,17%
TN0001300623	BTE 2011/B	5 000	225 000,000	232 212,000	0,59%
	SERVICOM16 (ii)	1 000	100 000,000	0,000	0,00%
TNWQS0MZ65V8	STB SUB 2021-1 TF	2 000	160 000,000	167 414,400	0,42%
TN0006610430	TL SUB 2016	2 500	50 000,000	51 836,000	0,13%
TN99P72UERY9	TLF 2023-1 FIXE	2 500	250 000,000	259 052,000	0,66%
TN0003900248	UIB 2009/1C	16 000	480 000,000	484 659,200	1,23%
TN0003900263	UIB 2011/B	15 000	600 000,000	602 976,000	1,53%
TN0003900263	UIB 2011-1BB	5 000	200 000,000	200 992,000	0,51%
	<b>TOTAL</b>		<b>7 329 602,130</b>	<b>5 376 084,827</b>	<b>13,60%</b>

(i) L'encours BATAM (société en règlement judiciaire) d'AMEN PREMIERE SICAV de 2 000 000 DT est provisionné en totalité après des décotes compensées par des plus-values réalisées sur BTA.

(ii) L'encours SERVICOM d'AMEN PREMIERE SICAV de 100 000 DT est provisionné en totalité. Les montants des intérêts non réglés à AMEN PREMIERE SICAV s'élèvent au 30 Septembre 2023 à 42 KDT (Intérêts calculés au taux initial).

L'assemblée Générale Spéciale des détenteurs des obligations « SERVICOM 2016 » réunie le 1er octobre 2019 a décidé la restructuration de l'emprunt obligataire en portant le taux de l'emprunt, selon la catégorie, de 8,2% à 11,6% et de TMM+3% à TMM+4,6% et la modification du mode de paiement de semestriel à annuel chaque 12 décembre à partir de 2020. Par ailleurs, l'émetteur s'est engagé à payer aux souscripteurs et au prorata de leurs souscriptions, la somme de 600KDT représentant le remboursement partiel des intérêts échus au 12 décembre 2019 totalisant 1.442 KDT, il est à noter que jusqu'à la date de rédaction du présent rapport, « Servicom » n'a pas réglé ledit montant. En fin, l'émetteur s'est engagé à affecter un nantissement de premier rang au profit des souscripteurs, de sa participation dans les sociétés «SERVITRADE SA» et «SERVICOM INDUSTRIES SA», et ce, à concurrence respectivement de 6 667 actions et 3 333 actions pour AMEN PREMIERE SICAV.

### (3) BTA et Obligation de l'Etat :

	Désignation	Quantité	Prix de revient	Valeur au 30/09/2023	En % de l'actif net
	<b><u>BTA</u></b>		<b><u>12 747 688,200</u></b>	<b><u>13 109 282,547</u></b>	<b><u>33,17%</u></b>
TN0008000606	BTA13042028	1 000	915 000,000	940 111,200	2,38%
TN0008000655	BTA290327	3	2 775,000	2 855,498	0,01%
TN0008000655	BTA290327A	12 537	11 829 913,200	12 166 315,849	30,78%
	<b><u>Emprunts Nationaux</u></b>		<b><u>13 200 000,000</u></b>	<b><u>13 634 061,000</u></b>	<b><u>34,49%</u></b>
TN0008000838	EN 2021 CAT. B /5	20 000	2 000 000,000	2 035 392,000	5,15%

TN0008000895	EN 2021 CAT. B /5 2EME T	20 000	2 000 000,000	2 013 856,000	5,10%
TNTNYZ6GUZ33	EN 2021 CAT. B /5 3EME T	10 000	1 000 000,000	1 061 336,000	2,69%
TNHG2VXQ3BG0	EN 2022 CATB 1ERE T	20 000	2 000 000,000	2 076 640,000	5,25%
TNHG2VXQ3BG	EN 2022 CATB 1ERE T-COMPL	2 000	200 000,000	207 664,000	0,53%
TNQVHB5WZ2K2	EN 2022 CATB 2EME T	20 000	2 000 000,000	2 044 144,000	5,17%
TNWRCVSYL730	EN 2022 CATB 4EME T TF	6 250	625 000,000	665 820,000	1,68%
TN7PM93UZP50	EN 2022 CATB 4EME T TV	18 750	1 875 000,000	2 002 485,000	5,07%
TN4A4WPDZOC1	EN 2022 CATC 3EME T	5 000	500 000,000	501 572,000	1,27%
TNIZ090I5G66	EN 2022 CATC 3EME T TV	5 000	500 000,000	501 660,000	1,27%
TN3C6DVEWM76	EN 2023 CATB 1ERE T TV	5 000	500 000,000	523 492,000	1,32%
	<b>TOTAL</b>		<b>25 947 688,200</b>	<b>26 743 343,547</b>	<b>67,66%</b>

Les revenus du portefeuille titres s'analysent comme suit :

Désignation	Période du 01/07/2023 au 30/09/2023	Période du 01/01/2023 au 30/09/2023	Période du 01/07/2022 au 30/09/2022	Période du 01/01/2022 au 30/09/2022	Période du 01/01/2022 au 31/12/2022
Revenus des obligations	339 364,814	997 812,414	270 850,829	713 701,280	1 015 540,536
Dividendes	0,000	80 732,636	0,000	322 065,963	322 065,963
Revenus des BTA	186 013,951	634 794,406	264 142,143	1 018 576,853	1 253 682,366
<b>TOTAL</b>	<b>525 378,765</b>	<b>1 713 339,456</b>	<b>534 992,972</b>	<b>2 054 344,096</b>	<b>2 591 288,865</b>

#### 4.2- Placements monétaires et revenus y afférents

Le solde de cette rubrique est nul au 30/09/2023.

Les revenus des emplois monétaires s'analysent comme suit :

Désignation	Période du 01/07/2023 au 30/09/2023	Période du 01/01/2023 au 30/09/2023	Période du 01/07/2022 au 30/09/2022	Période du 01/01/2022 au 30/09/2022	Période du 01/01/2022 au 31/12/2022
Revenus des Certificats de dépôt	48 438,803	94 378,038	204 674,021	280 580,150	464 467,375
Revenus de Comptes Rémunérés	-4 146,462	13 734,167	14 357,264	40 112,452	40 112,452
Revenus des Pensions Livrées	46 604,707	275 877,521	188 390,596	381 558,870	381 558,870
<b>TOTAL</b>	<b>90 897,048</b>	<b>383 989,726</b>	<b>407 421,881</b>	<b>702 251,472</b>	<b>886 138,697</b>

#### 4.3- Disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 30-09-2023 à 7 428 862,993 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Valeur actuelle	En % de l'actif net
Avoirs en banque	7 428 862,993	18,80%
<b>TOTAL</b>	<b>7 428 862,993</b>	<b>18,80%</b>

#### 4.4- Autres Actifs

Les autres actifs se détaillent comme suit :

Désignation	30/09/2023	30/09/2022	31/12/2022
Intérêt courus /compte rémunéré	12 321,395	34 724,335	15 303,391
<b>Total</b>	<b>12 321,395</b>	<b>34 724,335</b>	<b>15 303,391</b>

#### 4.5 Dettes sur opérations de pension livrées

Le solde de ce poste est nul au 30/09/2023.

#### 4.6 Opérateurs Créditeurs

Ce poste se détaille comme suit :

Désignation	30/09/2023	30/09/2022	31/12/2022
Gestionnaire	7 986,980	12 171,495	10 183,717
Dépositaire	24 146,896	62 307,628	35 778,192
<b>Total</b>	<b>32 133,876</b>	<b>74 479,123</b>	<b>45 961,909</b>

#### 4.7 Autres Créditeurs Divers

Les autres créditeurs divers se détaillent comme suit :

Désignation	30/09/2023	30/09/2022	31/12/2022
Retenue à la Source	85 988,236	81 835,298	86 155,305
Jetons de Présence	14 419,022	16 963,484	19 443,484
TCL	1 599,875	631,538	631,538
CMF	3 194,791	4 868,598	4 073,487
<b>Total</b>	<b>105 201,924</b>	<b>104 298,918</b>	<b>110 303,814</b>

#### 4.8 Capital

Le capital se détaille comme suit :

<b>Capital social au 31-12-2022</b>	<b>43 714 293,559</b>
Souscriptions	61 543 793,064
Rachats	-67 291 838,068
Frais de négociation de titres	0,000
VDE/emp.société	-2 100 000,000
VDE/titres.Etat	0,000
VDE / titres OPCVM	2 219,805
+/-V réalisée emp.société	0,000
+/- V réal/titres Etat	36 650,000
+/- V réal/ titres OPCVM	-78 604,261
+/- V report/oblig.société	2 100 000,000
+/- V report/titres.Etat	-21 792,000
+/- V report/titres OPCVM	0,000
Regu. Des sommes non dist.(souscription)	-47 827,834
Regu. Des sommes non dist.(rachat)	56 067,800
<b>Capital au 30-09-2023</b>	<b>37 912 962,065</b>

La variation de l'actif net de la période allant du 01/01/2023 au 30/09/2023 s'élève à -6 663 465,419 Dinars.

Le nombre de titres d'Amen Première au 30/09/2023 est de 393 704 contre 453 310 au 31/12/2022.

Le nombre des actionnaires a évolué comme suit :

<b>Nombre d'actionnaires au 31-12-2022</b>	<b>762</b>
Nombre d'actionnaires entrants	17
Nombre d'actionnaires sortants	-62
<b>Nombre d'actionnaires au 30-09-2023</b>	<b>717</b>

#### 4.9 Sommes distribuables

Les sommes distribuables au 30/09/2023 s'élèvent à 1 612 594,326 DT contre 2 474 728,251 DT au 31/12/2022 et se détaillent comme suit :

Désignation	30/09/2023	30/09/2022	31/12/2022
Sommes distribuables des exercices antérieurs	94,635	341,391	323,754
Résultat d'exploitation	1 745 410,850	2 318 583,615	2 917 438,287
Régularisation du résultat d'exploitation	-132 911,159	-324 244,366	-443 033,790
<b>Total</b>	<b>1 612 594,326</b>	<b>1 994 680,640</b>	<b>2 474 728,251</b>

#### 4.10- Intérêts des mises en pensions

Il s'agit des intérêts supportés au titre des opérations de mise en pension. Le solde de cette rubrique au 30/09/2023 est nul.

#### 4.11 Charges de gestion des placements

Ce poste enregistre :

- la rémunération du gestionnaire Amen Invest, composée d'honoraires de gestion administrative et comptable calculés sur la base de 0.2%TTC de l'actif net annuel de AMEN PREMIERE SICAV et d'une commission de gestion de portefeuille calculée sur la base de 0,05%TTC de l'actif net annuel d'AMEN PREMIERE SICAV plafonnée à 413 000 Dinars TTC par ans, et ce, conformément aux dispositions de la convention de gestion conclue entre AMEN PREMIERE SICAV et AMEN INVEST ;

Ce plafonnement a été révisé de 413 000 Dinars à 474 000 Dinars TTC par ans à partir du 21 Juillet 2014.

- la rémunération de Amen Bank composée de :

A- Une commission de dépositaire, TVA comprise, de :

% de l'Actif de Amen Première Sicav	Montant de l'Actif
0,12%	< 10 millions de dinars
0,09%	< 20 millions de dinars
0,07%	> 20 millions de dinars

Et ce, avec un minimum de 7 140 DT par an et un maximum de 29 750 DT par an, TVA comprise (le taux actuellement en vigueur est de 19%).

Les taux et montants de cette commission varieront automatiquement suivant le taux de la TVA.

B- Une commission de distribution, TVA comprise, de 0,595% de l'actif d'Amen Première Sicav (taux TVA en vigueur 19%), Le taux de cette commission variera automatiquement suivant le taux de la TVA.

Les rémunérations du gestionnaire et du dépositaire sont détaillées dans le tableau ci-après :

Désignation	Période du 01/07/2023 au 30/09/2023	Période du 01/01/2023 au 30/09/2023	Période du 01/07/2022 au 30/09/2022	Période du 01/01/2022 au 30/09/2022	Période du 01/01/2022 au 31/12/2022
Rémunération du gestionnaire	24 734,081	80 627,452	38 278,219	107 775,594	137 480,893
Rémunération de Amen Bank en tant que dépositaire	7 437,500	22 312,500	7 437,500	22 312,500	29 750,000
Rémunération de Amen Bank en tant que distributeur	58 355,151	192 081,838	85 348,895	238 935,537	303 503,678
<b>Total</b>	<b>90 526,732</b>	<b>295 021,790</b>	<b>131 064,614</b>	<b>369 023,631</b>	<b>470 734,571</b>

#### 4.12- Autres charges

Ce poste enregistre la redevance mensuelle versée au CMF calculée sur la base de 0,1% TTC de l'actif net mensuel et la charge TCL.

Le coût des services bancaires ainsi que les jetons de présence figurent aussi au niveau de cette rubrique.

Les autres charges se détaillent comme suit :

Désignation	Période du 01/07/2023 au 30/09/2023	Période du 01/01/2023 au 30/09/2023	Période du 01/07/2022 au 30/09/2022	Période du 01/01/2022 au 30/09/2022	Période du 01/01/2022 au 31/12/2022
Redevance du CMF	9 893,633	32 250,978	15 311,289	43 110,243	54 992,367
Sces bancaires et assimilés	4 114,636	4 137,843	7 640,366	7 654,777	7 661,982
TCL	-424,500	5 963,721	1 733,728	5 823,302	7 400,355
Jetons de présence	4 784,000	14 144,000	6 400,000	12 400,000	19 200,000
Autres	0,000	400,000	0,000	0,000	0,000
<b>Total</b>	<b>18 367,769</b>	<b>56 896,542</b>	<b>31 085,383</b>	<b>68 988,322</b>	<b>89 254,704</b>

# **SICAV L'EPARGNANT**

## **SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 SEPTEMBRE 2023**

### **RAPPORT D'EXAMEN LIMITE SUR LES ETATS FINANCIERS**

#### **TRIMESTRIELS ARRETES AU 30 SEPTEMBRE 2023**

En exécution de la mission qui nous a été confiée et en application des dispositions de l'article 8 du code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 , nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels ci-joints de la SICAV EPARGNANT , qui comprennent le bilan au 30 septembre 2023, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour la période close à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Les organes de Direction et d'Administration sont responsables de l'établissement et de la présentation sincère des états financiers intermédiaires conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers intermédiaires sur la base de notre examen limité.

#### **Étendue de l'examen limité**

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité. Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est substantiellement inférieure à celle d'un audit effectué selon les normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

#### **Conclusion**

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires ci-joints ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la SICAV EPARGNANT au 30 septembre 2023, ainsi que de sa performance financière et de la variation de son actif net pour la période de trois mois se terminant à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

#### **Paragraphe d'observation**

Nous attirons l'attention sur la note 3.2 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par SICAV EPARGNANT pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées par le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence de différentes parties prenantes. Ce traitement comptable, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

#### **Vérifications spécifiques**

Nous avons procédé à l'appréciation du respect par la SICAV EPARGNANT des normes prudentielles prévues par l'article 29 du code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 et du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 dudit code. De cette appréciation, il ressort que :

1. Nous n'avons pas pu vérifier la conformité des placements monétaires de la SICAV EPARGNANT par rapport au §2 de l'article 29 du code des OPCVM en l'absence de communication d'informations sur les émissions des certificats de dépôt effectuées par chacun des émetteurs. En effet, les organismes de placement collectif en valeurs mobilières ne peuvent détenir plus de 10% d'une même catégorie de valeurs mobilières d'un même émetteur, sauf s'il s'agit de l'Etat, des collectivités locales ou de valeurs mobilières garanties par l'Etat.

Tunis le 31 octobre 2023

**Le Commissaire aux Comptes :**

**Fathi Saidi**

**BILAN ARRETE AU 30 SEPTEMBRE 2023**

(Montants exprimés en dinars)

<b>ACTIF</b>	<b>Note</b>	<b>30/09/2023</b>	<b>30/09/2022</b>	<b>31/12/2022</b>
<b>Portefeuille-titres</b>	4	<u>154 920 003</u>	<u>178 889 478</u>	<u>169 991 314</u>
Obligations et valeurs assimilées		146 511 408	167 706 047	160 138 781
Titres OPCVM		8 408 595	11 183 430	9 852 533
<b>Placements monétaires et disponibilités</b>		<u>42 873 111</u>	<u>46 208 775</u>	<u>40 263 699</u>
Placements monétaires	5	22 041 418	22 494 298	17 995 934
Disponibilités		20 831 692	23 714 477	22 267 765
<b>Créances d'exploitation</b>	6	<u>123 217</u>	<u>99 774</u>	<u>99 866</u>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<u><b>197 916 331</b></u>	<u><b>225 198 026</b></u>	<u><b>210 354 879</b></u>
<b>PASSIF</b>				
<b>Opérateurs créditeurs</b>	7	327 299	412 118	396 777
<b>Autres créditeurs divers</b>	8	<u>22 714</u>	<u>32 221</u>	<u>26 936</u>
<b>TOTAL PASSIF</b>		<u><b>350 013</b></u>	<u><b>444 339</b></u>	<u><b>423 713</b></u>
<b>ACTIF NET</b>				
<b>Capital</b>	9	188 731 916	215 867 041	198 860 669
<b>Sommes distribuables</b>				
Sommes distribuables des exercices antérieurs		1 889	1 426	1 548
Sommes distribuables de l'exercice en cours		8 832 512	8 885 220	11 068 949
<b>ACTIF NET</b>		<u><b>197 566 318</b></u>	<u><b>224 753 687</b></u>	<u><b>209 931 166</b></u>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<u><b>197 916 331</b></u>	<u><b>225 198 027</b></u>	<u><b>210 354 879</b></u>

## ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars)

<i>No</i>	<i>Période du</i> <i>01/07</i> <i>au</i> <i>30/09/202</i> <i>3</i>	<i>Période du</i> <i>01/01</i> <i>au</i> <i>30/09/202</i> <i>3</i>	<i>Période du</i> <i>01/07</i> <i>au</i> <i>30/09/202</i> <i>2</i>	<i>Période du</i> <i>01/01</i> <i>au</i> <i>30/09/202</i> <i>2</i>	<i>Année</i>  <i>2022</i>	
<b>Revenus du portefeuille-titres</b>	10	2 315 416	7 673 561	2 644 921	8 650 192	11 347 452
Revenus des obligations et valeurs assimilées		2 315 416	7 673 561	2 644 921	8 650 192	11 347 452
<b>Revenus des placements monétaires</b>	11	943 461	2 683 929	738 275	1 841 476	2 571 158
<b>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</b>		3 258 877	10 357 490	3 383 196	10 491 668	13 918 610
<b>Charges de gestion des placements</b>	12	(286 582)	(878 507)	(317 284)	(975 186)	(1 287 267)
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>		2 972 295	9 478 983	3 065 912	9 516 482	12 631 343
<b>Autres produits</b>		19 969	60 372	29 371	47 198	52 054
<b>Autres charges</b>	13	(59 154)	(182 437)	(65 323)	(200 010)	(267 944)
<b>Contribution Sociale de Solidarité</b>	-		(400)	-	(200)	(200)
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		2 933 110	9 356 517	3 029 960	9 363 470	12 415 253
Régularisation du résultat d'exploitation		(401 998)	(524 005)	(38 294)	(478 250)	(1 346 304)
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE</b>		2 531 112	8 832 512	2 991 666	8 885 220	11 068 949
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		401 998	524 005	38 294	478 250	1 346 304
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		241 899	223 160	(195 777)	119 451	105 196
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres		(29 406)	(119 177)	416 039	173 861	326 055
Frais de négociation de titres		(2 969)	(24 895)	(6 878)	(20 973)	(27 693)
<b>RESULTAT NET DE LA PERIODE</b>		<b>3 142 634</b>	<b>9 435 606</b>	<b>3 243 344</b>	<b>9 635 809</b>	<b>12 818 810</b>

## ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

	<i>Période du 01/07 au 30/09/2023</i>	<i>Période du 01/01 au 30/09/2023</i>	<i>Période du 01/07 au 30/09/2022</i>	<i>Période du 01/01 au 30/09/2022</i>	<i>Année 2022</i>
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT</b>	3 142 634	9 435 606	3 243 344	9 635 809	12 818 810
<b>DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</b>					
Résultat d'exploitation	2 933 110	9 356 517	3 029 960	9 363 470	12 415 253
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	241 899	223 160	(195 777)	119 451	105 196
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	(29 406)	(119 177)	416 039	173 861	326 055
Frais de négociation de titres	(2 969)	(24 895)	(6 878)	(20 973)	(27 693)
<b>DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</b>	-	(11 068 647)	-	(10 939 927)	(10 939 927)
<b>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</b>	(10 204 402)	(10 731 807)	(1 034 023)	11 346 111	(6 659 411)
<b>Souscriptions</b>					
- Capital	16 659 497	87 199 233	26 070 677	131 735 439	156 346 257
- Régularisation des sommes non distribuables	1 939	79 632	47 992	479 241	547 697
- Régularisation des sommes distribuables	654 667	1 816 905	898 478	1 838 961	3 094 610
<b>Rachats</b>					
- Capital	(26 459 664)	(97 448 663)	(27 064 288)	(120 130 496)	(161 830 245)
- Régularisation des sommes non distribuables	(4 269)	(38 044)	(50 114)	(259 800)	(376 915)
- Régularisation des sommes distribuables	(1 056 572)	(2 340 870)	(936 768)	(2 317 235)	(4 440 816)
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>(7 061 769)</b>	<b>(12 364 848)</b>	<b>2 209 322</b>	<b>10 041 994</b>	<b>(4 780 528)</b>
<b>ACTIF NET</b>					
En début de période	204 628 087	209 931 166	222 544 365	214 711 694	214 711 694
En fin de période	197 566 318	197 566 318	224 753 687	224 753 687	209 931 166
<b>NOMBRE D'ACTIONS</b>					
En début de période	1 990 913	1 995 421	2 177 391	2 050 608	2 050 608
En fin de période	1 892 576	1 892 576	2 167 392	2 167 392	1 995 421
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<b>104,390</b>	<b>104,390</b>	<b>103,698</b>	<b>103,698</b>	<b>105,206</b>
<b>TAUX DE RENDEMENT</b>	<b>1,57%</b>	<b>4,50%</b>	<b>1,46%</b>	<b>4,13%</b>	<b>5,57%</b>

## **NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS AU 30 SEPTEMBRE 2023**

### NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

SICAV L'EPARGNANT est une société d'investissement à capital variable de catégorie obligataire et de type distribution, régie par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 28 Janvier 1997 à l'initiative de la « STB » et a reçu l'agrément de Monsieur le Ministre des finances, en date du 21 décembre 1996.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, SICAV L'EPARGNANT bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion de « SICAV L'EPARGNANT » est confiée à la société « STB FINANCE », le dépositaire étant la « STB ».

### NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30 septembre 2023, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

### NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états inclus dans les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

#### ***3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents***

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le gestionnaire.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

### **3.2-Évaluation des placements en obligations & valeurs assimilées**

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 30 septembre 2023, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres).
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouverts à l'émission à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

La société SICAV L'EPARGNANT ne dispose pas d'un portefeuille de souches de BTA ouverte à l'émission à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « juillet 2032 ».

### **3.3-Évaluation des titres OPCVM**

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

### **3.4-Évaluation des autres placements**

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

### **3.5-Traitement des opérations de pension livrée**

#### **• Titres mis en pension**

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC1-Portefeuille-titres ». A la date d'arrêté, ces titres restent évalués et leurs revenus pris en compte selon les mêmes règles développées dans les paragraphes précédents. La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « Dettes sur opérations de pensions livrées » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date. Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Intérêts des mises en pension ».

#### **• Titres reçus en pension**

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. la valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC2- Placements monétaires et disponibilités ». A la date d'arrêté, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date. Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « PR2- Revenus des placements monétaires » et individualisés au niveau des notes aux états financiers.

### **3.6-Cession des placements**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

#### Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 30 septembre 2023 à D : 154.920.003 et se détaille ainsi :

Code ISIN	Désignation du titre	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 30/09/2023	% Actif net
	<b>Obligations et valeurs assimilées</b>		<b>141 492 547</b>	<b>146 511 408</b>	<b>74,16%</b>
	<b>Obligations de sociétés</b>		<b>29 229 257</b>	<b>30 287 937</b>	<b>15,33%</b>
TN0003400405	AB SUB 2010	30 000	398 700	400 945	0,20%
TN0003400405	AB SUB 2010	20 000	265 800	267 296	0,14%
TN0003400348	AMENBANK 2009 A	20 000	132 400	132 400	0,07%
TN0003400330	AMENBANK B 2008	25 000	625 000	637 623	0,32%
TN0003400355	AMENBANK2009 B	30 000	198 600	198 600	0,10%
TNDE9EH7SA12	AMEN BANK SUB 2023-2 C F	10000	1 000 000	1 001 342	0,50%
TN0003600574	ATBSUB2009 B1	10 000	100 000	101 657	0,05%
TN0004700712	ATL SUB 2017	5 000	200 000	212 086	0,11%
TN0004700704	ATL 2017-1 C	20 000	400 000	413 571	0,21%
TN0004700704	ATL 2017-1 C	30 000	600 000	620 357	0,31%
TNNW3558ZUL9	ATL 2022-1 B	10 000	1 000 000	1 078 562	0,55%
TN0004700712	ATL SUB 2017	7 000	280 000	296 920	0,15%
TNWYE1PN6WF5	ATL 2023-2 B	20 000	2 000 000	2 028 191	1,03%
TN0006610430	ATTIJARI:LEASING 2016-2	3 000	60 000	62 172	0,03%
TN4J4VCBM140	ATTIJARI LEASING 2022-2 A	5 000	400 000	402 849	0,20%
	ATTIJARI-LEASING 2023-1	2 500	250 000	250 000	0,13%
TN0001900836	BH 2009 A	20 000	306 000	321 629	0,16%
TN0001901115	BH F SUB 2019-1 C	2 220	133 200	138 838	0,07%
		20 000	2 000 000	2 138 021	1,08%
TN000190060	BH SUB 2021-2				
TN8J8QFA4123	BIAT SUB 2022-1 D	35 000	3 500 000	3 583 755	1,81%
TN0003100674	BNA 2009 SUB	28 000	185 360	189 211	0,10%
TN0003100716	BNA SUB 2017-1 B	50 000	1 000 000	1 020 958	0,52%
TN0001300623	BTE 2011 B	10 000	450 000	464 363	0,24%
TN0001300656	BTE 2016 B	50 000	1 000 000	1 041 039	0,53%
TN0004620134	BTK 2009 C	10 000	132 900	138 271	0,07%
TN0007310337	HL 2016-2 B	5 000	100 000	105 265	0,05%
TN0007310360	HL 2017-1 B	20 000	400 000	415 967	0,21%
TN0007310410	HL 2017-2 B	30 000	600 000	608 442	0,31%
TN0007310410	HL 2017-2 B	2 842	56 840	57 640	0,03%
TN0007310337	HL 2016-2 B	5 000	100 000	105 265	0,05%
TN0007310444	HL 2017-03 B	20 000	800 000	835 730	0,42%

TN0007310360	HL 2017-1 B	20 000	400 000	415 967	0,21%
TN0007310360	HL 2017-1 B	3 000	59 400	62 178	0,03%
TN0002601029	STB 2008/2	50 000	625 000	644 945	0,33%
TN0002601029	STB 2008/2	20 000	254 400	261 022	0,13%
TN0002601144	STB SUB-2019/1 A F	675	27 054	28 927	0,01%
TN0002601029	STB 2008/2	8 000	97 000	101 116	0,05%
TN0002601045	STB 2010/1 CB	10 000	125 591	130 456	0,07%
TNL6Z2LXMEP5	STBSUB 2021-1 D	17 252	1 725 200	1 810 759	0,92%
TNL6Z2LXMEP5	STBSUB 2021-1 D	500	50 000	52 480	0,03%
TNL6Z2LXMEP5	STBSUB 2021-1 D	7 030	703 000	737 864	0,37%
TN0R77XCOAH0	STBSUB 2021-1 E	1 000	80 000	80 931	0,04%
TN0002601169	STB SUB 2019-1 C	11 770	943 012	1 012 089	0,51%
TN0002101939	TL SUB 2016	20 000	400 000	414 619	0,21%
TN0002101962	TL 2017-1 B	10 000	200 000	203 921	0,10%
TNXIY8MEDJE3	TLF 2022-2	10 000	1 000 000	1 075 397	0,54%
TN0003900230	UIB 2009-1 B	40 000	264 800	267 188	0,14%
TN0003900248	UIB 2009-1 C	20 000	600 000	605 754	0,31%
TN0003900263	UIB 2011-1 B	20 000	800 000	803 856	0,41%
TN0003900388	UIB SUB 2016	35 000	700 000	730 723	0,37%
TN0003900388	UIB SUB 2016	25 000	500 000	521 945	0,26%
TNR4CLXNS261	WIFACK BANK 2022-2 C	10 000	1 000 000	1 056 838	0,53%

**Obligations de L'Etat**

**71 423 654      72 849 903      36,87%**

TN0008000515	EMPRUNT NATIONAL 2014 C	55 000	684 375	694 988	0,35%
TN0008000838	EMPRUNT NATIONAL 2021 B	70 000	7 000 000	7 119 834	3,60%
TN0008000846	EMPRUNT NATIONAL 2021 C	20 000	20 000 000	20 346 273	10,30%
TN0008000903	EMPRUNT NATIONAL 2-2021 C	10 000	10 000 000	10 064 197	5,09%
TN0008000895	EMPRUNT NATIONAL 2-2021 B	90 000	9 000 000	9 057 128	4,58%
TNYZ06UGUZ33	EMPRUNT NATIONAL 3-2021 B	26 184	2 611 296	2 772 530	1,40%
TN5XXZZ454U2	EMPRUNT NATIONAL 1-2022 C	114 000	11 400 000	11 839 903	5,99%
TNPSL0PEJVO7	EMPRUNT NATIONAL 1-2022 A	3 537	34 375	35 878	0,02%
TNI9EO2MTU05	EMPRUNT NATIONAL 2-2022 C	5 000	500 000	511 257	0,26%
TN4A4WPDZOC1	EMPRUNT NATIONAL 3-2022 C TF	41 820	4 183 773	4 194 289	2,12%
TNIZ090I5G66	EMPRUNT NATIONAL 3-2022 C TV	10 000	1 000 000	1 002 659	0,51%
TNVFSFLG1FH4	EMPRUNT NATIONAL 4-2022 C TV	5 000	500 000	534 582	0,27%
TNOAYHSVTHY1	EMPRUNT NATIONAL 4-2022 A TF	7 693	73 096	78 474	0,04%
TNRGVSC8DE36	EMPRUNT NATIONAL 3-2022 B TF	7 500	750 000	751 839	0,38%
TNWRCVSYL730	EMPRUNT NATIONAL 4-2022 B TF	7 500	750 000	798 828	0,40%
TNCGJF5TW027	EMPRUNT NATIONAL 1-2023 B TF	6 500	650 000	681 414	0,34%
TN3C6DVEWM76	EMPRUNT NATIONAL 1-2023 B TV	5 000	500 000	523 390	0,26%
TN6DQ00JBLT7	EMPRUNT NATIONAL 1-2023 A TF	399	3 785	3 985	0,00%
TNNI3UPDYO12	EMPRUNT NATIONAL 2-2023 A TF	124 542	1 183 525	1 221 536	0,62%
TNHOFRXHSG72	EMPRUNT NATIONAL 2-2023 A TV	10 482	99 430	102 531	0,05%
TNCR2TMAK1K8	EMPRUNT NATIONAL 2-2023 B TF	5 000	500 000	514 391	0,26%

		<b>Bons du trésor assimilables</b>		<b>40 839 636</b>	<b>43 373 568</b>	<b>21,95%</b>
TN0008000366	BTA 04-2024	16 764	16 182 636	17 111 427	8,66%	
TN0008000622	BTA 03-2026	7 000	6 790 000	7 139 236	3,61%	
TN0008000580	BTA 10-2026	9 000	8 727 000	9 356 202	4,74%	
TN0008000655	BTA 03-2027	10 000	9 140 000	9 766 703	4,94%	
		<b>Titres OPCVM</b>		<b>7 966 428</b>	<b>8 408 595</b>	<b>4,26%</b>
TNJHP6Z3X2D1	– SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	41 757	5 475 975	5 979 602	3,03%	
TN3A0J4BTFV3	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	22 093	2 490 453	2 428 993	1,23%	
		<b>TOTAL</b>		<b>149 458 975</b>	<b>154 920 003</b>	<b>78,41%</b>
		<b>Pourcentage par rapport à l'actif</b>				<b>78,28%</b>

#### Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 30 septembre 2023 à D : 22.041.418 se détaillant comme suit :

Code ISIN		Garant	Coût d'acquisition	Valeur 30/09/2023	% actif net
	<b>Comptes à terme STB</b>	–	<b>3 000 000</b>	<b>3 010 955</b>	<b>1,52%</b>
	– Placement au 12/12/2023 (au taux de 9,8%) 90 jours	–	3 000 000	3 010 955	1,52%
	<b>Prise en pension livrée (*)</b>		<b>4 999 016</b>	<b>5 048 925</b>	<b>2,56%</b>
	Pension livrée BNA au 09/11/2023		2 999 618	3 039 363	1,54%
	Pension livrée AMEN au 10/01/2024		1 999 399	2 009 562	1,02%
	<b>Certificats de dépôt</b>		<b>13 969 594</b>	<b>13 981 539</b>	<b>7,08%</b>
TNGH7RB8SAX4	Certificat de dépôt STB au 01/10/2023 (au taux de 9,8%) 10 jours		2 993 484	2 999 348	1,52%
	Certificat de dépôt STB au 05/10/2023 (au taux de 9,8%) 10 jours		2 993 484	2 996 742	1,52%
TNJOI5QF7BJ3	Certificat de dépôt STB au 08/10/2023 (au taux de 9,8%) 10 jours		4 989 141	4 991 313	2,53%
TNQYDEEQXYA4	Certificat de dépôt STB au 09/10/2023 (au taux de 9,8%) 10 jours		2 993 484	2 994 136	1,52%
			<b>21 968 610</b>	<b>22 041 418</b>	<b>11,16%</b>
		<b>Pourcentage par rapport à l'actif</b>			<b>11,14%</b>

(\*):

Désignation	Période	côt d'acquisition	valeur 30/09/202 3
Prise en pension 3202 BTA 7,2% mai 2027	90 jours	2 999 618	3 039 363
Prise en pension 2080 BTA 7,5% janvier 2028	120 jours	1 999 399	2 009 562

#### Note 6 : Créances d'exploitation

Le solde de ce poste s'élève au 30/09/2023 à D : 123.217 contre D : 99.774 au 30/09/2022 et se détaille comme suit :

	<u>30/09/2023</u>	<u>30/09/2022</u>	<u>31/12/2022</u>
Retenues à la source sur BTA	1 804	1 808	1 808
Retenues à la source sur obligations	107 122	83 675	83 767
Autres (*)	14 291	14 291	14 291
<b>Total</b>	<b><u>123 217</u></b>	<b><u>99 774</u></b>	<b><u>99 866</u></b>

(\*): Il s'agit de la charge TCL à récupérer de la société STB MANAGER, l'ancien gestionnaire de la SICAV.

#### Note 7 : Opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 30/09/2023 à D : 327.299 contre D : 412.118 au 30/09/2022 et se détaille comme suit :

	<u>30/09/2023</u>	<u>30/09/2022</u>	<u>31/12/2022</u>
Gestionnaire	75 573	84 530	83 161
Dépositaire	51 399	55 496	97 144
Commission de distribution	200 327	272 092	216 472
<b>Total</b>	<b><u>327 299</u></b>	<b><u>412 118</u></b>	<b><u>396 777</u></b>

#### Note 8 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 30/09/2023 à D : 22.714 contre D : 32.221 au 30/09/2022 et se détaille comme suit :

	<u>30/09/2023</u>	<u>30/09/2022</u>	<u>31/12/2022</u>
Conseil du Marché Financier (CMF)	16 475	18 642	18 311
Retenue à la source	4 809	10 588	6 282
Autres (TCL)	1 430	2 992	2 343
<b>Total</b>	<b>22 714</b>	<b>32 221</b>	<b>26 936</b>

### Note 9 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de la période allant du premier Janvier au 30 Septembre 2023, se détaillent ainsi :

#### Capital au 31-12-2022

Montant	198 860 669
Nombre de titres	1 995 421
Nombre d'actionnaires	2 417

#### Souscriptions réalisées

Montant	87 199 233
Nombre de titres émis	874 976
Nombre d'actionnaires nouveaux	49

#### Rachats effectués

Montant	(97 448 663)
Nombre de titres rachetés	(977 821)
Nombre d'actionnaires sortants	(245)

#### Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	223 160
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(119 177)
Régularisation des sommes non distribuables	41 588
Frais de négociations de titres	(24 895)

#### Capital au 30-09-2023

Montant	188 731 916
Nombre de titres	1 892 576
Nombre d'actionnaires	2 221

**Note 10 : Revenus du portefeuille-titres**

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/07/2023 au 30/09/2023 à D : 2.315.416 contre D : 2.644.921 pour la période allant du 01/07/2022 au 30/09/2022 se détaillant ainsi :

	<i>Période du 01/07 au 30/09/2023</i>	<i>Période du 01/01 au 30/09/2023</i>	<i>Période du 01/07 au 30/09/2022</i>	<i>Période du 01/01 au 30/09/2022</i>	<i>Année 2022</i>
<b><u>Revenus des obligations</u></b>	<b><u>493 667</u></b>	<b><u>1 733 386</u></b>	<b><u>831 261</u></b>	<b><u>2 857 667</u></b>	<b><u>3 651 470</u></b>
- Intérêts	493 667	1 733 386	831 261	2 857 667	3 651 470
<b><u>Revenus des OPCVM</u></b>	<b><u>-</u></b>	<b><u>590 379</u></b>	<b><u>-</u></b>	<b><u>458 542</u></b>	<b><u>458 542</u></b>
- Dividendes	-	590 379	-	458 542	458 542
<b><u>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</u></b>	<b><u>1 821 749</u></b>	<b><u>5 349 796</u></b>	<b><u>1 813 660</u></b>	<b><u>5 333 983</u></b>	<b><u>7 237 439</u></b>
- Intérêts ( BTA et emprunt national)	1 821 749	5 349 796	1 813 660	5 333 983	7 237 439
<b>TOTAL</b>	<b>2 315 416</b>	<b>7 673 561</b>	<b>2 644 921</b>	<b>8 650 192</b>	<b>11 347 452</b>

**Note 11 : Revenus des placements monétaires**

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/07/2023 au 30/09/2023 à D : 943.461 contre D : 738.275 pour la période allant du 01/07/2022 au 30/09/2022 se détaillant ainsi :

	<i>Période du 01/07 au 30/09/2023</i>	<i>Période du 01/01 au 30/09/2023</i>	<i>Période du 01/07 au 30/09/2022</i>	<i>Période du 01/01 au 30/09/2022</i>	<i>Année 2022</i>
Intérêts des prises en pension livrée	486 944	1 199 797	244 487	451 320	-
Intérêts des comptes à terme	59 283	296 532	10 838	10 838	-
Intérêts des certificats de dépôt	397 234	1 187 600	482 951	1 379 318	2 571 158
<b>TOTAL</b>	<b>943 461</b>	<b>2 683 929</b>	<b>738 275</b>	<b>1 841 476</b>	<b>2 571 158</b>

**Note 12 : Charges de gestion des placements**

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/07/2023 au 30/09/2023 à D : 286.582 contre D : 317.284 pour la période allant du 01/07/2022 au 30/09/2022 se détaillant ainsi :

	<i>Période du 01/07 au 30/09/2023</i>	<i>Période du 01/01 au 30/09/2023</i>	<i>Période du 01/07 au 30/09/2022</i>	<i>Période du 01/01 au 30/09/2022</i>	<i>Année 2022</i>
Rémunération du gestionnaire	210 092	644 030	232 600	714 905	943 691
Rémunération du dépositaire	38 245	117 239	42 342	130 140	171 788
Commission de distribution	38 245	117 239	42 342	130 140	171 788
<b>TOTAL</b>	<b>286 582</b>	<b>878 507</b>	<b>317 284</b>	<b>975 186</b>	<b>1 287 267</b>

**Note 13 : Autres charges**

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/07/2023 au 30/09/2023 à D : 59.154 contre D : 65.323 pour la période allant du 01/07/2022 au 30/09/2022 se détaillant ainsi :

	<i>Période du 01/07 au 30/09/2023</i>	<i>Période du 01/01 au 30/09/2023</i>	<i>Période du 01/07 au 30/09/2022</i>	<i>Période du 01/01 au 30/09/2022</i>	<i>Année 2022</i>
Redevance CMF	50 993	156 318	56 456	173 521	229 051
TCL	8 161	26 085	8 443	26 064	34 870
Autres	-	34	424	426	4 023
<b>TOTAL</b>	<b>59 154</b>	<b>182 437</b>	<b>65 323</b>	<b>200 010</b>	<b>267 944</b>

**Note 14 : Rémunération du gestionnaire, du dépositaire et du distributeur**

La gestion de la "SICAV L'EPARGNANT" est confiée à la société STB FINANCE à partir du 16 juillet 2020 en remplacement de la société « STB MANAGER ». STB FINANCE est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contrepartie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération en TTC de 0,312% l'an, calculé sur la base de l'actif net. Cette rémunération a été ramenée à 0,412% TTC l'an depuis le 01/07/2021 conformément aux termes de la décision du conseil d'administration de la société réuni le 23/03/2021. Les honoraires du commissaire aux comptes sont supportés par le gestionnaire.

La "STB" assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres, sa rémunération en TTC est égale à 0,075% l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

Par ailleurs, la STB est chargée de la distribution de la SICAV. En contrepartie de ses prestations, elle perçoit une rémunération en TTC de 0,075% l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

# **SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE**

**SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 SEPTEMBRE 2023**

**AVIS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS**

**TRIMESTRIELS ARRETES AU 30 SEPTEMBRE 2023**

## **Introduction**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, et conformément aux dispositions de l'article 8 du code des organismes de placement collectif, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la société SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE arrêtés au 30 Septembre 2023 faisant apparaître un total bilan de 555 275 774,313 Dinars et un actif net de 552 867 989,077 Dinars.

Ces états financiers relèvent de la responsabilité de la Direction de votre société. Notre responsabilité consiste à émettre un avis sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

## **Étendue de l'examen limité**

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale d'audit relative aux missions d'examen limité. Cette norme requiert que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des procédures analytiques appliquées aux données financières. Il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

## **Conclusion**

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers arrêtés au 30 Septembre 2023, dans tous leurs aspects significatifs, ne donnent pas une image fidèle, de la situation financière trimestrielle de la société SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE telle qu'arrêtée en conformité avec le Système Comptable des Entreprises en vigueur en Tunisie.

## **Paragraphe d'observation**

Nous attirons l'attention sur la note 3.2 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes.

Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les

méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

### **Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires**

Nous avons procédé à l'appréciation du respect par la SICAV Patrimoine Obligataire des normes prudentielles prévues par l'article 29 du code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 et du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 dudit code.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Tunis, le 30 octobre 2023

**Le Commissaire aux Comptes**

**ABC Audit & Conseil**

**Walid AMOR**

BILANS COMPARES		NOTE	30/09/2023	30/09/2022	31/12/2022
			Montants en Dinars	Montants en Dinars	Montants en Dinars
<b>ACTIF</b>					
AC1	<b>PORTEFEUILLE TITRES</b>	<b>AC1</b>	<b>303 227 872,246</b>	<b>239 774 739,318</b>	<b>269 926 446,413</b>
AC1-A	OBLIGATIONS DE SOCIETES		60 244 375,051	39 895 667,623	55 643 493,981
AC1-B	EMPRUNTS D'ETAT		222 505 670,034	189 431 233,615	203 673 025,477
AC1-C	AUTRES VALEURS (OPCVM)		20 477 827,161	10 447 838,080	10 609 926,955
AC2	<b>PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES</b>	<b>AC2</b>	<b>251 614 040,318</b>	<b>179 019 174,766</b>	<b>154 404 878,296</b>
AC2-A	PLACEMENTS MONETAIRES	<b>AC2-A</b>	234 852 457,055	138 199 978,445	99 744 756,177
AC2-B	DISPONIBILITES	<b>AC2-B</b>	16 761 583,263	40 819 196,321	54 660 122,119
AC3-A	<b>AUTRES CREANCES D'EXPLOITATION</b>	<b>AC3-A</b>	<b>433 861,749</b>	<b>443 777,994</b>	<b>626 643,610</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>			<b>555 275 774,313</b>	<b>419 237 692,078</b>	<b>424 957 968,319</b>
<b>PASSIF</b>					
PA1	<b>OPERATEURS CREDITEURS</b>	<b>PA1</b>	<b>1 188 377,913</b>	<b>734 559,261</b>	<b>611 960,898</b>
PA2	<b>AUTRES CREDITEURS DIVERS</b>	<b>PA2</b>	<b>1 219 407,323</b>	<b>3 458 955,498</b>	<b>379 809,987</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>			<b>2 407 785,236</b>	<b>4 193 514,759</b>	<b>991 770,885</b>
<b>ACTIF NET</b>			<b>552 867 989,077</b>	<b>415 044 177,319</b>	<b>423 966 197,434</b>
CP1	<b>CAPITAL</b>	<b>CP1</b>	<b>526 931 024,494</b>	<b>397 764 467,104</b>	<b>400 426 910,409</b>
CP2	<b>SOMMES CAPITALISABLES</b>	<b>CP2</b>	<b>25 936 964,583</b>	<b>17 279 710,215</b>	<b>23 539 287,025</b>
CP2-A	RESULTAT CAPITALISABLE DE LA PERIODE		24 667 185,501	15 607 899,096	21 979 217,691
CP2-B	REGUL. RESULTAT CAPITALISABLE DE LA PERIODE		1 269 779,082	1 671 811,119	1 560 069,334
CP2-C	RESULTAT CAPITALISABLE DE L'EXERCICE CLOS		0,000	0,000	0,000
CP2-D	REGUL DU RESULTAT CAPITALISABLE DE L'EXERCICE CLOS		0,000	0,000	0,000
<b>ACTIF NET</b>			<b>552 867 989,077</b>	<b>415 044 177,319</b>	<b>423 966 197,434</b>
<b>TOTAL ACTIF NET ET PASSIF</b>			<b>555 275 774,313</b>	<b>419 237 692,078</b>	<b>424 957 968,319</b>

ETATS DE RESULTAT COMPARES		Not e	Période du				
			01/07/2023	01/01/2023	01/07/2022	01/01/2022	01/01/2022
			au	au	au	au	au
			30/09/2023	30/09/2023	30/09/2022	30/09/2022	31/12/2022
			Montants en Dinars				
<b>PR1</b>	<b>REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES</b>	<b>PR1</b>	<b>4 491 637,938</b>	<b>13 724 683,821</b>	<b>3 302 808,711</b>	<b>9 968 739,014</b>	<b>14 093 415,279</b>
PR1-A	REVENUS DES OBLIGATIONS DE SOCIETES		1 097 911,920	3 245 659,938	671 871,133	1 979 468,574	2 957 720,137
PR1-B	REVENUS DES EMPRUNTS D'ETAT		3 393 726,018	10 003 282,875	2 630 937,578	7 432 656,160	10 579 080,862
PR1-C	REVENUS DES AUTRES VALEURS (OPCVM)		0,000	475 741,008	0,000	556 614,280	556 614,280
<b>PR2</b>	<b>REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES</b>	<b>PR2</b>	<b>5 493 881,694</b>	<b>14 567 421,923</b>	<b>3 440 938,815</b>	<b>7 575 516,116</b>	<b>10 856 539,407</b>
PR2-A	REVENUS DES BONS DU TRESOR		0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
PR2-B	REVENUS DES CERTIFICATS DE DEPOT		1 909 288,923	5 453 129,108	1 748 568,936	3 177 655,779	4 698 078,760
PR2-C	REVENUS DES AUTRES PLACEMENTS (DEPOT A TERME)		0,000	0,000	323 033,425	533 740,275	540 762,740
PR2-D	REVENUS PRISE EN PENSION LIVREE		3 584 592,771	9 114 292,815	1 369 336,454	3 864 120,062	5 617 697,907
<b>REVENUS DES PLACEMENTS</b>			<b>9 985 519,632</b>	<b>28 292 105,744</b>	<b>6 743 747,526</b>	<b>17 544 255,130</b>	<b>24 949 954,686</b>
<b>CH1</b>	<b>CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS</b>	<b>CH1</b>	<b>-1 117 532,072</b>	<b>-3 119 446,012</b>	<b>-736 566,307</b>	<b>-1 585 872,117</b>	<b>-2 479 380,052</b>
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>			<b>8 867 987,560</b>	<b>25 172 659,732</b>	<b>6 007 181,219</b>	<b>15 958 383,013</b>	<b>22 470 574,634</b>
<b>CH2</b>	<b>AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>CH2</b>	<b>-189 300,036</b>	<b>-505 474,231</b>	<b>-132 649,597</b>	<b>-350 483,917</b>	<b>-491 356,943</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>			<b>8 678 687,524</b>	<b>24 667 185,501</b>	<b>5 874 531,622</b>	<b>15 607 899,096</b>	<b>21 979 217,691</b>
<b>PR4</b>	<b>REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>-335 270,476</b>	<b>1 269 779,082</b>	<b>378 285,773</b>	<b>1 671 811,119</b>	<b>1 560 069,334</b>
<b>SOMMES CAPITALISABLES DE LA PERIODE</b>			<b>8 343 417,048</b>	<b>25 936 964,583</b>	<b>6 252 817,395</b>	<b>17 279 710,215</b>	<b>23 539 287,025</b>
PR4-A	REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION (ANNULATION)		335 270,476	-1 269 779,082	-378 285,773	-1 671 811,119	-1 560 069,334
PR4-B	VARIAT.DES +/- VAL.POT.SUR TITRES		410 794,664	175 232,526	283 232,187	509 029,766	770 485,801
PR4-C	+/- VAL.REAL./CESSION TITRES		85 808,000	365 589,364	-23 881,492	-651 101,593	-651 101,593
<b>RESULTAT NET DE LA PERIODE</b>			<b>9 175 290,188</b>	<b>25 208 007,391</b>	<b>6 133 882,317</b>	<b>15 465 827,269</b>	<b>22 098 601,899</b>

		Période du				
<b>ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET</b>		<b>01/07/2023</b>	<b>01/01/2023</b>	<b>01/07/2022</b>	<b>01/01/2022</b>	<b>01/01/2022</b>
		<b>au</b>	<b>au</b>	<b>au</b>	<b>au</b>	<b>au</b>
		<b>30/09/2023</b>	<b>30/09/2023</b>	<b>30/09/2022</b>	<b>30/09/2022</b>	<b>31/12/2022</b>
		<b>Montants en Dinars</b>				
<b>AN1</b>	<b>VARIATION ACTIF NET RESULTANT DES OPERAT. D'EXPL</b>	<b>9 175 290,188</b>	<b>25 208 007,391</b>	<b>6 133 882,317</b>	<b>15 465 827,269</b>	<b>22 098 601,899</b>
AN1-A	RESULTAT D'EXPLOITATION	8 678 687,524	24 667 185,501	5 874 531,622	15 607 899,096	21 979 217,691
AN1-B	VARIATION DES +/-VAL POT.SUR TITRES	410 794,664	175 232,526	283 232,187	509 029,766	770 485,801
AN1-C	+/-VAL REAL.SUR CESSION DES TITRES	85 808,000	365 589,364	-23 881,492	-651 101,593	-651 101,593
<b>AN2</b>	<b>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</b>	<b>-12 416 520,779</b>	<b>103 693 784,252</b>	<b>12 987 245,291</b>	<b>110 485 908,840</b>	<b>112 775 154,325</b>
	<b>SOUSCRIPTIONS</b>	<b>136 585 033,745</b>	<b>532 545 338,472</b>	<b>110 482 543,843</b>	<b>389 936 697,671</b>	<b>518 288 709,672</b>
AN3-A	CAPITAL (SOUSCRIPTIONS)	86 644 000,000	343 433 000,000	74 584 200,000	266 767 900,000	352 106 900,000
AN3-B	REGULARISATION DES SOMMES NON CAPITALISABLES (S)	377 647,355	1 409 025,258	161 583,121	857 784,313	1 119 372,250
AN3-C	REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EXERCICE CLOS (S)	44 407 802,715	176 037 890,792	31 917 680,873	114 161 566,778	150 717 281,856
AN3-D	REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EX (S)	5 155 583,675	11 665 422,422	3 819 079,849	8 149 446,580	14 345 155,566
	<b>RACHATS</b>	<b>-149 001 554,524</b>	<b>-428 851 554,220</b>	<b>-97 495 298,552</b>	<b>-279 450 788,831</b>	<b>-405 513 555,347</b>
AN3-F	CAPITAL (RACHATS)	-94 614 400,000	-275 899 900,000	-65 767 700,000	-190 772 900,000	-274 427 900,000
AN3-F	REGULARISATION DES SOMMES NON CAPITALISABLES. (R)	-403 414,433	-1 130 979,396	-145 732,891	-591 675,133	-857 628,957
AN3-G	REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EXERCICE CLOS. (R)	-48 492 885,940	-141 425 031,484	-28 141 071,584	-81 608 578,237	-117 442 940,158
AN3-I	REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EX (R)	-5 490 854,151	-10 395 643,340	-3 440 794,076	-6 477 635,461	-12 785 086,232
	<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>-3 241 230,591</b>	<b>128 901 791,643</b>	<b>19 121 127,608</b>	<b>125 951 736,109</b>	<b>134 873 756,224</b>
<b>AN3</b>	<b>ACTIF NET</b>					
AN3-A	DEBUT DE LA PERIODE	556 109 219,668	423 966 197,434	395 923 049,711	289 092 441,210	289 092 441,210
AN3-B	FIN DE LA PERIODE	552 867 989,077	552 867 989,077	415 044 177,319	415 044 177,319	423 966 197,434
<b>AN4</b>	<b>NOMBRE D' ACTIONS</b>					
AN4-A	DEBUT DE LA PERIODE	3 551 512	2 796 477	2 691 472	2 019 687	2 019 687
AN4-B	FIN DE LA PERIODE	3 471 808	3 471 808	2 779 637	2 779 637	2 796 477
	<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>					
A-	DEBUT DE LA PERIODE	156,584	151,607	147,103	143,137	143,137
B-	FIN DE LA PERIODE	159,244	159,244	149,316	149,316	151,607
<b>AN5</b>	<b>TAUX DE RENDEMENT</b>	<b>1,70%</b>	<b>5,04%</b>	<b>5,97%</b>	<b>5,77%</b>	<b>5,92%</b>

## **NOTES AUX ETATS FINANCIERS**

### **DE LA PERIODE DU 01/01/2023 AU 30/09/2023**

#### **1. PRESENTATION DE LA SICAV :**

La société « SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE » est une société d'investissement à capital variable de catégorie obligataire de type capitalisation. Elle a reçu l'agrément du C.M.F. N° 12-2005 en date du 18 Mai 2005 et a été créée le 09 Aout 2006.

La SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières moyennant l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, la SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus des titres de placement (intérêts) qu'elle encaisse, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

Par ailleurs, selon les dispositions de l'article 12 du décret-loi n° 2020-30 du 10 juin 2020 portant des mesures pour la consolidation des assises de la solidarité nationale et le soutien des personnes et des entreprises suite aux répercussions de la propagation du Coronavirus « Covid-19 », les revenus des capitaux mobiliers provenant des dépôts à terme dans les comptes ouverts auprès des banques et de tout produit financier similaire et prévus par la législation et les réglementations en vigueur (bons de caisse et certificats de dépôts) dont le taux de rémunération au 1er janvier de l'année de décompte desdits revenus est supérieur au taux moyen du marché monétaire diminué de 1 point (TMM moins 1%), sont soumis à une retenue à la source définitive et non restituable au taux de 35%, nonobstant le régime fiscal du bénéficiaire desdits revenus.

Ces mesures ont été supprimées par les dispositions de l'article 17 de la loi N° 2020-46 du 23 décembre 2020, portant loi de finances pour l'année 2021. En contrepartie, le même article prévoit que tous les revenus de capitaux mobiliers payés à partir du 1er janvier 2021 sont désormais soumis à une retenue à la source libératoire au taux de 20% (définitive et non susceptible de restitution), et ce, nonobstant le régime fiscal du bénéficiaire desdits revenus.

TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT, société de gestion d'OPCVM et anciennement dénommée BIAT Asset Management (BAM), assure la gestion de la SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE et la Banque Internationale Arabe de Tunisie (BIAT) est le dépositaire de ses actifs.

#### **2. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS :**

La situation trimestrielle arrêtée au 30/09/2023 est établie conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

#### **3. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES :**

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des différents éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

##### **3-1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents :**

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs assimilées et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

### **3-2 Evaluation des placements :**

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- à la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 30/09/2023 une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date. En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

La société ne détient pas des lignes de BTA dont la souche a été ouverte à l'émission après le 1er janvier 2018.

Les titres OPCVM sont évalués à leurs valeurs liquidatives au 30/09/2023. La différence par rapport au prix d'achat constitue selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que sommes non capitalisables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Les placements monétaires demeurent évalués à leur prix d'acquisition.

### **3-3 Cession des placements :**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non capitalisable.

Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période. Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

### **3-4 Traitement des opérations de pension livrée :**

- Titres mis en pension :

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC1-Portefeuille-titres ». A la date d'arrêté, ces titres restent évalués et leurs revenus pris en compte selon les mêmes règles développées dans les paragraphes précédents. La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « Dettes sur opérations de pensions livrées » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date. Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Intérêts des mises en pension ».

- Titres reçus en pension :

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. la valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC2- Placements monétaires et disponibilités ». A la date d'arrêté, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date. Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « PR2- Revenus des placements monétaires » et individualisés au niveau des notes aux états financiers

#### 4. NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT :

##### AC1- Note sur le portefeuille titres :

Code ISIN	Désignation du titre	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 30/09/2023	% de l'Actif net
<b>Obligations de sociétés</b>			<b>58 073 240,000</b>	<b>60 244 375,051</b>	<b>10,90%</b>
TN0004700803	ATL 2019-1 CA TF	5 000	200 000,000	215 203,945	0,04%
TNFUHZ3R7VR5	ATL 2021-1 CAT A 5ANS TF 9.60%	10 000	800 000,000	843 933,808	0,15%
TNZSBU7F6WY7	TLF SUBORDONNE 2021 -TF-	20 000	1 600 000,000	1 716 160,877	0,31%
TN0003600640	ATB SUB 2017 CAT.A TV TMM+2.05	78 000	3 088 640,000	3 222 111,895	0,58%
TN0004700712	ATL Subordonné 2017	20 000	800 000,000	848 482,192	0,15%
TN0002102119	TLF 2019-1 CA TV	10 000	200 000,000	204 333,993	0,36%
TN0002101988	TL 2017-2 - CAT.B - TF 8.20%	50 000	2 000 000,000	2 084 471,233	0,38%
TN0002102150	TLF 2021-1 TF	23 000	1 380 000,000	1 429 447,738	0,26%
TN0PID0RGAE6	BH SUB 2021-2 CA C TF	20 000	2 000 000,000	2 138 419,726	0,39%
TN0006610554	ATTIJARI LEASE SUB 2020-1 A TF	10 000	600 000,000	641 516,712	0,12%
TN0002601201	STB 2020-1 CA TF	20 000	800 000,000	830 845,902	0,15%
TN0002102077	TL SUB 2018 CAT A TV TMM2.70	10 000	200 000,000	211 756,715	0,04%
TN0003400686	AMEN BANK SUB 2021-1 CA TV	30 000	3 000 000,000	3 105 384,472	0,56%
TNYJL6N2AEP6	TLF 2022-1 CA TF	38 500	3 080 000,000	3 193 747,934	0,58%
TN0003600509	ATB 2007/1 D	3 000	108 000,000	110 964,791	0,02%
TN0002102093	TL SUB 2018-CAT B TV TMM+3.00	10 000	600 000,000	636 284,063	0,12%
TN0002102143	TLF SUBORDONNE 2020 -TF-	20 000	1 200 000,000	1 266 049,315	0,23%
TN8J8QFA4123	BIAT SUBORDONNE 2022-1 CD TF	13 896	1 389 600,000	1 423 132,643	0,26%
TNG0JL1IIN67	BIAT SUBORDONNE 2022-1 CF TV	150 000	15 027 000,000	15 463 162,623	2,80%
TN8DSPQCBC06	ATL 2022-1 CA TF	35 000	3 500 000,000	3 767 726,027	0,68%
TNDJUT047VF9	BIAT SUBORDONNE 2022-1 CD TV	20 000	2 000 000,000	2 056 318,951	0,37%
TNR4CLXNS261	WIFAK BANK 2022-2 CA TF	10 000	1 000 000,000	1 052 887,671	0,19%
TNMA55MMDD46	ATL 2023-1 CA TF	15 000	1 500 000,000	1 575 600,000	0,28%
TN99P72UERY9	TLF 2023-1 TF	45 000	4 500 000,000	4 662 919,672	0,84%
TNL8PGUB9C93	AMEN BANK SUB 2023-2 CA TV	35 000	3 500 000,000	3 510 183,934	0,63%
TNDE9EH7SA12	AMEN BANK SUB 2023-2 CA TF	20 000	2 000 000,000	2 007 048,767	0,36%
TNWYE1PN6WF5	ATL 2023-2 CB TF	20 000	2 000 000,000	2 026 279,452	0,37%
<b>AC1-B Emprunts d'Etat</b>			<b>214 953 576,000</b>	<b>222 505 670,034</b>	<b>40,25%</b>
<b>Obligations d'Etat</b>			<b>159 000 000,000</b>	<b>162 231 172,169</b>	<b>29,34%</b>
TN0008000838	EMPRUNT NATIONAL 2021 CB TF	250 000	25 000 000,000	25 433 972,603	4,60%
TN0008000895	EMPRUNT NATIONAL T2 2021 CB TF	170 000	17 000 000,000	17 111 482,740	3,10%
TN5QHYZ8T348	EMPRUNT NATIONAL T3 2021 CB TV	50 000	5 000 000,000	5 358 453,085	0,97%
TNHG2VXQ3BG0	EMPRUNT NATIONAL T1 2022 CB TF	150 000	15 000 000,000	15 567 649,315	2,82%
TNQVHB5WZ2K2	EMPRUNT NATIONAL T2 2022 CB TF	140 000	14 000 000,000	14 309 856,438	2,59%
TNFOOWIRG8H7	EMPRUNT NATIONAL T2 2022 CB TV	210 000	21 000 000,000	21 493 904,535	3,89%
TNRGVSC8DE36	EMPRUNT NATIONAL T3 2022 CB TF	130 000	13 000 000,000	13 034 633,425	2,36%
TN0JN6PVVH38	EMPRUNT NATIONAL T3 2022 CB TV	120 000	12 000 000,000	12 033 972,270	2,18%
TNWRCVSYL730	EMPRUNT NATIONAL T4 2022 CB TF	70 000	7 000 000,000	7 457 174,795	1,35%
TN7PM93UZP50	EMPRUNT NATIONAL T4 2022 CB TV	50 000	5 000 000,000	5 339 956,011	0,97%
TNVE955M6R90	EMPRUNT NATIONAL T3 2023 CB TF	150 000	15 000 000,000	15 054 772,603	2,72%

TNRS9CVT3SJ7	EMPRUNT NATIONAL T3 2023 CB TV	100 000	10 000 000,000	10 035 344,351	1,82%
<b>Bons du Trésor Assimilables</b>			<b>55 953 576,000</b>	<b>60 274 497,865</b>	<b>10,90%</b>
TN0008000366	BTA 10 AVRIL 2024 6.00%	4 070	3 925 686,000	4 018 816,521	0,73%
TN0008000622	BTA 11 MARS 2026 6.3%	9 200	8 537 370,000	8 793 981,945	1,59%
TN0008000598	BTA 12 JANVIER 2024 6.00%	11 700	11 231 180,000	11 634 301,096	2,10%
TN0008000630	BTA 12 OCTOBRE 2023 6.00%	7 500	6 974 500,000	7 323 650,685	1,32%
TN0008000606	BTA 13 AVRIL 2028 6.70%	13 480	12 837 920,000	13 176 419,419	2,38%
TN0008000580	BTA 14 OCTOBRE 2026 6.30%	5 500	5 315 750,000	5 583 077,123	1,01%
TN0008000655	BTA 29 MARS 2027 6.60%	7 600	7 131 170,000	7 335 657,890	1,33%
<b>Variation d'estimation des +/- valeurs du portefeuille BTA (1)</b>				<b>2 408 593,186</b>	<b>0,44%</b>
<b>AC1-C Titre des OPCVM</b>			<b>20 184 137,421</b>	<b>20 477 827,161</b>	<b>3,70%</b>
TN0001800556	SICAV TRESOR	111 851	11 504 852,285	11 627 023,301	2,10%
TN0006830012	SICAV AXIS TRESORERI	18 245	2 000 051,936	2 007 095,960	0,36%
TNBICIOE13Y6	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIR	7 900	799 385,200	877 539,900	0,16%
TN0002100998	TUNISIE SICAV	52 000	5 879 848,000	5 966 168,000	1,08%
<b>Total du portefeuille titres</b>			<b>293 210 953,421</b>	<b>303 227 872,246</b>	<b>54,85%</b>

(1) Ce montant s'élevant au 30/09/2023 à **2 408 593,186 Dinars** correspond à l'amortissement des primes et décotes constatées sur le portefeuille BTA d'une manière constante à partir du 02/01/2014 jusqu'à la date de l'échéance. Ce même montant, constituant une plus-value potentielle, a été porté en capitaux propres en tant que somme non capitalisable et intégré dans le calcul du résultat net de la période.

#### **PR1- Note sur les revenus du portefeuille-titres :**

Les revenus du portefeuille titres totalisent **4 491 637,938 Dinars** du 01/07/2023 au 30/09/2023 contre **3 302 808,711 Dinars** du 01/07/2022 au 30/09/2022 et se détaillent comme suit :

Revenus	Du 01/07/2023 au 30/09/2023	Du 01/01/2023 au 30/09/2023	Du 01/07/2022 au 30/09/2022	Du 01/01/2022 au 30/09/2022	Du 01/01/2022 au 31/12/2022
Revenus des Obligations de sociétés	1 097 911,920	3 245 659,938	671 871,133	1 979 468,574	2 957 720,137
Revenus des Emprunts d'Etat	3 393 726,018	10 003 282,875	2 630 937,578	7 432 656,160	10 579 080,862
Revenus des autres valeurs (titres OPCVM)	0,000	475 741,008	0,000	556 614,280	556 614,280
<b>Total</b>	<b>4 491 637,938</b>	<b>13 724 683,821</b>	<b>3 302 808,711</b>	<b>9 968 739,014</b>	<b>14 093 415,279</b>

#### **AC2. Note sur les placements monétaires et disponibilités :**

##### **AC2-A. Placements monétaires :**

Le solde de ce poste s'élève au 30/09/2023 à **234 852 457,055 Dinars**, contre **138 199 978,445 Dinars** au 30/09/2022 et il est détaillé comme suit :

Désignation	Montant au 30/09/2023	Montant au 30/09/2022	Montant au 31/12/2022
Certificats de Dépôt	181 169 241,670	82 605 398,230	60 778 016,515
Autres placements (Dépôt à terme)	0,000	20 323 033,425	0,000
Prise en pension livrée	53 683 215,385	35 271 546,790	38 966 739,662
<b>Total</b>	<b>234 852 457,055</b>	<b>138 199 978,445</b>	<b>99 744 756,177</b>

**AC2-A-1 Certificats de dépôts :**

Code ISIN	Désignation	Taux	Émetteur	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 30/09/2023	% de l'Actif Net
	<b>Certificats de dépôts à moins d'un an</b>				<b>180 993 188,795</b>	<b>181 169 241,670</b>	<b>32,77%</b>
TNIX2DU0VIR1	CDP 50J 17/10/2023	10	QNB	10	4 945 205,479	4 982 300,885	0,90%
TN3A9JFETB04	CDP 30J 11/10/2023	9,5	QNB	10	4 968 582,058	4 989 472,226	0,90%
TNAGE3G0ZYE2	CDP 20J 04/10/2023	9,5	QNB	4	1 991 599,890	1 998 734,335	0,36%
TN55IE6CC2W3	CDP 10J 01/10/2023	9	BIAT	6	2 994 014,962	3 000 000,000	0,54%
TNH6E69DLGU6	CDP 10J 02/10/2023	9	BIAT	10	4 990 024,938	4 999 000,250	0,90%
TNVU3VMNOBH3	CDP 10J 05/10/2023	9	AB	10	4 990 024,938	4 996 003,996	0,90%
TNLH5T3C3GN9	CDP 10J 03/10/2023	9	BIAT	8	3 992 019,950	3 998 400,800	0,72%
TNF7RDCI4FK0	CDP 10J 04/10/2023	9	BIAT	6	2 994 014,962	2 998 201,349	0,54%
TNNXMC20PTJ7	CDP 30J 25/10/2023	9,5	QNB	30	14 905 746,176	14 924 478,304	2,70%
TN0EJKVZNAF9	CDP 20J 16/10/2023	9,5	QNB	4	1 991 599,890	1 993 691,637	0,36%
TNPZ12NC6RG1	CDP 10J 06/10/2023	9	BIAT	6	2 994 014,962	2 997 003,745	0,54%
TNS81G63BSG0	CDP 10J 07/10/2023	9	BIAT	10	4 990 024,938	4 994 008,987	0,90%
TN5VI4AWD9Z4	CDP 10J 08/10/2023	9	BIAT	10	4 990 024,938	4 993 012,229	0,90%
TN3OF3M60ZV6	CDP 10J 09/10/2023	9	BT	80	39 920 199,502	39 936 127,744	7,22%
TNU1Z8X65A76	CDP 10J 09/10/2023	9	BNA	100	49 900 249,377	49 920 159,681	9,03%
TNVK4KZAD2L0	CDP 10J 09/10/2023	10	QNB	48	23 946 814,405	23 957 427,938	4,33%
TNLJRFC0PE16	CDP 10J 09/10/2023	9	BIAT	11	5 489 027,431	5 491 217,565	0,99%

**AC2-A-2 Pension livrée :**

Désignation	Taux	Banque	Jouissance	Coût d'acquisition	Valeur au 30/09/2023	% de l'Actif Net
<b>Pension livrée</b>				<b>52 999 382,959</b>	<b>53 683 215,385</b>	<b>9,71%</b>
Prise en pension 16 490 BTA 7.4% Février 2030 90J-05/10/2023	9,30%	BNA	07/07/2023	14 999 914,130	15 333 162,222	2,77%
Prise en pension 10 498 BTA 7.5% Janvier 2028 90J-16/10/2023	10,00%	BNA	18/07/2023	9 999 303,008	10 207 621,821	1,85%
Prise en pension 783 BTA 8% novembre 2025 63J-02/10/2023	9,60%	BNA	31/07/2023	7 999 923,393	8 132 188,793	1,47%
Prise en pension 20 508 BTA 8% novembre 2030 20J-19/10/2023	9,00%	BT	29/09/2023	20 000 242,428	20 010 242,549	3,62%

**AC2-B Disponibilités :**

Le solde de ce poste s'élève au 30/09/2023 à **16 761 583,263 Dinars** représentant les avoirs en banque.

**AC3-A. Autres Créances D'exploitation :**

Le solde de ce poste s'élève au 30/09/2023 à **433 861,749 Dinars** contre **443 777,994 Dinars** au 30/09/2022 et il est détaillé comme suit :

Désignation	Montant au 30/09/2023	Montant au 30/09/2022	Montant au 31/12/2022
Sommes à recouvrer au titre des souscriptions	433 636,284	443 552,474	626 418,145
Autres créances d'exploitation	225,465	225,520	225,465
<b>Total</b>	<b>433 861,749</b>	<b>443 777,994</b>	<b>626 643,610</b>

**PR2- Note sur les revenus des placements monétaires :**

Les revenus des placements monétaires s'élèvent à **5 493 881,694 Dinars** du 01/07/2023 au 30/09/2023 contre **3 440 938,815 Dinars** du 01/07/2022 au 30/09/2022 et se détaillent comme suit :

Revenus	Du 01/07/2023 au 30/09/2023	Du 01/01/2023 au 30/09/2023	Du 01/07/2022 au 30/09/2022	DU 01/01/2022 au 30/09/2022	Du 01/01/2022 au 31/12/2022
Revenus des Bons du Trésor à CT	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Revenus des Certificats de Dépôt	1 909 288,923	5 453 129,108	1 748 568,936	3 177 655,779	4 698 078,760
Revenus des autres placements (DAT)	0,000	0,000	323 033,425	533 740,275	540 762,740
Revenus de prises en pension livrée	3 584 592,771	9 114 292,815	1 369 336,454	3 864 120,062	5 617 697,907
<b>Total</b>	<b>5 493 881,694</b>	<b>14 567 421,923</b>	<b>3 440 938,815</b>	<b>7 575 516,116</b>	<b>10 856 539,407</b>

**PA- Note sur le Passif :**

Le solde de ce poste s'élève au 30/09/2023 à **2 407 785,236 Dinars** contre **4 193 514,759 Dinars** au 30/09/2022 et s'analyse comme suit :

Note	Passif	Montant au 30/09/2023	Montant au 30/09/2022	Montant au 31/12/2022
PA 1	Opérateurs créditeurs	1 188 377,913	734 559,261	611 960,898
PA 2	Autres créditeurs divers	1 219 407,323	3 458 955,498	379 809,987
<b>Total</b>		<b>2 407 785,236</b>	<b>4 193 514,759</b>	<b>991 770,885</b>

**PA 1 :** Le solde du poste opérateurs créditeurs s'élève au 30/09/2023 à **1 188 377,913 Dinars** contre **734 559,261 Dinars** au 30/09/2022 et se détaille comme suit :

Opérateurs Créditeurs	Montant au 30/09/2023	Montant au 30/09/2022	Montant au 31/12/2022
Gestionnaire	162 047,818	123 020,196	134 952,292
Dépositaire	383 229,410	168 694,519	109 772,637
Distributeurs	643 100,685	442 844,546	367 235,969
<b>Total</b>	<b>1 188 377,913</b>	<b>734 559,261</b>	<b>611 960,898</b>

**PA 2 :** Les autres créditeurs divers s'élèvent au 30/09/2023 à **1 219 407,323 Dinars** contre **3 458 955,498** au 30/09/2022 et se détaillent comme suit :

<b>Autres créditeurs divers</b>	<b>Montant au 30/09/2023</b>	<b>Montant au 30/09/2022</b>	<b>Montant au 31/12/2022</b>
État, impôts et taxes	40 288,938	56 625,551	18 528,165
Redevance CMF	45 389,511	34 458,012	37 800,157
Rémunération CAC	35 981,567	26 052,270	32 582,976
Jetons de présence	7 091,978	10 395,592	5 150,322
Provision pour charges diverses	5 432,153	11 722,689	5 807,812
Publicité et publication	2 565,185	0,000	0,000
Sommes à payer au titre de rachats	1 082 657,991	3 319 701,384	279 940,555
<b>Total</b>	<b>1 219 407,323</b>	<b>3 458 955,498</b>	<b>379 809,987</b>

**CH1- Note sur les charges de gestion des placements :**

Les charges de gestion des placements s'élèvent du 01/07/2023 au 30/09/2023 à **1 117 532,072 Dinars** contre **736 566,307 Dinars** du 01/07/2022 au 30/09/2022 et se détaillent comme suit :

<b>Charges de gestion des placements</b>	<b>Du 01/07/2023 au 30/09/2023</b>	<b>Du 01/01/2023 au 30/09/2023</b>	<b>Du 01/07/2022 au 30/09/2022</b>	<b>Du 01/01/2022 au 30/09/2022</b>	<b>Du 01/01/2022 au 31/12/2022</b>
Rémunération du gestionnaire	490 121,560	1 368 110,841	316 497,830	656 220,154	1 048 090,341
Rémunération du dépositaire	137 288,952	383 224,330	103 570,647	273 431,809	383 199,370
Rémunération des distributeurs	490 121,560	1 368 110,841	316 497,830	656 220,154	1 048 090,341
<b>Total</b>	<b>1 117 532,072</b>	<b>3 119 446,012</b>	<b>736 566,307</b>	<b>1 585 872,117</b>	<b>2 479 380,052</b>

**CH2 Note sur les autres charges d'exploitation :**

Les autres charges d'exploitation s'élèvent du 01/07/2023 au 30/09/2023 à **189 300,036 Dinars** contre **132 649,597 Dinars** du 01/07/2022 au 30/09/2022 et se détaillent comme suit :

<b>Autres charges d'exploitation</b>	<b>Du 01/07/2023 au 30/09/2023</b>	<b>Du 01/01/2023 au 30/09/2023</b>	<b>Du 01/07/2022 au 30/09/2022</b>	<b>Du 01/01/2022 au 30/09/2022</b>	<b>Du 01/01/2022 au 31/12/2022</b>
Redevance CMF	137 282,902	383 207,445	103 595,371	273 451,986	383 214,918
Impôts et Taxes	23 344,079	66 667,398	16 174,707	41 845,037	59 482,502
Rémunération CAC	18 808,096	38 562,229	9 513,425	25 058,311	35 163,646
Jetons de Présence	4 814,682	8 102,908	1 582,065	4 694,606	6 276,671
Publicité et Publication	3 687,842	6 206,483	1 211,794	3 595,868	4 807,662
Diverses charges d'exploitation	1 362,435	2 727,768	572,235	1 838,109	2 411,544
<b>Total</b>	<b>189 300,036</b>	<b>505 474,231</b>	<b>132 649,597</b>	<b>350 483,917</b>	<b>491 356,943</b>

**CP1- Note sur le capital :**

Les mouvements sur le capital au 30/09/2023 se détaillent comme suit :

Capital au 01.01.2023 (en nominal)

·	Montant	279 647 700,00
·	Nombre de titres	2 796 477
·	Nombre d'actionnaires	3 007

Souscriptions réalisées (en nominal)

·	Montant	343 433 000,000
·	Nombre de titres émis	3 434 330

Rachats effectués (en nominal)

·	Montant	275 899 900,000
·	Nombre de titres rachetés	2 758 999

Capital au 30.09.2023 526 931 024,494

·	Montant en nominal	347 180 800,000
·	Sommes non Capitalisables (1)	1 809 034,484
·	Sommes capitalisées (2)	177 941 190,010
·	Nombres de titres	3 471 808
·	Nombre d'actionnaires	3 153

(1) Les sommes non capitalisables s'élèvent au 30/09/2023 à **1 809 034,484 Dinars** et se détaillent comme suit :

<b>Sommes non capitalisables des exercices antérieurs</b>		<b>990 166,732</b>
<b>1- Résultat non capitalisables de la période</b>		<b>540 821,890</b>
§	Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	175 232,526
§	+/- values réalisées sur cession de titres	365 589,364
§	Frais de négociation de titres	
<b>2- Régularisation des sommes non capitalisables</b>		<b>278 045,862</b>
§	Aux émissions	1 409 025,258
§	Aux rachats	-1 130 979,396
<b>Total des sommes non capitalisables</b>		<b>1 809 034,484</b>

(2) Les sommes capitalisées s'élèvent au 30/09/2023 à **177 941 190,010 Dinars** et se détaillent comme suit :

	<b>Montant au 30/09/2023</b>
<b>Sommes capitalisées des exercices antérieurs</b>	<b>119 789 043,677</b>
<b>Résultat capitalisable de l'exercice clos capitalisé</b>	<b>23 539 287,025</b>
<b>Régularisation des sommes capitalisées des exercices antérieurs</b>	<b>34 612 859,308</b>
§ Aux émissions	176 037 890,792
§ Aux rachats	-141 425 031,484
<b>Total des sommes capitalisées</b>	<b>177 941 190,010</b>

(\*) : Il s'agit des sommes capitalisables de l'exercice clos au 31/12/2022 capitalisées conformément à la décision de l'AGO du 18/05/2023 statuant sur les états financiers de l'exercice 2022 :

Résultat d'exploitation - Exercice 2022	21 979 217,691
Régularisation du résultat capitalisable	1 560 069,334
<b>Total des sommes capitalisées-Exercice 2022</b>	<b>23 539 287,025</b>

#### **CP2- Note sur les sommes capitalisables :**

Les sommes capitalisables correspondent au résultat capitalisable de la période et au résultat capitalisable de l'exercice clos augmentés ou diminués des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription et de rachat d'actions SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE.

Le solde de ce poste au 30/09/2023 se détaille ainsi :

<b>Rubriques</b>	<b>30/09/2023</b>
Résultat capitalisable de la période	24 667
	185,501
Régularisation du résultat capitalisable de la période	1 269 779,082
<b>Sommes capitalisables</b>	<b>25 936</b>
	<b>964,583</b>

#### **5. AUTRES INFORMATIONS :**

##### **5-1 Données par action :**

<b>Charges de gestion des placements</b>	<b>30/09/2023</b>	<b>30/09/2022</b>
Revenus des placements	8,149	6,312
Charges de gestion des placements	-0,899	-0,571
<b>Revenu net des placements</b>	<b>7,251</b>	<b>5,741</b>
Autres charges d'exploitation	-0,146	-0,126
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>7,105</b>	<b>5,615</b>
Régularisation du résultat d'exploitation	0,366	0,601
<b>Sommes capitalisables de la période</b>	<b>7,471</b>	<b>6,217</b>
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	-0,366	-0,601
Variation des +/- values potentielles/titres	0,050	0,183
Plus ou moins-values réalisées / cession de titres	0,105	-0,234
<b>Résultat net de la période</b>	<b>7,261</b>	<b>5,564</b>

## **5-2 Ratio de gestion des placements :**

<b>Rubriques</b>	<b>30/09/2023</b>	<b>30/09/2022</b>
<b>Charges de gestion des placements / actif net moyen :</b>	0,610%	0,434%
<b>Autres charges d'exploitation / actif net moyen :</b>	0,099%	0,096%
<b>Résultat capitalisable de la période / actif net moyen :</b>	4,826%	4,270%
<b>Actif net moyen (en DT)</b>	<b>511 162 532,045</b>	<b>365 534 024,087</b>

## **5-3 Rémunération du gestionnaire, du dépositaire et des distributeurs**

### **5-3-1 Rémunération du gestionnaire**

La gestion financière de la SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE est confiée à TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (anciennement dénommée BIAT ASSET MANAGEMENT) et ce, à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2009, en remplacement de la Financière de Placement et de Gestion Celle-ci est, notamment, chargée de la gestion du portefeuille de SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE ;

En contrepartie de ses prestations, TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT perçoit une rémunération de 0,20 % TTC l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu.

Le taux de cette rémunération est entré en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016 suite à une décision prise lors de la réunion du Conseil d'Administration de SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE tenue en date du 29 juin 2015 qui a ramené ce taux de 0,35% à 0,2% TTC l'an.

Il est à noter qu'en vertu de la convention de délégation de la gestion administrative et comptable des OPCVM gérés, conclue en date du 24/12/2021 entre TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT et TUNISIE VALEURS, cette dernière a été désignée comme gestionnaire administratif et comptable de SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE. Ce changement, dument agréé par le CMF, entre en vigueur à compter du 03/01/2022.

Par ailleurs, le conseil d'administration de la SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE réuni, en date du 18 mars 2022, a décidé de modifier à la hausse la commission de gestion payée en faveur de TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT, en la portant de 0,20% TTC à 0,30% HT de l'actif net l'an.

Cette modification entre en vigueur à partir du 1er août 2022.

### **5-3-2 Rémunération du dépositaire**

La BIAT assure les fonctions de dépositaire pour la SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE. Elle est chargée à ce titre :

- de conserver les titres et les fonds de la SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE ;
- d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrants et le règlement du montant des rachats aux actionnaires sortants, ainsi que l'encaissement des divers revenus du portefeuille géré ;
- du contrôle de la régularité des décisions d'investissements, de l'établissement de la valeur liquidative ainsi que le respect des règles relatives aux ratios d'emploi et au montant de l'actif minimum de la SICAV.

En contrepartie de ses services, la BIAT perçoit une rémunération annuelle de 0,1% TTC de l'actif net, calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu.

Le Conseil d'Administration de SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE, réuni en date du 29 juin 2015, a décidé de supprimer, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, le seuil minimum de 5 000 dinars TTC et le seuil maximum de 20.000 dinars TTC qui étaient initialement appliqués.

### **5-3-3 Rémunération des distributeurs**

La BIAT, TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (anciennement dénommée BIAT ASSET MANAGEMENT) et la BIATCAPITAL perçoivent une commission de distribution de 0,2% TTC l'an prélevée sur l'actif net de SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE et partagée entre elles au prorata de leurs distributions. Cette rémunération, prélevée quotidiennement, est réglée mensuellement à terme échu.

A noter qu'à partir du 15/07/2021, TUNISIE VALEURS remplace BIATCAPITAL en tant que distributeur des titres de la SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE et ce, à la suite de l'opération de Fusion Absorption de BIATCAPITAL par TUNISIE VALEURS.

Le taux de cette rémunération est entré en vigueur depuis le 1er janvier 2016 suite à une décision prise lors de la réunion du Conseil d'Administration de SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE tenue en date du 29 juin 2015 qui a ramené ce taux de 0,15% à 0,2% TTC l'an.

Par ailleurs, le Conseil d'Administration de SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE réuni, en date du 18 mars 2022, a décidé de modifier à la hausse la commission de distribution, payée en faveur de ses distributeurs la BIAT, TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT et TUNISIE VALEURS et partagée entre elles au prorata de leurs distributions, en la portant de 0,20% TTC à 0,30% HT de l'actif net l'an.

Cette modification entre en vigueur à partir du 1er août 2022.

### **5-4 Mode d'affectation des résultats :**

Les sommes distribuables sont intégralement capitalisées chaque année et ce, depuis l'exercice 2014, suite au changement du type de la SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE d'une SICAV de distribution à une SICAV de capitalisation, par une décision de l'AGE du 24/04/2014.

### **5-5 Prise en charge par la SICAV des dépenses de publicité et de promotion et d'autres frais :**

Les dépenses publicitaires et de promotion de la SICAV ainsi que tous frais justifiables revenant au CMF, à la BVMT, à Tunisie Clearing ou définis par une loi, un décret ou un arrêté sont supportées par la SICAV et ce depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016.

# UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 SEPTEMBRE 2023

## RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 30 SEPTEMBRE 2023

### ***Introduction***

Nous avons effectué l'examen limité du bilan de « UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV » au 30 Septembre 2023 ainsi que l'état de résultat et de l'état des variations de l'actif net pour la période de trois mois se terminant au 30 Septembre 2023, des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers intermédiaires conformément aux normes comptables appliquées en Tunisie.

Ces états financiers intermédiaires font apparaître un total bilan de **1 706 122** dinars et un résultat net déficitaire de la période **< 92 217 >** dinars.

Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers intermédiaires sur la base de notre examen limité.

### ***Etendue de l'examen limité***

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité. Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les Normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

### ***Conclusion***

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires ci-joints ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société « UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV » au 30 Septembre 2023, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

**Observation**

Nous attirons votre attention sur l'observation suivante :

- ✓ L'emploi en valeurs mobilières représentent 80,52% de l'actif au 30 Septembre 2023. Cette proportion est supérieure au seuil de 80% fixé par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001.

Notre conclusion n'est pas modifiée à l'égard de cette question.

Tunis, le 30 Octobre 2023

**Le Commissaire aux Comptes :**  
**ECC MAZARS**  
**Borhen CHEBBI**

**BILAN**

Arrêté au 30/09/2023 en (DT)

	<b>Libellé</b>	<b>Note</b>	<b>30/09/2023</b>	<b>30/09/2022</b>	<b>31/12/2022</b>
	<b><u>ACTIFS</u></b>				
AC 1	<b>Portefeuille-titres</b>	<b>3.1</b>	<b>1 373 798,957</b>	<b>1 076 091,925</b>	<b>943 873,083</b>
	a- Actions et droits rattachés		1 373 798,957	1 076 091,925	943 873,083
AC 2	<b>Placements monétaires et disponibilités</b>	<b>3.2</b>	<b>332 322,996</b>	<b>277 936,305</b>	<b>308 431,715</b>
	a- Placements monétaires		0,000	0,000	0,000
	b- Disponibilités		332 322,996	277 936,305	308 431,715
AC3	<b>Créances d'exploitations</b>		<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>
AC 4	<b>Autres actifs</b>		<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>
	<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>1 706 121,953</b>	<b>1 354 028,230</b>	<b>1 252 304,798</b>
	<b><u>PASSIF</u></b>		<b><u>25 928,988</u></b>	<b><u>32 562,811</u></b>	<b><u>33 716,899</u></b>
PA 1	<b>Opérateurs créditeurs</b>	<b>3.3</b>	6 168,850	10 600,975	7 714,780
PA 2	<b>Autres créditeurs divers</b>	<b>3.4</b>	19 760,138	21 961,836	26 002,119
	<b><u>ACTIF NET</u></b>		<b><u>1 680 192,965</u></b>	<b><u>1 321 465,419</u></b>	<b><u>1 218 587,899</u></b>
CP 1	<b><u>Capital</u></b>	<b>3.5</b>	<b>1 646 452,414</b>	<b>1 293 300,570</b>	<b>1 201 509,637</b>
CP 2	<b><u>Sommes capitalisables</u></b>	<b>3.6</b>	<b><u>33 740,551</u></b>	<b><u>28 164,849</u></b>	<b><u>17 078,262</u></b>
	a- Sommes capitalisables des exercices antérieurs		0,000	0,000	0,000
	b- Sommes capitalisables de l'exercice encours		33 740,551	28 164,849	17 078,262
	<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b>1 706 121,953</b>	<b>1 354 028,230</b>	<b>1 252 304,798</b>

## ETAT DE RESULTAT

Période allant du 01/01/2023 au 30/09/2023 en (DT)

Libellé	Note	Période du 01.07.23 au 30.09.23	Période du 01.01.23 au 30.09.23	Période du 01.07.22 au 30.09.22	Période du 01.01.22 au 30.09.22	Période du 01.01.22 au 31.12.22
<u>PR 1 Revenus du portefeuille-titres</u>	3.1	<u>48 506,569</u>	<u>73 527,619</u>	<u>21 759,271</u>	<u>61 988,111</u>	<u>61 988,111</u>
Dividendes		48 506,569	73 527,619	21 759,271	61 988,111	61 988,111
<u>PR 2 Revenus des placements monétaires</u>		<u>0,000</u>	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>
<u>Total des revenus des placements</u>		<u>48 506,569</u>	<u>73 527,619</u>	<u>21 759,271</u>	<u>61 988,111</u>	<u>61 988,111</u>
<u>CH 1 Charges de gestion des placements</u>	3.7	<u>-6 170,589</u>	<u>-15 512,925</u>	<u>-4 563,531</u>	<u>-13 043,147</u>	<u>-17 508,500</u>
<u>Revenu net des placements</u>		<u>42 335,980</u>	<u>58 014,694</u>	<u>17 195,740</u>	<u>48 944,964</u>	<u>44 479,611</u>
<u>CH 2 Autres charges</u>	3.8	-8 065,560	-22 058,077	-7 005,176	-20 690,070	-27 170,357
<u>Résultat d'exploitation</u>		<u>34 270,420</u>	<u>35 956,617</u>	<u>10 190,564</u>	<u>28 254,894</u>	<u>17 309,254</u>
<u>PR 4 Régularisation du résultat d'exploitation</u>		-110,364	-2 216,066	-56,623	-90,045	-230,992
<u>Sommes capitalisables de la période</u>		<u>34 160,056</u>	<u>33 740,551</u>	<u>10 133,941</u>	<u>28 164,849</u>	<u>17 078,262</u>
<u>PR 4 Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u>		110,364	2 216,066	56,623	90,045	230,992
<u>Variation des plus ou moins values potentielles sur titres</u>		-126 283,218	6 842,504	59 258,484	92 804,604	3 352,536
<u>Plus ou moins values réalisées sur cession de titres</u>		0,000	0,000	23 573,536	5 203,987	13 273,883
<u>Frais de négociation de titres</u>		-204,169	-1 460,064	-1 799,692	-1 940,860	-3 237,462
<u>Résultat net de la période</u>		<u>-92 216,967</u>	<u>41 339,057</u>	<u>91 222,892</u>	<u>124 322,625</u>	<u>30 698,211</u>

## ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

Période allant du 01/01/2023 au 30/09/2023 en (DT)

Libellé	Période du 01.07.23 au 30.09.23	Période du 01.01.23 au 30.09.23	Période du 01.07.22 au 30.09.22	Période du 01.01.22 au 30.09.22	Période du 01.01.22 au 31.12.22
<b><u>AN1-Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u></b>	<b><u>-92 216,967</u></b>	<b><u>41 339,057</u></b>	<b><u>91 222,892</u></b>	<b><u>124 322,625</u></b>	<b><u>30 698,211</u></b>
a- Résultat d'exploitation	34 270,420	35 956,617	10 190,564	28 254,894	17 309,254
b-Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	-126 283,218	6 842,504	59 258,484	92 804,604	3 352,536
c- Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	0,000	0,000	23 573,536	5 203,987	13 273,883
d- Frais de négociation de titre	-204,169	-1 460,064	-1 799,692	-1 940,860	-3 237,462
<b><u>AN2- Distributions de dividendes</u></b>	<b><u>0,000</u></b>	<b><u>0,000</u></b>	<b><u>0,000</u></b>	<b><u>0,000</u></b>	<b><u>0,000</u></b>
<b><u>AN3- Transactions sur le capital</u></b>	<b><u>-4 787,550</u></b>	<b><u>420 266,009</u></b>	<b><u>-3 345,264</u></b>	<b><u>-50 026,113</u></b>	<b><u>-59 279,219</u></b>
<b>a- Souscriptions</b>	<b>0,000</b>	<b>448 400,028</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>
- Capital	0,000	493 800,000	0,000	0,000	0,000
- Régularisation des sommes non capitalisables	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
- Régularisation des sommes capitalisables	0,000	-45 399,972	0,000	0,000	0,000
<b>b- Rachats</b>	<b>4 787,550</b>	<b>28 134,019</b>	<b>3 345,264</b>	<b>50 026,113</b>	<b>59 279,219</b>
- Capital	5 000,000	31 200,000	3 600,000	56 400,000	66 700,000
- Régularisation des sommes non capitalisables	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
-Régularisation des sommes capitalisables	-212,450	-3 065,981	-254,736	-6 373,887	-7 420,781
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b><u>-97 004,517</u></b>	<b><u>461 605,066</u></b>	<b><u>87 877,628</u></b>	<b><u>74 296,512</u></b>	<b><u>-28 581,008</u></b>
AN4-Actif Net					
a- En début de période	1 777	1 218	1 233	1 247	1 247
b- En fin de période	197,482	587,899	587,791	168,907	168,907
AN5-Nombre d'actions					
a- En début de période	1 680	1 680	1 321	1 321	1 218
b- En fin de période	192,965	192,965	465,419	465,419	587,899
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<b>92,511</b>	<b>92,511</b>	<b>96,888</b>	<b>96,888</b>	<b>90,025</b>
<b>AN6 -TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE</b>	<b>-20,62%</b>	<b>3,69%</b>	<b>29,38%</b>	<b>13,82%</b>	<b>2,53%</b>

## **NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 30-09-2023**

### **Présentation de la société :**

UBCI- UNIVERS ACTIONS SICAV a été créée en 2000, sous forme de SICAV mixte de type distribution puis devenue SICAV Actions de type capitalisation depuis le 2 janvier 2019.

UBCI- UNIVERS ACTIONS SICAV a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières moyennant l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, UBCI- UNIVERS ACTIONS SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus des titres de placement (intérêts) qu'elle encaisse, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

UBCI BOURSE, intermédiaire en bourse, assure la gestion de UBCI- UNIVERS ACTIONS SICAV et UNION BANCAIRE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE (UBCI) est le dépositaire de ses actifs.

### **1- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS**

Les états financiers arrêtés au 30-09-2023 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

### **2- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES**

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

#### **2.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents**

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

#### **2.2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées :**

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que sommes non capitalisables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période. La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 30-09-2023 ou à la date antérieure la plus récente.

Lorsque les conditions de marché d'un titre donné dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le

cours d'évaluation à retenir est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas.

Les titres OPCVM sont évalués à leurs valeurs liquidatives en date d'arrêt.

### 2.3- Evaluation des autres placements :

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

### 2.4- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que sommes non capitalisables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

## 3. NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

### 3.1- Portefeuille titres et revenus y afférents :

Le portefeuille titres est composé au 30/09/2023 d'actions. Le détail de ces valeurs est présenté ci-après :

Code ISIN	Désignation	Nbre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 30-09-2023	% l'Actif
-	<b>Actions</b>		<b>1 427 496,733</b>	<b>1 373 798,957</b>	<b>80,52%</b>
TN0001600154	ATTIJARI BANK	3 400	140 743,000	140 743,000	8,25%
TN0001800457	BIAT	1 835	164 811,200	161 533,215	9,47%
TN0002200053	BT	15 000	77 850,000	76 650,000	4,49%
TN0007550015	CITY CARS	10 442	121 535,200	127 455,052	7,47%
TN0007670011	DELICE	9 700	142 079,000	122 220,000	7,16%
TN0007570013	EURO CYCLE	9 949	235 029,980	131 048,228	7,68%
TN0007530017	OTH	13 758	153 365,495	117 438,288	6,88%
TN0007740012	SAMI	23 315	69 136,100	85 775,885	5,03%
TN0001100254	SFBT	8 500	105 030,685	107 321,000	6,29%
TN0006560015	SOTUVER	9 395	31 321,352	115 577,290	6,77%
TN0007440019	TELNET HOLDING	11 388	87 170,733	71 721,624	4,20%
TN0007270010	TPR	19 950	82 879,138	99 151,500	5,81%
TN0007720014	UNIMED	2 251	16 544,850	17 163,875	1,01%
<b>Total</b>			<b>1 427 496,733</b>	<b>1 373 798,957</b>	<b>80,52%</b>

Les revenus du portefeuille titres se présentent comme suit :

Libelle	Période du 01.07.23 au 30.09.23	Période du 01.01.23 au 30.09.23	Période du 01.07.22 au 30.09.22	Période du 01.01.22 au 30.09.22	Période du 01.01.22 au 31.12.22
<b>Revenus des Actions</b>	<b>48 506,569</b>	<b>73 527,619</b>	<b>21 759,271</b>	<b>61 988,111</b>	<b>61 988,111</b>
<b>TOTAL</b>	<b>48 506,569</b>	<b>73 527,619</b>	<b>21 759,271</b>	<b>61 988,111</b>	<b>61 988,111</b>

### 3.2- Placements monétaires, disponibilités et revenus y afférents :

Le solde de cette rubrique s'élève au 30/09/2023 à **332 322,996** dinars et s'analyse comme suit :

Libellé	30/09/2023	30/09/2022	31/12/2022	% de l'Actif
Disponibilités	332 322,996	277 936,305	308 431,715	19,48%
<b>Total</b>	<b>332 322,996</b>	<b>277 936,305</b>	<b>308 431,715</b>	<b>19,48%</b>

### 3.3 – Opérateurs créditeurs :

	Libelle	30/09/2023	30/09/2022	31/12/2022
<b>PA 1</b>	<b>Opérateurs créditeurs</b>	<b>6 168,850</b>	<b>10 600,975</b>	<b>7 714,780</b>
	Frais de gestionnaire	1 763,023	1 303,866	1 275,815
	Frais de dépositaire	439,956	931,669	644,929
	Frais de distributeurs	3 965,871	8 365,440	5 794,036

### 3.4 – Autres créditeurs divers :

	Libelle	30/09/2023	30/09/2022	31/12/2022
<b>PA 2</b>	<b>Autres créditeurs divers</b>	<b>19 760,138</b>	<b>21 961,836</b>	<b>26 002,119</b>
	Etat, retenue à la source	478,069	982,534	603,505
	Redevance CMF	140,892	108,056	104,082
	Charges à payer sur l'exercice encours	19 141,177	20 871,246	25 294,532

### 3.5 Capital :

Le capital se détaille comme suit :

<b>Capital au 31/12/2022</b>	
* Montant en nominal	1 353 600
* Nombre de titres	13 536
* Nombre d'actionnaires	42
<b>Souscriptions réalisées</b>	
* Montant en nominal	493 800
* Nombre de titres émis	4 938
<b>Rachats effectués</b>	
* Montant en nominal	31 200
* Nombre de titres rachetés	312
<b>Capital au 30/09/2023</b>	
* Montant en nominal	1 816 200
* Nombre de titres	18 162
* Nombre d'actionnaires	41

La variation de l'actif net de la période allant du 01/01/2023 au 30/09/2023 s'élève à **- 97 004,517 dinars**.

Le nombre de titres d'UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV au 30/09/2023 est de **18 162** contre **13 536** au 31/12/2022.

	<u>Mvt sur le capital</u>	<u>Mvt sur l'Actif Net</u>
<b><u>Capital début de période au 31/12/2022</u></b>	<b><u>1 201 509,637</u></b>	<b><u>1 201 509,637</u></b>
<b><u>Souscriptions de la période</u></b>	<b><u>493 800,000</u></b>	<b><u>493 800,000</u></b>
<b><u>Rachats de la période</u></b>	<b><u>-31 200,000</u></b>	<b><u>-31 200,000</u></b>
<b><u>Autres mouvements</u></b>	<b><u>-17 657,223</u></b>	<b><u>16 083,328</u></b>
- Variation des plus ou moins values potentielles sur titres	6 842,504	6 842,504
- Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	0,000	0,000
- Frais de négociation de titres	-1 460,064	-1 460,064
- Régularisation des sommes capitalisables	-48 710,359	-48 710,359
- Résultat de l'exercice antérieur	17 078,262	17 078,262
- Régularisation du résultat de l'exercice antérieur	8 592,434	8 592,434
- Sommes capitalisables		33 740,551
<b><u>Montant fin de période au 30/09/2023</u></b>	<b><u>1 646 452,414</u></b>	<b><u>1 680 192,965</u></b>

### 3.6 Sommes capitalisables :

Les sommes capitalisables au 30/09/2023 s'élèvent à **33 740,551** DT contre **17 078,262** DT au 31/12/2022 et se détaillent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>30/09/2023</u>	<u>30/09/2022</u>	<u>31/12/2022</u>
Résultat d'exploitation	35 956,617	28 254,894	17 309,254
Régularisation du résultat d'exploitation	-2 216,066	-90,045	-230,992
<b><u>Total</u></b>	<b><u>33 740,551</u></b>	<b><u>28 164,849</u></b>	<b><u>17 078,262</u></b>

### 3.7 Charges de gestion des placements :

Ce poste enregistre les rémunérations du dépositaire, du gestionnaire et des distributeurs, calculées conformément aux dispositions des conventions de dépôt, de gestion et de distribution conclues entre UBCI UNIVERS ACTIONS SICAV, UBCI et UBCI BOURSE.

<u>Libelle</u>	<u>Période du 01.07.23 au 30.09.23</u>	<u>Période du 01.01.23 au 30.09.23</u>	<u>Période du 01.07.22 au 30.09.22</u>	<u>Période du 01.01.22 au 30.09.22</u>	<u>Période du 01.01.22 au 31.12.22</u>
<b><u>CH 1 Charges de gestion des placements</u></b>	<b><u>6 170,589</u></b>	<b><u>15 512,925</u></b>	<b><u>4 563,531</u></b>	<b><u>13 043,147</u></b>	<b><u>17 508,500</u></b>
Rémunération du gestionnaire	1 763,027	4 432,266	1 303,869	3 726,618	5 002,436
Rémunération du dépositaire	440,755	1 108,066	325,973	931,668	1 250,623
Rémunération des distributeurs	3 966,807	9 972,593	2 933,689	8 384,861	11 255,441

### 3.8 Autres charges :

Ce poste enregistre la redevance mensuelle versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net mensuel et la charge TCL. En outre, le coût des services bancaires et l'abonnement des autres charges budgétisées figurent aussi au niveau de cette rubrique.

Libelle	Période du 01.07.23 au 30.09.23	Période du 01.01.23 au 30.09.23	Période du 01.07.22 au 30.09.22	Période du 01.01.22 au 30.09.22	Période du 01.01.22 au 31.12.22
<b>CH 2 Autres charges</b>	<b>8 065,560</b>	<b>22 058,077</b>	<b>7 005,176</b>	<b>20 690,070</b>	<b>27 170,357</b>
Redevance CMF	440,755	1 108,066	325,973	931,668	1 250,623
Services bancaires et assimilés	1 154,457	1 749,958	517,871	1 475,319	1 475,319
Abonnement des charges budgétisées	6 470,348	19 200,053	6 161,332	18 283,083	24 444,415

L'abonnement des charges budgétisées ce détaille comme suit :

Libellé	Période du 01.07.23 au 30.09.23	Période du 01.01.23 au 30.09.23	Période du 01.07.22 au 30.09.22	Période du 01.01.22 au 30.09.22	Période du 01.01.22 au 31.12.22
<b>Abonnement des charges budgétisées</b>	<b>6 470,348</b>	<b>19 200,053</b>	<b>6 161,332</b>	<b>18 283,083</b>	<b>24 444,415</b>
Taxes	132,771	393,983	88,870	263,714	352,584
Frais bancaires	31,491	93,448	29,838	88,540	118,378
Publication BO CMF	328,881	975,919	328,881	975,919	1 304,800
Honoraires CAC	1 800,175	5 341,825	1 709,234	5 071,966	6 781,200
Frais AGO et publications	1 056,336	3 134,564	883,941	2 623,000	3 506,941
Jetons de Présence	2 520,548	7 479,452	2 520,548	7 479,452	10 000,000
Alpha mena	600,168	1 780,932	600,042	1 780,558	2 380,600
Autres (*)	-0,022	-0,07	-0,022	-0,066	-0,088

(\*) C'est le reliquat du budget de l'année précédente

## 4. REMUNERATIONS GESTIONNAIRE, DEPOSITAIRE ET DISTRIBUTEURS

### 4-1 Rémunération du gestionnaire

UBCI UNIVERS ACTIONS SICAV a conclu avec UBCI BOURSE une convention aux termes de laquelle UBCI UNIVERS ACTIONS SICAV confie à UBCI BOURSE une mission de gestionnaire couvrant :

- \* la gestion du portefeuille de la SICAV,
- \* la gestion administrative et comptable de la SICAV et le calcul quotidien de sa valeur liquidative,
- \* la préparation de toutes les déclarations et publications réglementaires.

UBCI BOURSE prend à sa charge tous les frais de personnel et d'administration générale engagés dans l'exécution de ses missions, tous les investissements nécessaires ainsi que leurs charges de fonctionnement et de maintenance. Sont exclues des charges supportées par UBCI BOURSE : la rémunération du commissaire aux comptes, les jetons de présence des administrateurs, les commissions de Négociation en bourse (CNB), les dépenses publicitaires et de promotion, la redevance CMF, la TCL, les frais de publications des Etats financiers au bulletin du CMF, ainsi que les frais de tenue des Assemblées générales.

Le gestionnaire perçoit en contrepartie de ses services une rémunération annuelle égale à 0,4% T.T.C de l'actif net annuel d'UBCI UNIVERS ACTIONS SICAV. Cette rémunération décomptée jour par jour est réglée trimestriellement à terme échu nette de toute retenue fiscale.

#### 4-2 Rémunération du dépositaire

L'UBCI UNIVERS ACTIONS SICAV a conclu avec Union Bancaire pour le Commerce et l'industrie « UBCI » une convention de dépôt, aux termes de laquelle UBCI UNIVERS ACTIONS SICAV confie à UBCI la mission de dépositaire de ses titres et de ses fonds non investies selon les modalités et conditions définies par cette dernière. Pour l'ensemble de ses prestations, l'UBCI reçoit une rémunération annuelle de 0,1% T.T.C de l'actif net de l'UBCI UNIVERS ACTIONS SICAV. Cette rémunération décomptée jour par jour est réglée trimestriellement à terme échu, nette de toute retenue fiscale.

#### 4-3 Rémunération des distributeurs :

UBCI UNIVERS ACTIONS SICAV a conclu avec UBCI et UBCI BOURSE des conventions de distribution aux termes desquelles UBCI UNIVERS ACTIONS SICAV confie à UBCI et UBCI BOURSE la commercialisation et la distribution de ses actions auprès de leurs clientèles.

En contrepartie de ces prestations, une commission de distribution répartie entre les deux distributeurs en prorata de leurs distributions est décomptée jour par jour au taux de 0,9% TTC de l'actif net d'UBCI UNIVERS ACTIONS SICAV et réglée trimestriellement à terme échu après déduction des retenues fiscales.